



First Session
Thirty-eighth Parliament, 2004-05

SENATE OF CANADA

*Proceedings of the Standing
Senate Committee on*

Human Rights

Chair:
The Honourable A. RAYNELL ANDREYCHUK

Monday, June 13, 2005

Issue No. 16

Fourteenth and fifteenth meetings on:
The rights and freedoms of children

WITNESSES:
(See back cover)

Première session de la
trente-huitième législature, 2004-2005

SÉNAT DU CANADA

*Délibérations du Comité
sénatorial permanent des*

Droits de la personne

Présidente :
L'honorable A. RAYNELL ANDREYCHUK

Le lundi 13 juin 2005

Fascicule n° 16

Quatorzième et quinzième réunions concernant :
Les droits et libertés des enfants

TÉMOINS :
(Voir à l'endos)

THE STANDING SENATE COMMITTEE
ON HUMAN RIGHTS

The Honourable A. Raynell Andreychuk, *Chair*

The Honourable Landon Pearson, *Deputy Chair*

and

The Honourable Senators:

* Austin, P.C. (or Rompkey, P.C.) Baker, P.C. Carstairs, P.C. Ferretti Barth	* Kinsella (or Stratton) LeBreton Losier-Cool Oliver Poy
--	---

*Ex officio members

(Quorum 4)

LE COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT
DES DROITS DE LA PERSONNE

Présidente : L'honorable A. Raynell Andreychuk

Vice-présidente : L'honorable Landon Pearson

et

Les honorables sénateurs :

* Austin, C.P. (ou Rompkey, C.P.) Baker, C.P. Carstairs C.P. Ferretti Barth	* Kinsella (ou Stratton) LeBreton Losier-Cool Oliver Poy
---	---

*Membres d'office

(Quorum 4)

MINUTES OF PROCEEDINGS

ST. JOHN'S, Monday, June 13, 2005.
(20)

[*English*]

The Standing Senate Committee on Human Rights met this day at 8:05 a.m., in Fort William Salon A, Fairmont Hotel Newfoundland, the Honourable Landon Pearson, Deputy Chair, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Carstairs, P.C., Oliver, Pearson and Poy (4).

Other senator present: The Honourable Ethel Cochrane (1).

In attendance: Laura Barnett of the Research Branch of the Library of Parliament.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the Order of Reference adopted by the Senate on Wednesday, November 3, 2004, the committee continued to its consideration of Canada's international obligations in regard to the rights and freedoms of children. (*For the complete text of Order of Reference see Proceedings of the committee, Issue No. 3.*)

WITNESSES:

Office of the Child and Youth Advocate:

Jim Igloliorte, Interim Child and Youth Advocate;
Marilyn McCormack, Deputy Advocate;
Roxanne Pottle, Advocacy Education Officer;
Paule Burt, Advocacy Assessment Officer.

Futures in Newfoundland and Labrador's Youth (FINALY):

Jay McGrath, Chairperson, Provincial Youth;
Chelsea Howard, Provincial Youth Council.

Charles J. Andrew Youth Treatment Centre:

Kristin Sellon, Executive Director.

Government of Newfoundland and Labrador:

Department of Health and Community Services:

Lynn Vivian-Book, Assistant Deputy Minister.

Department of Justice:

Mary Mandville, Civil Solicitor.

Child, Youth and Family Services:

Ivy Burt, Provincial Director.

At 8:05 a.m., Mr. Igloliorte made a statement and together with the other witnesses answered questions.

At 9:10 a.m., Mr. McGrath and Ms. Howard made statements and together answered questions.

At 10:10 a.m., Ms. Sellon made a statement and answered questions.

PROCÈS-VERBAUX

ST. JOHN'S, le lundi 13 juin 2005.
(20)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent des droits de la personne se réunit aujourd'hui, à 8 h 5, dans la salle Fort William A de l'hôtel Fairmont Newfoundland, sous la présidence de l'honorable Landon Pearson (*vice-présidente*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Carstairs, C.P., Oliver, Pearson et Poy (4).

Autre sénateur présent : L'honorable Ethel Cochrane (1).

Également présente : De la Direction de la recherche parlementaire, Bibliothèque du Parlement : Laura Barnett.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mercredi 3 novembre 2004, le comité poursuit son examen des obligations internationales du Canada relativement aux droits et libertés des enfants. (*L'ordre de renvoi figure dans le fascicule n° 3 des délibérations du comité.*)

TÉMOINS :

Office of the Child and Youth Advocate :

Jim Igloliorte, procureur intérimaire des jeunes;
Marilyn McCormack, procureure adjointe;
Roxanne Pottle, agent d'éducation à la défense;
Paule Burt, agent d'évaluation de la défense des droits.

Futures in Newfoundland and Labrador's Youth (FINALY) :

Jay McGrath, président, Conseil provincial de la jeunesse;
Chelsea Howard, Conseil provincial de la jeunesse.

Charles J. Andrew Youth Treatment Centre :

Kristin Sellon, directrice exécutive.

Gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador :

Ministère de la Santé et des services communautaires :

Lynn Vivian-Book, sous-ministre adjointe.

Ministère de la Justice :

Mary Mandville, avocate au civil.

Service à l'enfance, à la jeunesse et à la famille :

Ivy Burt, directrice provinciale.

À 8 h 5, M. Igloliorte fait une déclaration et, de concert avec les autres témoins, répond aux questions.

À 9 h 10, M. McGrath et Mme Howard font une déclaration et répondent aux questions.

À 10 h 10, Mme Sellon fait une déclaration et répond aux questions.

At 11:10 a.m., Ms. Mandville, Ms. Burt and Ms. Vivian-Book made statements and answered questions.

At 12:15 a. m., the committee adjourned to the call of the Chair.

ATTEST:

ST. JOHN'S, Monday, June 13, 2005.
(21)

[English]

The Standing Senate Committee on Human Rights met this day at 1:10 p.m., in Fort William Salon A, Fairmont Hotel Newfoundland, the Honourable Landon Pearson, Deputy Chair, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Carstairs, P.C., Oliver, Pearson and Poy (4).

Other senator present: The Honourable Ethel Cochrane (1).

In attendance: Laura Barnett of the Research Branch of the Library of Parliament.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the Order of Reference adopted by the Senate on Wednesday, November 3, 2004, the committee continued to its consideration of Canada's international obligations in regard to the rights and freedoms of children. (*For the complete text of Order of Reference see Proceedings of the committee, Issue No. 3*).

WITNESSES:

Center of Excellence for Youth Engagement:

Florian Bizindavyi.

Roundtable of children and youth:

Megan Fitzgerald;

Ryan Stratton;

Rachel Gardiner;

Shireen Marzouk.

At 1:10 p.m., Mr. Bizindavyi made a statement and the committee proceeded with discussions in a roundtable format.

At 2:15 p. m., the committee adjourned to the call of the Chair.

ATTEST:

À 11 h 10, Mmes Mandville, Burt et Vivian-Book font une déclaration et répondent aux questions.

À 12 h 15, le comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

ST. JOHN'S, le lundi 13 juin 2005.
(21)

[Traduction]

Le Comité sénatorial permanent des droits de la personne se réunit aujourd'hui, à 13 h 10, dans la salle Fort William A de l'hôtel Fairmont Newfoundland, sous la présidence de l'honorable Landon Pearson (*vice-présidente*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Carstairs, C.P., Oliver, Pearson et Poy (4).

Autre sénateur présent : L'honorable Ethel Cochrane (1).

Également présente : De la Direction de la recherche parlementaire, Bibliothèque du Parlement : Laura Barnett.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mercredi 3 novembre 2004, le comité poursuit son examen des obligations internationales du Canada relativement aux droits et libertés des enfants. (*L'ordre de renvoi figure dans le fascicule n° 3 des délibérations du comité.*)

TÉMOINS :

Centre d'excellence et d'engagement de la jeunesse :

Florian Bizindavyi.

Table ronde des jeunes :

Megan Fitzgerald;

Ryan Stratton;

Rachel Gardiner;

Shireen Marzouk.

À 13 h 10, M. Bizindavyi fait une déclaration. Le comité poursuit la discussion sous forme de table ronde.

À 14 h 15, le comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

La greffière du comité,

Line Gravel

Clerk of the Committee

EVIDENCE

ST. JOHN'S, Monday, June 13, 2005

The Standing Senate Committee on Human Rights met this day at 8:05 a.m. to examine and report upon Canada's international obligations in regards to the rights and freedoms of children.

Senator Landon Pearson (*Deputy Chairman*) in the chair.

[*English*]

The Deputy Chairman: Good morning witness and welcome to the Senate Standing Committee on Human Rights. We are examining and reporting upon Canada's international obligations concerning the rights and freedoms of children.

We are extremely happy to be here in Newfoundland and Labrador, and I am happy to welcome Jim Igloliorte, Marilyn McCormack, Paula Burt, and Roxanne Pottle, from the Office of the Child and Youth Advocate. I came here with the Canadian Council of Provincial Child Advocates when some people were very enthusiastic about developing a child advocate's office here in Newfoundland and Labrador. I am delighted to see that it came through. You have challenges ahead of you, and we are very interested to hear what you are doing and will ask questions after the presentations.

Mr. Jim Igloliorte, Interim Child and Youth Advocate, Office of the Child and Youth Advocate: I appreciate the welcome, and welcome this committee to St. John's, Newfoundland. On behalf of the Office of the Child and Youth Advocate of Newfoundland and Labrador, I extend a warm welcome to the honourable members of the Standing Senate Committee on Human Rights as you continue your review respecting the United Nations Convention on the Rights of the Child.

If you visit our website at www.childand youthadvocate.nl.ca, you will learn that our office is an independent office of the House of Assembly of Newfoundland and Labrador. It has the authority to represent the rights, interests, and viewpoints of children and youth who are entitled to receive services and access programs provided by the government of this province.

The annual report for the inaugural year 2002-03 explains the history and background of the Office of Child and Youth Advocate. The formal process began in 1996 when the Select Committee's Report on Children's Interests expressed a keen interest for such an office.

In February 2001, the government announced its plan to move forward with advocacy legislation and assented to the provincial statute called The Child and Youth Advocate Act, on December 13, 2001. Its proclamation occurred on May 12, 2002. Mr. Lloyd Wicks, a retired judge of the Provincial Court of Newfoundland

TÉMOIGNAGES

ST. JOHN'S, le lundi 13 juin 2005

Le Comité sénatorial permanent des droits de la personne se réunit aujourd'hui à 8 h 5 pour examiner, en vue d'en faire rapport, les obligations internationales du Canada relativement aux droits et libertés des enfants.

Le sénateur Landon Pearson : (*vice-présidente*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

La vice-présidente : Bonjour à tous les témoins, et bienvenue au Comité sénatorial permanent des droits de la personne. Nous examinons, en vue d'en faire rapport, les obligations internationales du Canada relativement aux droits et libertés des enfants.

Nous sommes extrêmement heureux d'être ici, à Terre-Neuve-et-Labrador, et c'est avec plaisir que je souhaite la bienvenue à Jim Igloliorte, Marilyn McCormack, Paula Burt et Roxanne Pottle, du Office of the Child and Youth Advocate. Je suis venu ici avec le Canadian Council of Provincial Child Advocates quand certaines personnes envisageaient avec beaucoup d'enthousiasme de créer un bureau de défense des droits des enfants ici, à Terre-Neuve-et-Labrador. Je suis ravi de voir que ce projet s'est concrétisé. Vous avez des défis à relever, et nous sommes très intéressés à entendre ce que vous faites. Nous vous poserons des questions après vos présentations.

M. Jim Igloliorte, procureur intérimaire des jeunes, Office of the Child and Youth Advocate : Je vous remercie de cette aimable accueil et nous souhaitons, nous aussi, la bienvenue au comité à St. John's, Terre-Neuve. Au nom du Office of the Child and Youth Advocate de Terre-Neuve-et-Labrador, je souhaite une chaleureuse bienvenue aux honorables membres du comité sénatorial permanent des droits de la personne tandis que vous poursuivez votre examen concernant la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant.

Si vous consultez notre site Web, à l'adresse www.childand youthadvocate.nl.ca, vous apprendrez que notre bureau est indépendant de l'Assemblée législative de Terre-Neuve-et-Labrador. Il est autorisé à représenter les droits, les intérêts et les points de vue des enfants et des jeunes admissibles aux services et programmes d'accès fournis par le gouvernement de leur province.

Le rapport annuel de l'année inaugurale de 2002-2003 explique les antécédents du Office of the Child and Youth Advocate, le bureau de défense des enfants et des jeunes. Le processus officiel remonte à 1996, avec la publication du rapport du Comité spécial sur les intérêts des enfants, dans lequel on démontrait un intérêt et un soutien marqués à l'égard d'un bureau de défense des droits des enfants.

En février 2001, le gouvernement a annoncé son intention d'aller de l'avant avec une loi sur la défense des droits et a donné son assentiment à une loi provinciale appelée The Child and Youth Advocate Act, la loi sur les procureurs des enfants et des jeunes, le 13 décembre 2001. Elle a été promulguée le 12 mai 2002.

and Labrador became the province's first child and youth advocate on September 16, 2002, and remained in that capacity until March of 2005. The advocate's office reports directly to the Legislature by means of an annual report.

My appearance today is as an interim youth advocate. I have only been in this position for a month, and hence the reason for bringing along three of my staff members who will be answering the questions as the morning goes on.

It is, of course, the combination of sound legislative and administrative policy, along with a dedicated staff, that determines the success of the office, and not simply the efforts of the advocate. To that end, I want to introduce you to the practitioners who carry on the daily work of the Office of the Child and Youth Advocate: Marilyn McCormack, Deputy Child and Youth Advocate, Roxanne Pottle, Advocacy Education Officer, and Paula Burt, Advocacy Assessment Officer.

We view the work of your committee as an illuminating light shining across this vast country allowing others in the world community to share in our challenges and best practices. The Office of the Child and Youth Advocate operates from a rights-based perspective and uses the UN Convention on the Rights of the Child as a basis for its advocacy services. We acknowledge the overarching principle expressed in article 3(1) of the Convention on the Rights of the Child, stated in these words,

In all actions concerning children, whether undertaken by public or private social welfare institutions, courts of law, administrative authorities or legislative bodies, the best interest of the child should be a primary consideration

The following principles guide the work of the office. Children and youth are our primary clients. Children and youth have a right to information regarding government services and programs designed to meet their needs. Children and youth have a right to speak and be heard by those who make decisions affecting their lives. Children and youth have a right to participate in decisions which affect them. Parents, extended family, others significant to the child or youth, and community are all the natural advocates for children and youth. Children, youth and their families are, wherever possible, in control of the advocacy process. Actions are to be based on empowerment. Information will be treated as strictly confidential, unless there is a risk to a child or youth. Interventions are respectful, understanding and compassionate. There is respect for and recognition of the diversity and importance of culture.

M. Lloyd Wicks, un juge à la retraite du tribunal provincial de Terre-Neuve-et-Labrador, a été le premier procureur des enfants et des jeunes de la province, et il a été assermenté le 16 septembre 2002 à ce poste qu'il a occupé jusqu'en mars 2005. Notre bureau relève directement de l'Assemblée législative, à laquelle il présente un rapport annuel.

Je suis ici aujourd'hui à titre de procureur intérimaire des jeunes. Je n'occupe ce poste que depuis un mois, et c'est pourquoi je me suis fait accompagner de trois collaborateurs qui répondront aux questions que vous aurez à poser ce matin.

C'est, bien évidemment, la combinaison de saines politiques législatives et administratives avec un personnel dévoué qui détermine le succès de notre bureau, et non pas simplement les efforts du procureur. C'est pourquoi j'aimerais vous présenter les personnes qui mènent les activités courantes du Office of the Child and Youth Advocate. Ce sont Marilyn McCormack, procureure adjointe des enfants et des jeunes, Roxanne Pottle, agente d'éducation à la défense, et Paula Burt, agente d'évaluation de la défense.

Nous avons, des travaux de votre comité, une vision de phare brillant sur ce vaste pays et permettant aux membres de la communauté mondiale de mettre en commun leurs défis et pratiques exemplaires. Le Office of the Child and Youth Advocate s'appuie sur une perspective axée sur les droits et fonde ses services de défense sur la Convention relative aux droits de l'enfant. Nous reconnaissons le principe général exprimé au paragraphe 3(1) de la Convention sur les droits de l'enfant, qui stipule :

Dans toutes les décisions qui concernent les enfants, qu'elles soient le fait des institutions publiques ou privées de protection sociale, des tribunaux, des autorités administratives ou des organes législatifs, l'intérêt supérieur de l'enfant doit être une considération primordiale.

Les principes qui suivent guident le travail de notre bureau. Les enfants et les jeunes sont nos clients principaux. Les enfants et les jeunes ont droit à l'information relative aux services et aux programmes gouvernementaux conçus pour répondre à leurs besoins. Les enfants et les jeunes ont le droit de s'exprimer et d'être entendus par les personnes qui prennent des décisions touchant leur vie. Les enfants et les jeunes ont le droit de participer aux décisions qui les intéressent. Les parents, la famille élargie, d'autres personnes importantes pour l'enfant ou le jeune et la collectivité sont les défenseurs naturels des enfants et des jeunes. Les enfants, les jeunes et leurs familles sont, dans toute la mesure du possible, maîtres du processus de défense. Les mesures doivent être fondées sur la prise en charge. L'information sera traitée de façon strictement confidentielle, à moins qu'il existe un risque pour un enfant ou un jeune. Les intervenants font preuve de respect, de compréhension et de compassion. On respecte et reconnaît la diversité et l'importance de la culture.

In your review of Canada's obligations as a state party, we will present to you our experiences in working with children and youth, and we will use those experiences as a basis for identifying the challenges which remain at both a national and provincial level in meeting the obligations under the convention.

There has been much advancement in our province relating to the rights of children and youth. The province has enacted several new pieces of children's legislation, including child protection, childcare services, adoption, education and advocacy statutes, which reflect the best practice principles in the convention. Also relevant is federal legislation such as the Youth Criminal Justice Act and the Divorce Act. It is evident that a dedicated group of professionals and individuals working at the governmental and community level are committed to advancing children's rights. However, there are still many challenges facing our children and youth, and there are areas where our province falls short in meeting its obligations under the convention. Given the time that we have to speak today, it is these challenges that I would like to highlight and we will look at specific articles from the UN Convention on the Rights of the Child.

Article 12 affirms children as full citizens with equal rights to participate in decisions that affect them. It also recognizes the responsibility of adults to promote processes which empower and enable children and youth to influence decisions in a meaningful way. While new legislation addresses this issue, our experience is that adults seldom hear what children have to say, and rarely include them in the decision-making process.

The government initiated the review of two significant programs related to children and youth: children and youth with disabilities, and mental health services. In both instances, our office recommended that the committees seek the opinions of children and youth, but this did not occur in a focused manner.

It has also been our experience that while provincial statutes speak to the rights of children and youth to be heard in court processes; the courts are reluctant to hear directly from the child or youth.

Also of note is that while provincial policies speak to the importance of engaging children and youth in decision-making processes, it is not a consistent occurrence. In many cases, adults refrain from empowering children to engage in meetings with the advocacy staff.

Dans l'examen que nous avons fait des obligations du Canada en tant qu'État partie à la Convention, nous vous présenterons aujourd'hui les expériences que nous avons connues en travaillant avec les enfants et les jeunes et c'est d'après elles que nous déterminerons les défis qui restent à relever, tant au niveau national que provincial, pour respecter les obligations dictées par la Convention.

Notre province a réalisé de grands progrès relativement aux droits des enfants et des jeunes. Elle a édicté plusieurs nouvelles lois ayant trait aux enfants, notamment relativement à leur protection, aux services de garde, aux adoptions, aux instruments législatifs relatifs à l'éducation et à la défense, qui reflètent les principes des pratiques exemplaires dictées par la Convention. La législation fédérale, comme la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents et la Loi sur le divorce, est également pertinent. Bien évidemment, il existe un groupe spécialisé de professionnels et de particuliers oeuvrant à l'échelle gouvernementale et communautaire qui sont déterminés à faire progresser le droit des enfants. Cela étant dit, nos enfants et nos jeunes font encore face à de nombreux défis et il existe des domaines dans lesquels la province ne s'acquitte plus de ses obligations dictées par la convention. Dans le temps dont nous disposons pour vous parler aujourd'hui, ce sont ces défis que j'aimerais souligner, et nous examinerons des articles particuliers de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant.

L'article 12 affirme que les enfants sont des citoyens à part entière ayant des droits égaux de participer aux décisions qui les intéressent. Il reconnaît également la responsabilité des adultes de promouvoir des processus qui autorisent les enfants et les jeunes à influencer les décisions de façon significative et leur permettent de le faire.

Selon l'expérience de notre bureau, bien que la nouvelle législation aborde cette question, en pratique, souvent, les enfants et les jeunes ne se voient pas accorder l'occasion de se faire entendre ou de participer aux processus décisionnels. À titre d'exemple, le gouvernement a réexaminé deux programmes importants en relation avec les enfants et les jeunes, soit les services aux enfants et aux jeunes handicapés et les services de santé mentale. Dans les deux cas, notre bureau a recommandé que les comités demandent l'opinion des enfants et des jeunes, ce qui n'a pas été fait de façon spécifique.

Nous avons également constaté que, bien que les lois provinciales s'expriment sur les droits des enfants et des jeunes d'être entendus devant les tribunaux, ceux-ci hésitent à les entendre directement.

Veillez aussi noter que, bien que les politiques provinciales s'expriment sur l'importance de faire participer les enfants et les jeunes aux processus décisionnels, on ne le fait pas de façon systématique. Bien souvent, le personnel de défense des droits et des intérêts des enfants assiste à des réunions auxquelles les enfants et les jeunes ne sont pas invités et les adultes n'ont pas fait les efforts nécessaires pour leur permettre d'y participer.

Article 2 deals with non-discrimination, and articles 23, 28, 29, and 30 deal with education and culture. I want to draw your attention to children and youth with disabilities, as well as to our Aboriginal children and youth.

Children with disabilities and their families are often unable to access financial support for disability-related needs. These children are unable to access programs and services to which they would otherwise be entitled, and as a result, this creates additional stress for families contemplate placing their children in care. In addition, physical accessibility to public buildings continues to be a major barrier for these children and youth.

Educational opportunities for children with learning disabilities and behavioural challenges are lacking. We work with many children who are not attending school on a full time basis because they are unable to access appropriate levels of support. We also hear of many youth who have made the decision to drop out of school for these very same reasons.

Newfoundland and Labrador's Aboriginal children and youth are not afforded the same standards of service as their non-Aboriginal counterparts. Although the legislation and policies do not differentiate between Aboriginal and non-Aboriginal persons, we have found significant discrepancies in the application of the policies and legislation.

Children and youth in Aboriginal communities continue to be at risk, their educational needs are not met, and the services and programs available to them are often not culturally sensitive and suitable to their needs.

There is a significant gap in mental health and addiction services for children and youth in this province. In some instances, the services are non-existent, in others the services do not focus on the needs of children and youth. Where the services do exist, there is often a significant wait list.

Access to primary health care is often compromised by geography and the existence of one children's hospital for the entire province. While the province has put a focus on primary health care sites, the lack of financial supports available to families to access these sites remains a considerable barrier. In addition, there are some health services which are not available in the province resulting in families having to travel to other parts of the country to access health services needed by children and youth, and this becomes, of course, very costly to the family.

While there have been significant advances in early childhood programs, this country still does not have a universal system of childcare. The lack of affordable and quality childcare programs is a significant gap in services for children in this province and throughout the country. It is also the case that funding targeted for Aboriginal childcare initiatives has faced delays in getting the necessary allocations.

L'article 2 porte sur la non-discrimination, et les articles 23, 28, 29 et 30 concernent l'éducation et la culture. J'aimerais attirer votre attention sur les enfants et les jeunes ayant des incapacités, ainsi que sur les enfants et jeunes autochtones.

Les enfants handicapés et leurs familles sont souvent incapables d'obtenir un soutien financier pour les besoins liés à leur handicap. Ces enfants ne peuvent accéder à des programmes et services auxquels ils auraient droit autrement, et en conséquence, cela crée des tensions additionnelles pour les familles, qui envisagent alors de placer leurs enfants en service de garde. En outre, l'accessibilité physique aux immeubles publics continuent d'être une entrave importante pour ces enfants et ces jeunes.

Il manque de possibilités d'éducation pour les enfants qui ont des troubles d'apprentissage et de comportement. Nous travaillons avec de nombreux enfants qui ne fréquent pas l'école à temps plein parce qu'il leur est impossible d'obtenir les niveaux de soutien appropriés. Nous entendons aussi souvent des jeunes qui ont pris la décision d'abandonner les études pour ces mêmes raisons.

Les enfants et les jeunes autochtones de Terre-Neuve-et-Labrador ne reçoivent pas les mêmes normes de service que leurs homologues non autochtones. Bien que la loi et les politiques n'établissent aucune distinction entre Autochtones et non Autochtones, nous avons constaté des écarts importants dans l'application des politiques et de la loi.

Les enfants et les jeunes des collectivités autochtones continuent d'être à risque, leurs besoins en éducation ne sont pas comblés et les services et programmes offerts sont souvent inadaptés à leur culture et à leurs besoins.

On remarque de grandes lacunes dans les services de santé mentale et de toxicomanie pour les enfants et les jeunes, dans la province. Dans certains cas, les services sont inexistant, dans d'autres ils ne sont pas axés sur les besoins des enfants et des jeunes et, lorsqu'il existe un tel service, la liste d'attente est souvent longue.

L'accès aux soins de santé primaires est souvent compliqué par les facteurs d'ordre géographique et par le fait qu'il n'y a qu'un hôpital pour enfants pour toute la province. Bien que la province se soit concentrée sur des établissements de soins de santé primaires, le manque de soutien financier aux familles pour leur en faciliter l'accès demeure une entrave considérable. En outre, certains services de santé ne sont pas offerts dans la province, ce qui force les familles à devoir se rendre dans d'autres régions du pays pour recevoir les services de santé dont ont besoin les enfants et les jeunes, ce qui est très onéreux.

Bien qu'on ait constaté des progrès importants dans les programmes destinés à la petite enfance, le pays ne dispose pas encore d'un réseau universel de services de garde. Le manque de programmes de soins à l'enfance abordables et de qualité est une grande lacune des services aux enfants de la province, et de partout au pays. Il se trouve aussi que le financement axé sur les initiatives de soins aux enfants autochtones a affiché quelques retards dans l'obtention de certaines allocations nécessaires.

Children and youth continue to be the subject of maltreatment. It appears that little is done in the way of prevention and early intervention initiatives in spite of the reference to their importance in provincial statutes.

We deal with overburdened and under resourced child and youth care systems. Treatment for children and youth who are victims of abuse, neglect and exploitation are insufficient, as was previously referenced in our discussion on mental health services.

Finally, in light of the widespread opposition by childcare giver organizations both nationally and provincially to section 43 of the Criminal Code of Canada, it should be deemed inconsistent with these articles and repealed.

We believe that governments should implement a national campaign on the harms of physical punishment as well as the merits of positive discipline by adults in authority over the child.

Apart from these statements about the application of the convention, we have concerns about the lack of reference to children and youth rights in provincial statutes. While it is implied in some instances, none of the provincial statutes explicitly reference the rights of children and youth.

I would be remiss not to mention as well the number of children and youth who live in poverty in this province and throughout the country. While there has been progress in such programs as the National Child Benefit, they have not been able to address the total impact that living in poverty has on children and youth.

Once again to all of you, I want to thank you for this wonderful opportunity. We are pleased, and I will not say myself personally, because I know the experience comes from around me, to provide further details and answer any questions that you may have for us at this time.

The Deputy Chairman: Thank you very much for your excellent presentation. It is a pleasure for all the members of this committee to hear the Convention on the Rights of the Child so adequately and properly referenced. We have a number of questions, and I have several too.

Senator Carstairs: I hope you are aware that our last presenters today will be children from Newfoundland and Labrador.

Are you an officer of the Parliament or the Assembly of Newfoundland, and do you have to report through a minister, or do you report directly?

Do you get your funding through a minister?

Ms. Marilyn McCormack, Deputy Advocate, Office of the Child and Youth Advocate: The advocate himself is a member of the legislature. We are public servants. However, we are an independent office of the House of Assembly. Our funding comes through government directly to our office, and we operate that funding. We follow government financial practices and make

Les enfants et les jeunes continuent de faire l'objet de mauvais traitements. Il semble qu'on ne fait pas grand chose en matière de prévention et d'initiatives d'intervention précoce, même si les textes législatifs provinciaux insistent sur leur importance.

Les réseaux de services de garde des enfants et des jeunes sont surchargés et manquent de ressources. Le traitement des enfants et des jeunes victimes de violence, de négligence et d'exploitation est insuffisant, comme nous l'avons déjà mentionné dans notre discussion sur les services de santé mentale.

Enfin, à la lumière de l'opposition généralisée à l'article 43 du Code criminel par des organismes de soins aux enfants de la province et de tout le pays, cet article devrait être jugé incompatible avec ceux-là et abrogé.

Nous estimons que notre gouvernement devrait lancer une campagne nationale de sensibilisation aux préjudices causés par le châtime corporel, de même qu'au mérite de l'application d'une discipline positive par tous les adultes ayant autorité sur l'enfant.

Outre ces énoncés sur l'application de la Convention, nous sommes préoccupés par l'absence de mention des droits des enfants et des jeunes dans les lois provinciales. Bien qu'elles y fassent parfois allusion, aucune loi provinciale ne fait référence explicitement aux droits des enfants et des jeunes.

Ce serait négligence de ma part que de ne pas mentionner également le nombre d'enfants et de jeunes qui vivent dans la pauvreté dans notre province et dans tout le pays. Bien qu'on ait enregistré des progrès grâce à des programmes tels que la Prestation nationale pour enfants, ceux-ci ne suffisent pas pour contrer les conséquences générales de la pauvreté sur les enfants et les jeunes.

Permettez-moi encore une fois de remercier le comité pour cette occasion. Nous serons heureux de fournir plus de détails ou de répondre à toute question que vous posez avoir à poser.

La vice-présidente : Merci beaucoup pour votre excellente présentation. C'est un plaisir pour tous les membres de ce comité d'entendre des références si appropriées et pertinentes à la Convention relativement aux droits des enfants. Nous avons plusieurs questions à vous poser; j'en ai moi-même quelques-unes.

Le sénateur Carstairs : J'espère que vous savez que nos derniers témoins, aujourd'hui, seront des enfants de Terre-Neuve-et-Labrador.

Êtes-vous un haut fonctionnaire du Parlement ou de l'Assemblée législative de Terre-Neuve, et relevez-vous d'un ministre, ou est-ce que vous relevez directement du Parlement?

Obtenez-vous un financement par l'entremise d'un ministre?

Mme Marylin McCormack, procureure adjointe, Office of the Child and Youth Advocate : Le procureur lui-même est membre de l'assemblée législative. Nous sommes des fonctionnaires. Cependant, nous formons un bureau indépendant de la Chambre d'assemblée. Nos fonds sont directement versés par le gouvernement à notre bureau, et nous administrons ces fonds.

the decisions about the expenditure. We submit a budget on an annual basis, which is approved by the Internal Economy Commission of the House of Assembly.

Senator Carstairs: When you say he is a member of the House of Assembly, do you mean he is an elected member?

Ms. McCormack: No, he is an officer of the Legislature.

Senator Carstairs: In terms of the Convention on the Rights of the Child, when I read through Newfoundland's 1998 submission, there seemed to be an inconsistency between the Department of Education and who they had to educate, and then later on their representation of refugee children.

I know that Newfoundland and Labrador does not receive a great number of refugees, but I want some sense of whether a refugee child has the right to attend school in Newfoundland and Labrador, or if they are excluded from that right.

Ms. McCormack: They do have the right to attend school. I think there is some work going on between the various departments, particularly Health and Community Services and Education, and the Association for New Canadians. We consider any child to have the same rights as a child born in the province.

Senator Carstairs: Our committee has discussed the need to have a national child advocate, because Aboriginal children in reserve communities are entirely within the responsibility of the federal government and it would be a useful means to coordinate policies between the provinces and the federal government. Do you have a position on that, and if you do, could you express it to us?

Ms. McCormack: Newfoundland and Labrador is a member of the Canadian Council of Provincial Child and Youth Advocates, and we have the benefit of working with that national body. I certainly support, and I think this province would support a national children's advocate. We are part of the council.

Even though the provinces that have advocacy offices are a part of the Canadian council, it is still very difficult for us to get together and actually carry out the work on a national level. This province supports a national children's advocate.

Senator Oliver: The Standing Senate Committee on National Finance just did a study on offices of Parliament, such as the Privacy Commissioner, Information Commissioner, and so on, and how they receive their funding. We found there were a couple of discrepancies in that it was not arms length and independent enough.

Is there any way that the assembly here can hold back money if they do not like some of the things you are doing, or is it automatic?

Nous observons les pratiques financières du gouvernement, et nous prenons des décisions sur nos dépenses. Nous présentons un budget sur une base annuelle, qui est approuvé par la Commission de la régie intérieure de la Chambre d'assemblée.

Le sénateur Carstairs : Quand vous dites qu'il est membre de la Chambre d'assemblée, voulez-vous dire un membre élu?

Mme McCormack : Non, il est haut fonctionnaire de la législature.

Le sénateur Carstairs : En ce qui concerne la Convention relative aux droits de l'enfant, lorsque j'ai lu le mémoire qu'a présenté Terre-Neuve en 1998, il semblait y avoir incohérence entre le ministère de l'Éducation et ceux qu'il devait éduquer, et plus tard, relativement à la manière dont il représentait les enfants réfugiés.

Je sais que Terre-Neuve-et-Labrador ne reçoit pas un grand nombre de réfugiés, mais j'aimerais bien savoir si un enfant de réfugiés a le droit de fréquenter l'école à Terre-Neuve-et-Labrador, ou si ce droit lui est refusé.

Mme McCormack : Ils ont effectivement le droit de fréquenter l'école. Je pense que des travaux sont en cours entre divers ministères, particulièrement entre le ministère de la Santé, des Services communautaires et de l'Éducation, et la Association for New Canadians. Nous considérons que tout enfant a les mêmes droits qu'un enfant né dans la province.

Le sénateur Carstairs : Notre comité a discuté de la nécessité d'avoir un procureur national pour les enfants, parce que les enfants autochtones des collectivités des réserves son entièrement sous la responsabilité du gouvernement fédéral, et ce serait un moyen utile de coordonner les politiques entre les provinces et le gouvernement fédéral. Avez-vous un avis là-dessus et, le cas échéant, pourriez-vous nous en faire part?

Mme McCormack : Terre-Neuve-et-Labrador est membre du Canadian Council of Provincial Child and Youth Advocates, et nous avons le privilège de collaborer avec cet organe national. J'appuie certainement, et je pense que la province appuierait la notion d'un procureur national pour les enfants. Nous sommes membres du Council.

Même si les provinces qui ont des bureaux de défense des droits de l'enfant font partie du Canadian Council, il nous est tout de même très difficile de nous réunir et de faire le travail à l'échelle nationale. Ces provinces appuient la notion d'un procureur national des enfants.

Le sénateur Oliver : Le Comité sénatorial permanent des finances nationales vient de faire une étude sur les organes du Parlement, comme le Commissaire à la protection de la vie privée, le Commissaire à l'information du Canada, et cetera., et la manière dont ils reçoivent leur financement. Nous avons appris qu'il y avait quelques anomalies, en ce sens qu'il n'était pas assez indépendant.

La Chambre d'assemblée, ici, aurait-elle un moyen pour retenir l'argent si elle n'aimait pas certaines des choses que vous faites, ou est-ce automatique?

Do you get enough money to do the job you have to do for children?

Ms. McCormack: Our office is relatively new. We were established in 2002 and we submit an annual budget to the House of Assembly. Each year we look for additional funding because we are a very small staff and we are responsible for the entire province. We do not always get what we ask for, or what we feel that we need, however, they can sometimes alter our budget even after its approval.

Senator Oliver: Is there one minister in charge, or is there a treasury board?

Ms. McCormack: No, we report directly to the House of Assembly. However, there is an Internal Economy Commission which approves the annual budget for the Office of the Child and Youth Advocate. Each year, usually in the fall, we present our budget and it is approved by March 31 of the next year to be come effective April 1.

Senator Oliver: Do you have an appeal process?

Ms. McCormack: Yes, we can appeal back to the same commission. That is how we operate. As I said, we have only been open for two years. We could use additional staff, but so far, we have not had an increase in our annual budget.

Senator Oliver: You are all public servants; you are bureaucrats. Do you see the need to have an independent stand-alone agency that hires your staff that is separate from the public service?

Ms. McCormack: There are some benefits to being part of the public service. We are different in that we do not belong to the union; we are at the management level in terms of operations. The pension benefits are important to the individual members. We have not had a problem or run into anything in particular.

Senator Oliver: I want to ask about section 12 "Participation." Thirty-seven years ago, I taught a course in Dalhousie Law School called Law and the Family. During the course of those studies, we focused on "the age of intellection", that is when a child old enough to participate in the process.

I notice that you said that the courts are often reluctant to hear from the child. Can you help me with the concept of intellection? When is a child old enough to understand and to participate?

Ms. McCormack: Children of all ages come into our office. Sometimes their parents are overbearing and the child is only heard when the court orders an independent assessment. In that situation, a professional interviews the child. Some children insist

Recevez-vous assez d'argent pour faire votre travail pour les enfants?

Mme McCormack : Notre bureau est relativement récent. Nous avons été créés en 2002, et nous présentons un budget annuel à notre Chambre d'assemblée. Chaque année, nous cherchons à obtenir des fonds additionnels, parce que nous avons un effectif très restreint, et nous assumons la responsabilité de l'intégralité de la province. Nous n'obtenons pas toujours ce que nous demandons, et ce dont nous avons besoin, selon nous, mais la Chambre peut parfois modifier notre budget, même après son approbation.

Le sénateur Oliver : Y a-t-il un ministre responsable, ou est-ce un conseil du trésor?

Mme McCormack : Non, nous relevons directement de la Chambre d'assemblée. Cependant, il y a une Commission de la régie interne qui approuve le budget annuel du Office of the Child and Youth Advocate. Chaque année, généralement à l'autonomie, nous présentons notre budget, qui est approuvé avant le 31 mars de l'année suivante pour entrer en vigueur le 1^{er} avril.

Le sénateur Oliver : Avez-vous un processus de recours en appel?

Mme McCormack : Oui, nous pouvons faire appel devant la même commission. C'est ainsi que nous fonctionnons. Comme je l'ai dit, nous n'existons que depuis deux ans. Il nous serait utile d'avoir d'autres employés, mais jusqu'à maintenant, il n'y a pas eu d'augmentation de notre budget annuel.

Le sénateur Oliver : Vous êtes tous fonctionnaires; vous êtes des bureaucrates. Est-ce que vous jugeriez nécessaire d'avoir un organisme indépendant et autonome qui embauche votre personnel, qui fonctionne indépendamment de la fonction publique?

Mme McCormack : Il y a plusieurs avantages à faire partie de la fonction publique. Nous sommes différents, en ce sens que nous ne sommes pas membres du syndicat; nous sommes du niveau de la direction, pour ce qui est de nos opérations. Le régime de retraite est important pour chaque membre. Nous n'avons pas eu de problème, ni connu aucun obstacle particulier.

Le sénateur Oliver : J'aimerais vous poser une question au sujet de l'article 12, « Participation ». Il y a 37 ans, j'enseignais un cours à la Dalhousie Law School, intitulé la Loi et la famille. Dans le cadre de nos études, nous nous sommes concentrés sur « l'âge de l'intellection », soit quand l'enfant est assez vieux pour participer au processus.

J'ai remarqué que vous avez dit que les tribunaux sont souvent réticents à entendre les enfants. Pouvez-vous m'aider avec le concept de l'intellection? Quand un enfant est-il assez mûr pour comprendre et pour participer?

Mme McCormack : Nous accueillons à notre bureau des enfants de tous les âges. Parfois, leurs parents sont souvent écrasants et l'enfant n'est entendu que quand les tribunaux ordonnent une évaluation indépendante soit, dans ce cas, une

that they want to talk to the judge. Some children feel they have the right to be heard and are frustrated that nobody listens to them.

There are ways in which the court can hear the child, even without interviews, but we find that in many instances children are not actually given the opportunity to even submit their thoughts in writing.

Senator Oliver: How do you know that the child has not been influenced by one parent or another to say something against the other parent, and how do you know when it is free and voluntary?

Ms. McCormack: I think that is where some of the reluctance comes from the systemic agencies in terms of hearing children. It is our opinion that all children have a right to be heard.

Senator Oliver: At any age?

Ms. McCormack: At any age. Of course, we have to think about a pre-schooler who might have some difficulty in self-expression. From an advocacy perspective, we always promote that all children have a right to have their opinion heard, whether that is directly or whether it is through someone else. That is our position.

Senator Oliver: Roxanne, are you of the same mind?

Ms. Roxanne Pottle, Advocacy Education Officer, Office of the Child and Youth Advocate: I am of the same mind. I do have some background in working with children and youth through separation and divorce. The professionals who complete the assessments or interview children in court have a very strong background in child development, working with children, and understanding the dynamics and conflict that originates through a separation or divorce between the parents.

My experience in that area is that children as young as eight or nine have certain very strong beliefs and opinions about how to settle the conflict between their parents, so that the issues of custody and access can be settled in a significant and meaningful way for them. To believe that a child even at that age does not understand is remiss when you realize that they are right in the middle of the conflict, and have a lot of understanding about what is going on in the family.

Older children have some very good ideas on how to settle the conflict between their parents, and they have good ideas as to custody and access issues. The difficulty is that even though there is a family court process, the youth experience is that their voice about what should be happening for them does not receive full weight. For the most part, the courts do not consider the children and youth in their deliberations. That puts that child and youth in a very difficult set of circumstances in that they lose all faith in the system. They feel left out of the whole process that has so much to do with their future.

In my opinion, I think it is very important to listen to what they have to say about what should happen to them. One of the issues you raise is around the alienation between the parents and

entrevue d'un professionnel avec l'enfant. Certains enfants insistent pour parler au juge. Certains estiment avoir le droit d'être entendus et sont frustrés que personne ne les écoute.

Il y a des moyens par lesquels le tribunal peut entendre l'enfant, même sans entrevue, mais nous trouvons que bien souvent, on ne laisse pas assez aux enfants l'occasion même de présenter leurs points de vue par écrit.

Le sénateur Oliver : Comment savez-vous que l'enfant n'a pas été influencé par un parent pour dire quelque chose contre l'autre parent, et comment savez-vous quand c'est libre et volontaire?

Mme McCormack : Je pense que c'est de là que vient la réticence de certains organismes du système, pour ce qui est d'entendre les enfants. Selon nous, tous les enfants ont le droit d'être entendus.

Le sénateur Oliver : À quel âge?

Mme McCormack : À n'importe quel âge. Bien entendu, il faut penser à l'enfant d'âge préscolaire qui pourrait avoir des difficultés à s'exprimer de lui-même. D'une perspective de défense des droits des enfants, nous soutenons toujours que tous les enfants ont le droit de faire entendre leur opinion, que ce soit directement ou par le biais de quelqu'un d'autre. C'est notre avis.

Le sénateur Oliver : Roxanne, êtes-vous du même avis?

Mme Roxanne Pottle, agente d'éducation à la défense, Office of the Child and Youth Advocate : Je suis du même avis. J'ai l'expérience du travail avec des enfants et des jeunes qui vivent la séparation et le divorce. Les professionnels qui font les évaluations ou interrogent les enfants devant un tribunal ont de solides compétences en développement de l'enfance, relativement au travail avec les enfants, et ils comprennent la dynamique et le conflit que génère la séparation ou le divorce des parents.

D'après mon expérience du domaine, les enfants aussi jeunes que huit ou neuf ans ont des points de vue et opinions solidement ancrés sur la manière de régler le conflit entre leurs parents, alors les problèmes de garde et de droits de visite peuvent être réglés de façon concrète pour eux. On aurait tort de croire que les enfants, même à cet âge, ne comprennent pas, quand on réalise qu'ils sont en plein milieu du conflit, et qu'ils comprennent beaucoup de ce qui se passe dans leur famille.

D'autres enfants ont d'excellentes idées sur la manière de régler le conflit entre leurs parents, et de bonnes idées sur les questions de garde et d'accès. La difficulté, c'est que même s'il y a un processus devant un tribunal de la famille, l'expérience du jeune c'est que son avis sur ce qui devrait lui arriver n'est pas pleinement tenu en compte. Pour la plupart, les tribunaux ne tiennent pas compte des enfants et des jeunes dans leurs délibérations. Cela met l'enfant et le jeune dans une situation très difficile puisqu'il perd toute foi dans le système. Il se sent mis au banc de tout le processus qui, pourtant, revêt tellement d'importance pour son avenir.

Selon moi, il est très important d'entendre ce qu'ils ont à dire sur ce qui devrait advenir d'eux. Vous avez soulevé la question de l'aliénation entre les parents et les enfants. Bien des indicateurs

children. Many indicators show that the alienation starts with a lack of communication. Our family counsellors and professionals try to work with these issues while supporting the rights of the child.

Senator Oliver: That was very helpful and very interesting. Thank you.

Mr. Igloliorte: I just want to add a point to your original question about our annual budget and the size of our staff. We have seven people in total in the staff. Our report from 2002-03 indicates a budget of \$700,000.

Roxanne and Paula have just completed a full week in the northern part of Newfoundland and that indicates the funding we use for travel. We go to all corners to get the educational message out to our citizens. Travelling expenses consume a significant amount of our budget.

Senator Poy: You mentioned that pre-school children sometimes have an opinion on their circumstances. At what age would you say is the end of childhood and the beginning of youth? Would that be between the ages of 8 years and 12 years? Do you make a distinction between the terms “child” and “youth”?

Ms. Paula Burt, Advocacy Assessment Officer, Office of the Child and Youth Advocate: Most of the provincial legislation speaks to the age of 12 as the age when a youth become involved in the decision-making process. In some of our provincial statutes, the age of 12 seems to be the age adopted by the province. That is from a legislative perspective. From our perspective, in terms of providing advocacy services, we always try to give consideration to the age of the child, their level of maturity and engage them in the advocacy process. If the child is unable to provide us with direction or does not have a natural advocate, we will bring his or her voice to the decision-making process.

Senator Poy: If a child under the age of 12 is capable of making a phone call to your office you will have someone visit them. Do you go directly to the child in case it is against the parents that the child wishes to complain?

Ms. Burt: Yes, that is our experience. We receive emails and telephone calls from primary and elementary school-age children. We speak with them directly for the reason you mentioned. Sometimes they do not have a natural advocate and other times they just wish to speak directly to someone that they see as able to help them at that point in time.

Senator Poy: Do you teach children about their rights? Do they know that they can approach you, because some children are very mature, even by the age of 10 or 11?

Ms. Pottle: One of my main roles is education and the promotion of children's rights. When I say “children,” I am referring to youth as well.

démontrent que l'aliénation commence avec le manque de communication. Nos conseillers et professionnels de la famille essaient de travailler avec ces aspects tout en protégeant les droits de l'enfant.

Le sénateur Oliver : C'était très utile et intéressant. Merci.

M. Igloliorte : Je voudrais seulement ajouter une chose à votre question originale sur notre budget annuel et la taille de notre effectif. Nous sommes sept au total. Notre rapport de 2002-2003 fait état d'un budget de 700 000 \$.

Roxanne et Paula viennent de passer toute une semaine dans la région du nord de Terre-Neuve, et c'est signe que nous utilisons des fonds pour voyager. Nous allons dans tous les coins de la province pour transmettre le message éducationnel à nos citoyens. Les dépenses de voyage consomment une grande partie de notre budget.

Le sénateur Poy : Vous avez parlé des enfants d'âge préscolaire qui ont parfois un avis sur leur situation. À quel âge pensez-vous que finit l'enfance et commence la jeunesse? Est-ce que ce serait entre 8 et 12 ans? Est-ce que vous faites une distinction entre les termes « enfant » et « jeune »?

Mme Paula Burt, agente d'évaluation de la défense des droits, Office of the Child and Youth Advocate : La plupart des lois provinciales considèrent que l'âge où un jeune commence à participer au processus décisionnel est 12 ans. Dans certaines de nos lois, il semble que 12 ans soit l'âge qu'a adopté la province. C'est l'angle législatif. De notre avis, pour ce qui est de fournir des services de défense, nous essayons toujours de tenir compte de l'âge de l'enfant, de son degré de maturité et nous essayons de le faire participer au processus de défense. Si l'enfant n'est pas en mesure de nous orienter ou n'a pas un défenseur naturel, nous intégrons son avis au processus décisionnel.

Le sénateur Poy : Si un enfant de moins de 12 ans est capable de téléphoner à votre bureau, vous envoyez quelqu'un lui rendre visite. Allez-vous directement à l'enfant, quand celui-ci se plaint de ses parents?

Mme Burt : Oui, c'est ce que nous faisons. Nous recevons des courriels et des appels téléphoniques des enfants d'écoles primaires. Nous leur parlons directement, justement pour la raison que vous avez invoquée. Parfois, ils n'ont pas de défenseur naturel et d'autres fois, ils veulent seulement parler directement à quelqu'un qui leur paraît en mesure de les aider à ce moment-là.

Le sénateur Poy : Enseignez-vous leurs droits aux enfants? Est-ce qu'ils savent qu'ils peuvent vous consulter, parce que ces enfants sont très mûrs, même à 10 ou 11 ans?

Mme Pottle : L'un des mes rôles principaux est un rôle d'éducation et de promotion des droits des enfants. Quand je parle d'« enfants » je parle des jeunes aussi.

We spend a fair bit of time explaining the process to children, whether it is in school, or at a community centre. We tell them how they can contact us, what kinds of issues we deal with, and what kind of cases come to us.

We have various sources such as a 1-800 number, an email address, and voice mail, if they make the call after business hours.

Children and youth will often contact us on their own, or they will ask a family member or another professional to assist on their behalf. We have received many, many calls from children and youth. However, the education component will always be ongoing.

We have not been in every school in the province. Mr. Igloliorte mentioned we were in the northern part of Newfoundland and along the Labrador Straits. We managed to attend every school and speak to as many children as possible about the role and function of the office, and about their rights, in general.

Senator Poy: You state that one of your guiding principles is:

Children, youth and their families are, wherever possible, in control of the advocacy process.

Are you referring to court appearances when you make that statement?

Ms. McCormack: When people approach our office, sometimes they need information about their next step in the process. If they are unable to access a particular service for a child, they are frustrated with the system and they do not know where to go next. We will often inform them of what we call “self-advocacy assistance.” We give them information about their options.

In some instances we become directly involved. If they have exhausted all the appeal systems and do not know where to go from there, then the advocacy staff will act on their behalf and bring their issues forward.

Senator Poy: So, that is mainly in court.

Ms. McCormack: No, we do not go to court. This is advocating for services that they are entitled to receive from the government.

Senator Poy: Can you give me example of discrepancies between Aboriginal children and youth and the non-Aboriginal counterparts?

Why is there such a big discrepancy when both groups can come to you?

Ms. McCormack: We find that the legislation covers all children in the province, but when you get into the Aboriginal communities, you find that they do not practice the same way. They are not responding, implementing, or following through on the government policy to provide services to children and youth. I think it is because there is often conflict between who is

Nous passons beaucoup de temps à expliquer le processus aux enfants, que ce soit à l'école, ou dans un centre communautaire. Nous leur disons comment ils peuvent communiquer avec nous, quels genres de problèmes nous pouvons les aider à régler, et le type de cas qui nous sont présentés.

Nous avons plusieurs sources, comme un numéro 1-800, une adresse électronique et une boîte vocale, s'ils appellent après les heures ouvrables.

Les enfants et les jeunes communiquent souvent avec nous de leur propre chef, ou ils demandent à un membre de leur famille ou un autre professionnel de les aider. Nous avons reçu beaucoup, beaucoup d'appels d'enfants et de jeunes. Cependant, les activités d'éducation se poursuivent toujours.

Nous n'avons pas été dans toutes les écoles de la province. M. Igloliorte vous a dit que nous étions dans le nord de Terre-Neuve, et le long du détroit du Labrador. Nous avons réussi à aller dans toutes les écoles et à parler à autant d'enfants que possible du rôle et de la fonction de notre bureau, et de leurs droits, en général.

Le sénateur Poy : Vous dites que l'un de vos principes directeurs est que

Les enfants, les jeunes et leurs familles soient, dans toute la mesure du possible, maître du processus de défense.

Est-ce que vous parlez de comparution devant les tribunaux, quand vous dites cela?

Mme McCormack : Lorsque les gens s'adressent à notre bureau, parfois, ils ont besoin de renseignements sur les étapes suivantes du processus. S'ils ne peuvent pas accéder à un service particulier pour un enfant, ils sont frustrés par le système et ils ne savent pas à qui s'adresser ensuite. Souvent, nous les informons dans une optique que nous appelons « l'aide à l'autodéfense ». Nous les renseignons sur leurs choix.

Dans certains cas, nous nous engageons directement. S'ils ont épuisé tous les recours en appel et ne savent pas quoi faire à partir de là, alors, le personnel de la défense agira pour leur compte et fera avancer leur dossier.

Le sénateur Poy : Donc, c'est surtout au tribunal.

Mme McCormack : Non, nous n'allons pas devant les tribunaux. Nous les aidons à obtenir les services publics auxquels ils ont droit.

Le sénateur Poy : Pouvez-vous me donner des exemples de différences entre les enfants et les jeunes autochtones et leurs homologues non autochtones?

Pourquoi y a-t-il un tel écart dans la manière dont les deux groupes s'adressent à vous?

Mme McCormack : Nous trouvons que les lois sont censées couvrir tous les enfants de la province, mais lorsqu'il s'agit de collectivités autochtones, on trouve qu'elles ne s'appliquent pas de la même manière. Ils ne réagissent pas, ne mettent pas en œuvre ou n'observent pas les politiques du gouvernement pour fournir les services aux enfants et aux jeunes. Je pense que c'est parce qu'il

responsible for the provision of the service. Often we find is that there is poor coordination between the province, band councils and the federal government.

The legislation is clear and so are the services that are available, but getting someone to follow through is difficult. We find that the education system is insensitive to the cultures of the people, and, therefore, the children are not attending school. This unfortunate occurrence is because the programming does not fit with their lifestyle and their culture.

Mr. Igloliorte: We find that the communities that have the greatest degree of self-government control, experience in social services, and some aspects of justice and community services, are the communities that have the best handle on providing care for their children.

I think the message is for the federal and provincial governments to ensure that the land claims are completed. In the end, it is the entire community that eventually gets the most benefit, and that certainly extends to the children.

Senator Poy: In a case like this in Aboriginal communities, would you have to deal with the band councils instead of with the children? Would that be an intermediate step?

Ms. McCormack: We would deal directly with the individual child and family. We might consult the band council if they could be of assistance in solving the problem, or we would go to the persons responsible for the service provision. For example, if it were an issue related to the need for services, whether it is income support or a child welfare service, we would go to Health and Community Services or the Department of Human Resources, Labour and Employment, to advocate on behalf of that individual child. We may also go to the band; it depends on the issue.

Senator Poy: It is only if they are helpful that you would go through them; otherwise, you go directly to the child.

Ms. McCormack: Our office provides direct service to a child. We try to work at the front line level with the individual worker responsible for the service provision in a particular area. If that does not work, we go to whomever we have to go to in order to resolve the problem.

Mr. Igloliorte: Our overriding model is that the child is a client, and that is our basic focus.

Senator Poy: In Newfoundland and Labrador, do you have many foreign adoptions?

Ms. McCormack: Yes, there is quite a large interest and I can speak to that from my former position as Director for Adoptions for the province. There has certainly been an increase in the number of applicants because there are very few children available for adoption in this province. There is a lot of interest in international adoption.

y a souvent des doutes sur qui est responsable de la prestation du service. Souvent, nous trouvons qu'il y a une piètre coordination entre la province, les conseils de bande et le gouvernement fédéral.

La loi est claire, de même que les services qui sont disponibles, mais il est difficile de trouver quelqu'un pour les observer. Nous trouvons que le système d'éducation est peu sensible à la culture des peuples, et alors les enfants ne fréquentent pas l'école. Ce malheureux état de fait est attribuable à ce que les programmes ne sont pas adaptés à leur style de vie et à leur culture.

M. Igloliorte : Nous trouvons que les collectivités qui exercent un plus haut degré d'autonomie gouvernementale, qui ont plus d'expérience des services et de certains aspects des services judiciaires et communautaires, sont les collectivités qui savent le mieux tirer parti des services offerts pour leurs enfants.

Je pense que le message est pour que les gouvernements fédéral et provinciaux s'assurent que les revendications territoriales soient réglées. Au bout du compte, c'est toute la collectivité qui finit par en tirer le meilleur parti, et cela va certainement jusqu'aux enfants.

Le sénateur Poy : Dans les cas comme ceux-là, dans les collectivités autochtones, est-ce que vous auriez affaire avec les conseils de bande plutôt qu'avec les enfants? Est-ce que ce serait une étape intermédiaire?

Mme McCormack : Nous nous adresserions directement à l'enfant et à sa famille. Il se peut que nous consultions les conseils de bande s'ils peuvent aider à résoudre le problème, ou aux personnes responsables de la prestation de services. Par exemple, si c'était un problème lié au besoin de services, que ce soit de soutien du revenu ou des services sociaux pour l'enfant, nous nous adresserions au service de santé et services communautaires du ministère des Ressources humaines, du Travail et de l'Emploi, pour faire pression en faveur de l'enfant. Il se peut aussi que nous nous adressions à la bande, selon le problème.

Le sénateur Poy : Ce n'est que si cela peut-être utile que vous passez par eux; autrement, vous vous adressez directement à l'enfant.

Mme McCormack : Notre bureau offre un service direct à un enfant. Nous essayons de travailler aux premières lignes avec le travailleur responsable de la prestation des services dans un secteur particulier. Si cela ne fonctionne pas, nous allons voir la personne qu'il faut voir pour résoudre le problème.

M. Igloliorte : Notre principe général est que l'enfant est un client, et c'est notre point de mire.

Le sénateur Poy : À Terre-Neuve-et-Labrador, avez-vous beaucoup d'adoptions à l'étranger?

Mme McCormack : Oui, ces adoptions suscitent un assez vif intérêt, et je peux en parler d'après l'expérience que j'ai acquise au poste de directrice des adoptions pour la province. Il y a certainement eu une hausse du nombre de demandes, parce qu'il y a très peu d'enfants disponibles pour l'adoption dans cette province. Il y a un grand intérêt pour l'adoption internationale.

The Deputy Chairman: When I was with the Canadian Council on Children and Youth, we heard from kids. I came here with the Committee on Child Custody and Access, which I co-chaired. The former Lieutenant Governor McGrath invited me to a conference her on child and youth care three or four years ago. There was a big conference on the family. You may remember that conference.

It is wonderful to be back here again, and to see you. It is very exciting. One of my questions concerns the education system.

What is your authority with respect to the educational system because I know that some of the other child advocates do not have much authority in the education system?

Ms. McCormack: If you look at our legislation, some people would say we probably do not have any authority. However, our first advocate was very assertive when it came to education. In fact, if you read the legislation, we do have some authority because of how the Department of Education works in this province. The act says that we are entitled to advocate for children who are entitled to receive programs and services offered by the government, its boards, or its agencies.

When it comes to education, we find people coming forward because they are unable to access support services for children in the school setting. Those decisions, while oftentimes made at the board level, many times go to the Department of Education for approval. The Special Services Support Division in the Department of Education is the ones that say yes or no to the services. This means that we have an automatic "in" to become involved because we can go to that particular division on behalf of an individual child.

Twenty-three per cent of our referrals for the fiscal year 2003-04 related to issues in education. The issues ranged from special transportation to the need to see teachers, to other types of educational supports. We deal with a high number of calls.

We also would like to deal, and I am sure that we will eventually as we move along, with some of those issues on a systemic basis because our individual cases drive our systemic files. As Mr. Igloliorte said, we are a very small staff and trying to tackle some of the issues on a systemic basis has been a bit of a problem for us up to the present time.

The Deputy Chairman: With respect to sexual exploitation, while you spoke about general issues of abuse, neglect, and so on, you will recall that those cases were associated with some of the cases around Mount Cashel. What has been your experience so far on that particular issue?

La vice-présidente : Lorsque j'étais au Conseil canadien de l'enfance et de la jeunesse, nous avons étendu des témoignages d'enfants. Je suis venu ici avec le Comité sur la garde et le droit de visite des enfants, dont j'étais coprésident. L'ex lieutenant-gouverneur McGrath m'avait invité à une conférence sur la garde des enfants et des jeunes, il y a trois ou quatre ans. Il y avait une grande conférence sur la famille. Peut-être vous en rappelez-vous.

C'est merveilleux de revenir, et de vous voir. C'est très excitant. L'une de mes questions porte sur le système d'éducation.

De quelle autorité jouissez-vous en ce qui concerne le système d'éducation, parce que je sais que certains autres procureurs des enfants n'ont pas beaucoup de pouvoir, dans le système d'éducation.

Mme McCormack : Si vous regardez la loi, certaines personnes diraient que nous n'avons probablement pas beaucoup d'autorité. Cependant, notre premier procureur était assertif, quand il s'agissait d'éducation. De fait, si vous lisez la loi, nous avons un certain pouvoir, à cause de la manière dont fonctionne le ministère de l'Éducation de la province. La loi dit que nous avons le droit de défendre les enfants, qui ont le droit de recevoir des programmes et services offerts par le gouvernement, ses commissions ou ses organismes.

Quand il s'agit d'éducation, nous constatons que des gens s'adressent à nous parce qu'ils sont incapables d'obtenir des services de soutien pour les enfants dans le milieu scolaire. Ces décisions, bien qu'elles relèvent généralement du conseil d'administration, doivent souvent recevoir l'aval du ministère de l'Éducation. C'est la Division du soutien des services spéciaux du ministère de l'Éducation qui doit approuver ou rejeter les services. Cela veut dire que nous avons un « accès » automatique pour intervenir parce que nous pouvons intervenir auprès de cette division particulière pour le compte d'un enfant.

Vingt-trois pour cent de nos recommandations, pour l'exercice 2003-2004, se rapportaient à des questions liées à l'éducation. Les questions allaient du transport adapté au besoin de voir des enseignants, à d'autres types de soutien éducatif. Nous répondons à un grand nombre d'appels.

Nous aimerions aussi aborder certains des enjeux, et je suis sûre que cela viendra un jour, sous un angle systémique, parce que chacun de nos dossiers est le catalyseur de nos dossiers systémiques. Comme le disait M. Igloliorte, nous avons un tout petit effectif et nous essayons de nous attaquer à certains enjeux d'une perspective systémique, ce qui est un peu difficile pour l'instant.

La vice-présidente : En ce qui concerne l'exploitation sexuelle, pendant que vous parlez des questions générales d'abus, de négligence, et cetera., vous vous rappelez sûrement que ces histoires étaient associées à certaines de celles survenues à Mount Cashel. Quelle a été votre expérience, jusqu'à maintenant, sur ce plan particulier?

Ms. McCormack: We are not involved in actual assessment, but 32 per cent of our cases at the Office of the Child and Youth Advocate involve child protection concerns.

In many cases, people come forward saying that they were not satisfied with the assessment, that they did not feel that proper consideration was given to all of their information. In that case, we would advocate and go back through the system to make sure that all the information had been considered, and that a child protection assessment had been completed.

There are very specific guidelines under the Child Youth and Family Services Act, and through the Department of Health and Community Services, as to how they do these assessments.

What we would do is ask for copies of the assessments, or speak to the staff around whether certain factors had been considered, that kind of thing.

The Deputy Chairman: Do you have subpoena powers? How far can you investigate?

Ms. McCormack: Under section 21 of the Child Youth and Advocate Act, we have a right to information. We can, therefore, request copies of information with various service providers.

The Deputy Chairman: We were very interested in an excellent presentation from Dr. Cindy Kiro, Children's Commissioner of New Zealand, who is Maori. She is a very interesting woman.

They had been there 14 years and they had a new act about two years ago, that added something on which I would like you to comment. She has a statutory obligation to hear from children. Technically, of course, you promote listening, and so on, and so forth. Would a statutory obligation add to your powers?

Ms. McCormack: I think it should be in all children's legislation. That is what we advocate. In our legislation, it says that we have a right to meet with children and youth and interview them. I think it should be in all the children's legislation that children should be heard. I think that would be excellent.

We have issues related to custody and access, and while we do not have a legal authority, I suppose, in the sense that the Divorce Act is federal, what we have is people coming in, and sometimes they overlap with child protection concerns or concerns of how to access legal counsel. We hear from families where housing is an issue. With youth services, we break out into a separate category.

I have the income support percentages. Nine per cent was custody and access; 7 per cent related to children and youth in care; 7 per cent related to other things, such as access to medical services; 5 per cent related to housing; 4 per cent related to youth

Mme McCormack : Nous ne participons pas à l'évaluation en tant que telle, mais 32 p. 100 des dossiers du Office of the Child and Youth Advocate portent sur des questions liées à la protection des enfants.

Bien souvent, des gens viennent nous voir en disant qu'ils ne sont pas satisfaits de l'évaluation, qu'ils n'ont pas l'impression qu'on a suffisamment pris en compte tous les renseignements qu'ils ont fournis. Dans ce cas, nous entrerions en action et remonterions dans le système pour nous assurer que toute l'information a été prise en compte et que l'évaluation sur la protection de l'enfant a été faite.

Il y a des lignes directrices particulières, en vertu de la Loi sur les services à l'enfance, à la jeunesse et à la famille, et par le biais du ministère de la Santé et des Services communautaires, relativement à la manière de procéder à ces évaluations.

Ce que nous faisons, c'est que nous demandons des copies des évaluations, ou nous demandons au personnel si certains facteurs ont été tenus en compte, ce genre de choses.

La vice-présidente : J'aurais-je le pouvoir d'assignation? Dans quelle mesure pouvez-vous faire enquête?

Mme McCormack : En vertu de l'article 21 de la Loi sur les procureurs des enfants et des jeunes, nous avons un droit à l'information. Nous pouvons, par conséquent, demander des copies de renseignements à divers fournisseurs de services.

La vice-présidente : Nous avons été vivement intéressés par une excellente présentation de Mme Cindy Kiro. Elle est commissaire des enfants de la Nouvelle-Zélande, et est Maori. C'est une femme fascinante.

Leur bureau existait depuis 14 ans et ils avaient une nouvelle loi, depuis environ deux ans, qui ajoutait quelque chose sur quoi j'aimerais obtenir votre avis. Elle a l'obligation statutaire d'écouter les enfants. Techniquement, bien entendu, on favorise l'écoute, et cetera., et cetera. Est-ce que l'obligation statutaire augmente vos pouvoirs?

Mme McCormack : Je pense que ce devrait être dans toutes les lois concernant les enfants. C'est ce que nous prônons. Dans notre loi, on lit que nous avons le droit de rencontrer les enfants et les jeunes et de les interroger. Je pense que ce devrait être dans toutes les lois concernant les enfants, que les enfants doivent être entendus. À mon avis, ce serait une excellente chose.

Nous avons des problèmes relativement à la garde des enfants et aux droits de visite, et bien que nous n'ayons pas de pouvoir juridique, je suppose, dans le sens où la loi sur le divorce est fédérale, ce que nous avons, ce sont des gens qui interviennent, et parfois leurs fonctions chevauchent les préoccupations liées à la protection des enfants ou à la manière d'obtenir de l'aide juridique. Nous entendons parler de familles qui ont des problèmes d'hébergement. Avec les services aux jeunes, nous formons une catégorie à part.

J'ai les pourcentages du soutien du revenu. Neuf pour cent était pour la garde et les droits de visite; sept pour cent était pour les enfants et aux jeunes en service de garde; sept pour cent concernait d'autres choses, comme l'accès aux services

services. The category of youth that I am speaking about is youth between 16 years and 18 years. There is a special program in our province for those youth. Four per cent to income support; 3 per cent to community supports; 2 per cent to support enforcement issues; 2 per cent to childcare services, and 2 per cent were legal, either inability to access legal counsel, or not satisfied with legal representation.

Senator Carstairs: How do you do all of this with \$700,000 a year?

Ms. McCormack: It is a challenge. We have over 600 cases in our office. We have very dedicated staff, and we are always reaching out and telling people we are here. We have the responsibility to educate the public about the role of the office. We are about to release our 2003-04 annual report, and hope it will show people the importance of the office.

We can send a copy of that report. It is about to be filed.

Senator Oliver: In the conclusions in the presentation you made today, you said that you have concerns about the lack of reference to children and youth rights in provincial statutes.

We are a Parliamentary committee and we propose public policy, and we are interested in legislation. This is a provincial matter.

Do you have any general advice for us on things you would like to see us recommend with respect to your concern about the lack of reference?

The chair just gave an example for a form of legislation in New Zealand in terms of child participation. Do you have any other general recommendations you would like to leave with the committee, given your concerns?

Ms. McCormack: The legislation is relatively new in our province and does not actually state that a child has a "right to," and we would like to see that written in the legislation so that it is very clear. It is not what the government thinks is best for children, but they have a "right to" have whatever it is that particular service provides.

Ms. Burt: I support Marilyn's statement. Even though the legislation is in very strong principle-based terms if they are not specifically referenced as a right, I think it is easier for people to disregard the wording and fail to empower our children with their natural rights.

We encourage this new type of legislation. With every opportunity, we discuss the need to have rights-based legislation and rights-based policies. You have seen it in our presentation this morning.

médicaux; cinq pour cent était pour l'habitation; quatre pour cent pour les services aux jeunes. La catégorie des jeunes dont je parle est celle des jeunes de 16 à 18 ans. Il y a un programme spécial, dans notre province, pour ces jeunes-là. Quatre pour cent pour le soutien du revenu; trois pour cent pour les mesures de soutien communautaire; deux pour cent pour l'appui des questions d'application; deux pour cent pour les services de garde; et deux pour cent pour les services juridiques, soit quand il est impossible d'accéder à un avocat, ou que les gens ne sont pas satisfaits de leur avocat.

Le sénateur Carstairs : Comment pouvez-vous faire tout cela avec 700 000 dollars par année?

Mme McCormack : C'est un défi. Nous avons plus de 600 dossiers à notre bureau. Nous avons un personnel très dévoué et nous sommes toujours en train de sensibiliser et de dire aux gens que nous sommes là. Nous avons la responsabilité d'éduquer le public sur le rôle du bureau. Nous sommes sur le point de déposer le rapport annuel pour 2003-2004, et nous espérons qu'il montrera aux gens l'importance du bureau.

Nous pouvons vous envoyer un exemplaire de ce rapport. Il doit être déposé incessamment.

Le sénateur Oliver : Dans les conclusions de la présentation que vous avez faite aujourd'hui, vous disiez que vous vous préoccupez de l'absence de mention des droits des enfants et des jeunes dans les statuts provinciaux.

Nous sommes un comité parlementaire et nous proposons des politiques publiques, et nous nous intéressons aux lois. C'est une question provinciale.

Avez-vous un conseil d'ordre général à nous donner sur des éléments que vous aimeriez que nous recommandions, relativement à vos préoccupations sur ce manque de mention?

Le président vient de donner un exemple d'une forme de loi, en Nouvelle-Zélande, visant la participation des enfants. Est-ce que vous avez d'autres recommandations générales que vous aimeriez faire au comité, liées à vos préoccupations?

Mme McCormack : La loi est relativement récente dans notre province et ne dit pas, mot pour mot, qu'un enfant a un « droit », et nous aimerions que ce soit noir sur blanc dans la loi, pour que ce soit très clair. Ce n'est pas ce que pense le gouvernement qui est de l'intérêt des enfants, mais qu'ils ont un « droit » d'avoir ce que fournissent ces services particuliers.

Mme Burt : J'appuie ce que dit Marilyn. Même si la loi est formulée en termes solidement ancrés dans des principes, s'il n'est pas spécifiquement dit que c'est un droit, je pense qu'il est plus facile pour les gens de faire mine d'ignorer le libellé et de ne pas laisser nos enfants exercer leurs droits naturels.

Nous encourageons ce nouveau type de loi. Nous saisissons toutes les occasions qui nous sont offertes d'insister sur la nécessité d'avoir des lois fondées sur les droits et des politiques fondées sur les droits. Vous l'avez constaté d'après notre présentation de ce matin.

We are concerned with the lack of consistency of involvement with young people. I think strong rights-based legislation would be very helpful to children and young people as they try to promote that as well.

Senator Oliver: Do you have language recommendations for the legislature?

Ms. Burt: No, we do not. Some of our challenges and concerns, as Marilyn mentioned earlier, are from a systemic perspective. Even though we are a new organization, just two years old, we have had an opportunity over the last two years to hear from children and young people around their challenges. We think that we can inform that process.

We are unable, because of our small size, to take on some of the broader systemic issues. We try to do it on an individual basis. We try to prioritize and look at some of those broader policy issues, and hope to be able to do so in the future.

Mr. Igloliorte: The first point you made about the national advocacy office is one where a recommendation from this committee would go a long way in assisting the other provincial offices.

Senator Poy: Can you tell me about the percentage of Aboriginal children and youth in comparison to the percentage of the non-Aboriginal counterparts.

Can you tell me whether you have significant numbers of immigrants coming into the province, and the numbers in children and youth?

Ms. McCormack: I take it, you are asking about the children and youth that come to our attention.

Senator Poy: Yes, I would like to hear about the general percentages, or both.

Ms. McCormack: A number of Aboriginal children and families come looking for services. We are proactive around some of the communities because we are aware that they have some particular difficulties.

Our office has met with members of band councils, and gone out and actually had community forums and met with groups of parents and groups of children to try to determine how we might help. We have also talked to other people within government about how we might intervene in some of the particular problems.

I do not think I can give you an actual percentage on the number of immigrant cases.

Senator Poy: Would you say that the Aboriginal percentage is higher according to their population?

Ms. McCormack: Not really, no. The highest percentage, 69 per cent, is in the most densely populated main urban area in St. John's.

Nous nous préoccupons du manque d'uniformité de l'intervention auprès des jeunes. Je pense que des lois solidement ancrées dans les droits seraient très utiles pour les enfants et les jeunes tandis qu'ils essaient de promouvoir cela aussi.

Le sénateur Oliver : Avez-vous des recommandations en matière de formulation, pour la législation?

Mme Burt : Non, pas du tout. Certains de nos défis et de nos préoccupations, comme le disait Marilyn tout à l'heure, viennent d'une perspective systémique. Bien que nous soyons une organisation assez nouvelle, qui n'a que deux ans, nous avons déjà eu l'occasion en deux ans d'entendre des enfants et des jeunes parler des défis qu'ils affrontent. Nous pensons pouvoir informer ce processus.

Nous ne sommes pas capables, en raison de la petite taille du bureau, de nous attaquer aux enjeux systémiques plus généralisés. Nous essayons de le faire au cas par cas. Nous essayons d'établir des priorités et d'examiner certains de ces enjeux plus généralisés en matière de politiques et nous espérons pouvoir le faire à l'avenir.

M. Igloliorte : Ce dont vous parliez tout à l'heure, ce bureau national de défense, pourrait faire l'objet d'une recommandation qui pourrait beaucoup aider les autres bureaux provinciaux.

Le sénateur Poy : Pouvez-vous me dire le pourcentage d'enfants et de jeunes Autochtones comparativement à celui de leurs homologues non autochtones?

Pouvez-vous me dire si vous avez de grands nombres d'immigrants qui viennent dans la province, et le nombre d'enfants et de jeunes?

Mme McCormack : Si je comprends bien, il s'agit des enfants et des jeunes qui sont portés à notre attention?

Le sénateur Poy : Oui, j'aimerais connaître les pourcentages en général.

Mme McCormack : Certains enfants et familles d'Autochtones viennent demander des services. Nous intervenons de façon proactive auprès de certaines collectivités, parce que nous sommes conscients des difficultés qu'elles vivent.

Notre bureau a rencontré des membres de conseil de bandes, est allé sur le terrain et a tenu des forums communautaires et rencontré des groupes de parents et d'enfants pour essayer de déterminer qui pourrait les aider. Nous avons aussi parlé à d'autres gens au sein du gouvernement de la manière dont nous pourrions intervenir relativement aux problèmes particuliers remarqués.

Je ne pense pas pouvoir vous donner de pourcentage en tant que tel du nombre de dossiers concernant des immigrants.

Le sénateur Poy : Diriez-vous que le pourcentage d'Autochtones est plus élevé, comparativement à leur population?

Mme McCormack : Non, pas vraiment. Le plus haut pourcentage, 69 p. 100, est dans le secteur le plus densément peuplé, à St. John's.

We have equal concern for the issues that affect Aboriginal and other children in the province, which is why we started these advocacy clinics. We visit the various parts of the province to hear from the children. They come back to the office, and we plan a strategy to deal with some of their issues.

Senator Poy: What is the total population of Newfoundland and Labrador in comparison to children and youth within that population?

Mr. Igloliorte: I think we should ask the media in the back. Something tells me it is in the vicinity of 520,000.

Senator Poy: Is that figure for the entire province?

Mr. Igloliorte: Approximately, yes. The Aboriginal youth population relative to the adults and relative to the rest of the province's youth is quite high; 35 per cent or maybe 40 per cent of the population is under 15 years.

Senator Poy: This is only Aboriginal children and youth.

Mr. Igloliorte: For the most part, that high percentage is in the Aboriginal communities.

Senator Poy: Is it a more adult population or are there higher numbers of young people?

Mr. Igloliorte: Senator, do you mean in the balance of the province? The demographics skewed towards the adult age are quite a bit higher.

The Deputy Chairman: This has been a significant and helpful presentation. I have two quick questions.

You tell us that you educate the children to the work that you do in your office. I presume that at the same time you promote the convention as well.

I always meet children who do not know about the convention. They know about human rights, they know about the Charter, but they do not know about the convention. They do not know that they have rights.

Do you think your organization will participate in the preparation for the next Canada's report to the Committee on the Rights of the Child?

Ms. McCormack: I think that is a very good question. Each year our office hosts an "advocacy week," during which time we invite people to participate with us in advancing the rights and interests of children and youth. We promote knowledge about the Office of Child and Youth Advocate.

As part of our Calendar Project, we send each school in the province information concerning children's rights. "Take Time to Listen to Me" was this year's theme. Each school submitted artwork depicting the children's understanding of the theme.

Nous nous préoccupons tout autant des problèmes que connaissent les enfants autochtones que d'autres enfants de la province, et c'est pourquoi nous avons lancé ces cliniques de défense. Nous rendons visite à diverses régions de la province pour entendre les enfants. De retour au bureau, nous planifions une stratégie pour composer avec certains de leurs problèmes.

Le sénateur Poy : Quelle est la population totale de Terre-Neuve-et-Labrador, comparativement aux enfants et jeunes au sein de cette population?

M. Igloliorte : Je pense que nous devrions poser la question aux médias, à l'arrière. Quelque chose me dit que c'est de l'ordre de 520 000.

Le sénateur Poy : Est-ce que c'est pour toute la province?

M. Igloliorte : Approximativement, oui. La population des jeunes Autochtones, comparativement aux adultes et au reste des jeunes de la province, est assez élevée; 35 p. 100, ou peut-être 40 p. 100 de la population a moins de 15 ans.

Le sénateur Poy : Il ne s'agit que des enfants et jeunes autochtones.

M. Igloliorte : Pour la plupart, ce haut pourcentage est dans les collectivités autochtones.

Le sénateur Poy : Est-ce que c'est une population plus adulte, ou y a-t-il un plus grand nombre de jeunes gens?

M. Igloliorte : Sénateur, voulez-vous dire dans le reste de la province? Les données démographiques relativement aux adultes sont nettement plus élevées.

La vice-présidente : Cette présentation a été importante et très utile. J'ai deux questions à poser, très rapidement.

Vous dites que vous informez les enfants du travail que fait votre bureau. Je suppose que vous en profitez pour faire connaître la Convention également.

Je rencontre constamment des enfants qui ignorent tout de la Convention. Ils sont au courant des droits de la personne, de la Charte, mais pas de la Convention. Ils ne savent pas qu'ils ont des droits.

Croyez-vous que votre organisme va participer à la rédaction du prochain rapport du Canada au Comité des droits de l'enfant?

Mme McCormack : Voilà une excellente question. Chaque année, notre bureau tient une « semaine de promotion » durant laquelle la population est invitée à participer avec nous à faire la promotion des droits et des intérêts des enfants et des jeunes. Nous faisons ainsi mieux connaître l'Office of Child and Youth Advocate.

Dans le cadre de notre projet de calendrier, nous envoyons à chaque école de la province de l'information relative aux droits des enfants. Le thème de cette année était qu'on prenne le temps d'écouter les enfants. Chaque école a présenté des œuvres artistiques illustrant la conception qu'avaient les enfants du thème.

The first year's theme was *Our Rights, Our Voices*. We send materials to the teachers to present to the children in the classroom. The ensuing discussion centres on children's rights consistent with the convention. The children send in beautiful art and we make a difficult decision and pick 12, which we publish in our calendar. We are in the process of choosing the artwork for the 2006 calendar.

We try to get to each region twice a year and we talk to both children and adults about children's rights. We sometimes receive calls asking if children have the same rights as adults. We sometimes have a difficult time explaining that indeed, children do have the same rights as adults do. Sometimes they question us as to why we pay so much attention to children because many times the children's view may not be consistent with the parent's view. We often have to stand up for the child.

The child is our primary client, and we advocate on behalf of children and youth.

The Deputy Chairman: Will you have a role in the preparation of Newfoundland and Labrador's report?

Ms. McCormack: Yes, I think so. We provided some feedback on the violence strategy in 2004, and answered questions related to that particular initiative.

Mr. Igloliorte: We will attend Memorial University to speak to a class of teachers or prospective teachers, about social workers and other professionals and their role as champions of children's rights.

Ms. Pottle: We receive requests to present to service providers, community agencies, and individual groups within our province. Whether we have a speaking engagement with a new recruiting group with the RCMP or RNC, or with a new group of social workers, or schoolteachers, we take the opportunity to explain our function vis-à-vis children's rights.

Ms. Burt: We put a great deal of emphasis on promotion of the UN convention and we see the community-level groups applying the same energy and emphasis on the convention. Each year at National Child Day, we see dedicated community members promoting the same sort of agenda in terms of children's rights.

At the broad governmental level, I recommend a systematic promotional program to emphasise the UN convention. I recommend this on a yearly basis because our annual reports are not enough. We need development of promotional materials for the general population. We need the governments to promote the convention, and I am not quite so sure that is happening now.

Le thème de la première année était : « Nos droits, nos voix ». Nous avons envoyé des documents aux enseignants pour qu'ils puissent les présenter aux enfants dans la classe et lancer ensuite une discussion sur les droits des enfants au sens de la Convention. Les enfants nous envoient de très beaux dessins. Il faut ensuite en choisir 12 que nous publions dans notre calendrier, et ce choix n'est pas facile. Nous sommes justement en train de choisir les dessins qui illustreront le calendrier de 2006.

Nous nous efforçons de visiter deux fois par année chaque région pour rencontrer les enfants et les adultes et leur parler des droits de l'enfant. Nous recevons parfois des appels de personnes qui aimeraient savoir si les enfants ont les mêmes droits que les adultes. Il est parfois difficile de leur faire comprendre que, de fait, les enfants ont les mêmes droits que les adultes. Parfois, on nous demande pourquoi nous portons autant attention aux enfants parce que, souvent, les vues de l'enfant ne correspondent peut-être pas à celles du parent. Nous sommes souvent appelés à défendre l'enfant.

L'enfant est notre principal client, et nous défendons les intérêts des enfants et des jeunes.

La vice-présidente : Contribuerez-vous à la rédaction du rapport de Terre-Neuve-et-Labrador?

Mme McCormack : Oui, je le crois. Nous avons fourni une certaine rétroaction sur la stratégie visant à contrer la violence en 2004 et nous avons répondu à des questions liées à cette initiative particulière.

M. Igloliorte : Nous nous rendrons à Memorial University pour prendre la parole devant une classe d'enseignants ou d'éventuels enseignants au sujet des travailleurs sociaux et d'autres professionnels et du rôle qu'ils jouent en tant que champions des droits des enfants.

Mme Pottle : Nous recevons des invitations à prendre la parole devant des fournisseurs de services, des organismes communautaires et des groupes individuels de notre province. Que nous soyons invités à prendre la parole devant un nouveau groupe de recrutement de la GRC ou du RNC ou un nouveau groupe de travailleurs sociaux, d'instituteurs, nous profitons de l'occasion pour expliquer notre fonction par rapport aux droits de l'enfant.

Mme Burt : Nous insistons beaucoup sur la promotion de la Convention des Nations Unies et nous constatons que les groupes communautaires y mettent la même énergie et la même insistance. Chaque année, à la Journée nationale de l'enfant, nous voyons des membres dévoués de la communauté faire la promotion du même genre de programmes au sujet des droits des enfants.

Au niveau plus général du gouvernement, je recommande un programme systématique de promotion visant à mettre en valeur la Convention des Nations Unies. Je le recommande chaque année parce que nos rapports annuels ne suffisent pas. Il faut élaborer des documents de promotion à l'intention du grand public. Il faut que le gouvernement fasse la promotion de la Convention, et je ne suis pas si sûre qu'il le fait actuellement.

The Deputy Chairman: Thank you very much. That has been a wonderful start to our day. It is very exciting that in two years you have been able to define and establish and get out in your organization so well. That promises well for the future.

Mr. Jay McGrath, Chairperson, Provincial Youth, Futures in Newfoundland and Labrador's Youth (FINALY): I would like to start by thanking you for having us here this morning. We certainly appreciate the invitation.

FINALY is a dynamic youth driven organization that serves to empower young people to be active participants in decision making implementation. Our involvement in social and economic issues provides an opportunity for youth to develop a viable future in Newfoundland and Labrador.

Our Provincial Youth Council, PYC, is comprised of 13 democratically elected youth from around the province. We coordinate the regional and provincial movement. We oversee financial and administrative issues, and we voice youth issues and concerns on a provincial level.

The PYC has three representatives from each of our four regions. This structure ensures a provincial focus for our group, and the board represents our membership and governs our staff. It acts and speaks on behalf of young people ages 15 to 29 in our province. For nearly a decade, we have played an influential role in the lives of youth in our province.

The past twelve months has been a busy time for us, and it has certainly been a year of building momentum for our organization. We began with new staff and in need of democratic renewal of our PYC. Since early this year, the organization's focus has shifted from organizational renewal to taking on projects and initiatives as put forward by the PYC.

FINALY pursued and maintained multiple priorities throughout 2004-05 and we are involved in two ongoing projects. First, the Business Retention and Expansion Project in partnership with our provincial government is nearing completion. The project involves conducting interviews with young entrepreneurs across the province, and at the completion of the interview process, in collaboration with the provincial government, we will put forth an action plan to help overcome the barriers addressed by the entrepreneurs. As of today, we have completed 90 per cent of our interviews, and formed a database of nearly 400 youth entrepreneurs in Newfoundland and Labrador.

Secondly, we are running a Wild-Craft Industry Development Sessions. The concept of this project is to teach Metis youth how to make and market crafts from natural resources. This project involves the partnership of the Labrador Metis Nation, Metis Development Corporation, ACOA, Aboriginal Business Canada, and HRSDC. Over the summer and fall of 2005 two courses and two weekend conferences will fulfil our objectives in this initiative.

La vice-présidente : Je vous remercie beaucoup. Voilà qui a fort bien commencé la journée. Il est très impressionnant de voir qu'en deux ans, vous avez réussi à définir, à créer et à si bien implanter votre organisme. C'est très prometteur.

M. Jay McGrath, président, Conseil provincial de la jeunesse, Futures in Newfoundland and Labrador's Youth (FINALY) : J'aimerais commencer par vous remercier de nous avoir invités ici ce matin. Nous vous en sommes certes reconnaissants.

FINALY est un organisme de jeunesse dynamique qui sert à donner aux jeunes les moyens de participer activement aux prises de décision. Notre engagement dans des dossiers sociaux et économiques leur offre la possibilité de se doter d'un avenir viable à Terre-Neuve-et-Labrador.

Notre Conseil provincial de la jeunesse se compose de 13 jeunes démocratiquement élus venus de tous les coins de la province. Nous coordonnons le mouvement régional et provincial. Nous surveillons les dossiers financiers et administratifs et faisons connaître, sur la scène provinciale, les problèmes et les préoccupations des jeunes.

Le Conseil provincial de la jeunesse compte trois représentants de chacune des quatre régions de la province. Cette structure permet de fournir un point de vue provincial. Le conseil représente nos membres et s'occupe des employés. Il agit et parle au nom des jeunes de 15 à 29 ans de notre province. Pendant presque une décennie, nous avons joué un rôle déterminant dans la vie des jeunes de notre province.

Les douze derniers mois ont été une période de grande activité pour nous, et ce fut certes l'année où notre organisme a pris son élan. Nous avons commencé l'année avec de nouveaux employés et avons dû élire démocratiquement les membres de notre Conseil provincial de la jeunesse. Depuis le début de l'année, l'organisme a cessé de se concentrer sur le renouvellement de l'organisme et s'est concentré sur des projets et des initiatives avancés par les membres du Conseil provincial de la jeunesse.

FINALY a poursuivi la réalisation de multiples priorités tout au long de 2004-2005 et il est actuellement engagé dans deux projets. Tout d'abord, le projet de maintien et d'expansion des entreprises mené en partenariat avec notre gouvernement provincial tire à sa fin. C'est un projet qui vise à mener des entrevues auprès de jeunes entrepreneurs de la province et, à la fin, en collaboration toujours avec le gouvernement provincial, de dresser un plan d'action pour les aider à surmonter les obstacles ainsi repérés. Quatre-vingt-dix pourcent des entrevues sont déjà faites, et nous avons monté une base de données sur presque 400 jeunes entrepreneurs de Terre-Neuve-et-Labrador.

Ensuite, nous tenons des séances d'information visant à développer une industrie de l'artisanat dans le cadre d'un projet, Wild-Craft, qui montre aux jeunes Métis comment faire de l'artisanat à partir de ressources naturelles et en faire la mise en marché. Le projet engage la participation de la nation des Métis du Labrador, de la Société métisse de développement, de l'APECA, d'Entreprise autochtone Canada et de RHDCC. Durant l'été et l'automne de 2005, deux cours et deux week-ends de conférences permettront de réaliser nos objectifs en la matière.

Another program is our involvement with the Shad Valley Promotional Campaign. This project involves collaborating with Shad Valley International to promote their educational enrichment summer program. Despite having a reputation for delivering world-class instruction, they have historically had difficulty attracting high school students from Newfoundland and Labrador. Promoting Shad through our extensive provincial youth network, we solicited six rural applications from around the province, and received seven applications in total. We scheduled a more extensive promotional campaign for next year.

In partnership with the North Atlantic Refinery, we once again ran our annual Youth of the Year Award Program. We received 30 nominations from all around the province. The recipient received \$1,000 and an award for youth excellence in social and economic development.

We converted our *Catch a Wave* newsletter from a mail-out format to an electronic newsletter. The new *Catch a Wave* will serve as a one-stop shop for all youth opportunities within the province. We will partner with youth agencies across the youth service sector to promote awareness of opportunities to our growing membership of over 500.

FINALY is involved with different national-level groups as well. Emerging Leaders is one example of the organization's work at that level. FINALY is a standing committee member of Emerging Leaders, the national youth wing of the Canadian Community Economic Development Network. Emerging Leaders' mandate is to engage youth in community economic development by encouraging the grassroots development of provincially run youth organizations. We recently attended the CCEDNet national conference in Sault St. Marie, Ontario, this past May.

We are involved with Junior Team Canada, as well as Skills Canada. Getting back to a provincial level, we are part of the Provincial Innovation Strategy Roundtable Discussions.

Collaborating with AMEC Earth and Environmental and the Provincial Government, FINALY facilitated the participation of youth delegates at nine of the 11 Provincial Innovation Strategy Roundtable Discussions that took place in the province this past year.

We facilitated a youth session at the Newfoundland and Labrador Association for Community Living, PAR Event, with focus on inclusive communities, specifically targeting inclusion of youth and other peoples with disabilities.

Lastly, this past year FINALY was a Provincial Community Economic Development Award finalist for the Department of Innovation, Trade and Rural Development in a category of excellence in fostering entrepreneurship.

Un autre programme est notre participation à la campagne de promotion de Shad Valley. Il s'agit de collaborer avec Shad Valley International à la promotion de son programme d'été visant à enrichir l'instruction. En dépit de l'excellente renommée dont jouit ce programme comme source d'instruction de calibre mondial, il a toujours eu de la difficulté à attirer des étudiants du secondaire de Terre-Neuve-et-Labrador. En faisant la promotion de Shad grâce à notre réseau provincial assez étendu, nous avons invité les jeunes vivant en milieu rural de tous les coins de la province à nous présenter des demandes. Nous nous étions fixé comme objectif de recueillir six demandes et nous en avons reçu sept. Nous prévoyons donc d'intensifier la campagne de promotion, l'année prochaine.

En partenariat avec North Atlantic Refinery, nous avons à nouveau tenu notre programme annuel de Prix du jeune de l'année. Nous avons reçu 30 candidatures d'un peu partout dans la province. Le lauréat recevra un chèque de 1 000 \$ et un prix d'excellence en développement social et économique.

Notre bulletin, intitulé *Catch a Wave*, qui était envoyé par la poste paraît désormais en format électronique. Le nouveau bulletin électronique servira aux jeunes de la province de guichet unique pour se renseigner sur toutes les possibilités. En association avec des agences de la jeunesse de tout le secteur de services aux jeunes, nous allons sensibiliser le nombre croissant de nos membres, de plus de 500 actuellement, aux différentes possibilités.

FINALY travaille aussi au sein de différents groupes nationaux. Emerging Leaders en est un exemple. FINALY est un membre permanent du comité de Emerging Leaders, l'aile nationale de la jeunesse du Réseau canadien de développement économique de la communauté. Le mandat de Emerging Leaders est de faire participer les jeunes au développement économique de la collectivité en encourageant la création, à la base, d'organismes de jeunes dirigés à l'échelle provinciale. Nous avons assisté récemment à la conférence nationale du Réseau canadien qui a eu lieu à Saut St. Marie, en Ontario, au mois de mai.

Nous participons également au programme Équipe Canada Junior ainsi qu'à Compétences Canada. Pour en revenir au niveau provincial, nous faisons partie des discussions de la table ronde portant sur la stratégie provinciale en matière d'innovation.

En collaboration avec AMEC Earth and Environmental ainsi qu'avec le gouvernement provincial, FINALY a facilité la participation de jeunes délégués à neuf des onze tables rondes portant sur la stratégie provinciale en matière d'innovation qui ont eu lieu dans la province depuis le début de l'année.

Nous avons facilité la tenue d'une session pour les jeunes à l'Association de vie communautaire de Terre-Neuve-et-Labrador, PAR Event, en mettant l'accent sur les communautés inclusives, ciblant particulièrement l'inclusion de jeunes et de personnes ayant des déficiences.

Dernier point, FINALY était finaliste au concours du Prix provincial du développement économique communautaire décerné par le ministère de l'Innovation, du Commerce et du Développement rural, dans la catégorie d'Excellence de la promotion de l'entrepreneuriat.

This past year has been certainly a very busy one for us as we continue to empower our young people in Newfoundland. We are certain that empowerment will continue in our organization.

Ms. Chelsea Howard, Provincial Youth Council, Futures in Newfoundland and Labrador's Youth (FINALY): Good morning, as a member of Futures in Newfoundland and Labrador Youth, and a child under the definition of the UN Convention on the Rights of the Child, I would like to thank you for the opportunity to address this committee.

I have been involved with groups and initiatives like FINALY that seek to promote creativity and economic activities that will allow young people to build their own futures. I run my own award winning business with the help of Youth Ventures, a government funded program, and in school I am required to take economics and enterprise education, both designed to foster the entrepreneurial spirit in youth.

I am a very member of the Youth Advisory Board with War Child Canada, an NGO dedicated to raising awareness about children and war. I believe these experiences give me a unique perspective regarding Canada's obligations under the UN Convention on the Rights of a Child.

The UN convention and Canada's National Plan for Action, is filled with the highest ideals, with moving descriptions of the plight of children around the world, and clear principles and promises to make the world a better place for children. However, without a funded implementation plan, they are only goals and ideals. The vision exists and what Canada needs to do is take action.

We say we value children, but what do our actions and decisions reflect? Every day decisions are made to allocate resources, but when it comes to living up to our obligations to children under the convention, I have to question if we truly value children the way we say we do.

One of the four fundamental principles of the UN convention, along with the right to life, survival, and development, is the right to participate. All children have a right to a voice in matters that affect them. I believe we can do more to allow children to make a real difference in their own lives and in the lives of others. While progress has been made to involve children in decision making, I think children must be given the tools to make meaningful social change.

I believe the economic, individualized, for profit focus of economic and enterprise programs and education should be rethought to allow for a broader definition of what it means to be an entrepreneur. Children and young people can be given the knowledge and skills to find solutions and take action on social programs that affect them through social entrepreneurship. While it requires the entrepreneurial spirit of creativity, dedication,

Cette année a certes été une année très occupée pour nous à mesure que nous continuons d'outiller nos jeunes Terre-Neuviens. Nous sommes sûrs que cette émancipation se poursuivra au sein de notre organisme.

Mme Chelsea Howard, Conseil provincial de la jeunesse, Futures in Newfoundland and Labrador Youth (FINALY): Bonjour. En tant que membre de Futures in Newfoundland and Labrador Youth et en tant qu'enfant au sens de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant, j'aimerais vous remercier de m'offrir ainsi la possibilité de faire connaître mon opinion.

Je suis engagée au sein de divers groupes et d'initiatives comme FINALY qui cherchent à promouvoir la créativité et l'activité économique chez les jeunes pour leur permettre de prendre en charge leurs destinées. Je gère ma propre entreprise lauréate avec l'aide du programme Jeune entrepreneur, un programme financé par le gouvernement. De plus, à l'école, je suis obligée de prendre des cours d'économie et d'éducation en entrepreneuriat tout deux conçus pour favoriser l'esprit d'entreprise chez les jeunes.

Je suis membre du conseil consultatif des jeunes de War Child Canada, une ONG qui se consacre à sensibiliser davantage à la condition des enfants de la guerre. Je crois que ces expériences me donnent un point de vue unique au sujet des obligations du Canada aux termes de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant.

La Convention des Nations Unies et le plan d'action national du Canada regorgent de grands idéaux, de descriptions troublantes du sort des enfants dans le monde et d'énoncés clairs de principes et de promesses en vue de faire de la planète un monde meilleur pour les enfants. Cependant, en l'absence d'un plan de mise en œuvre assorti des ressources voulues, ce ne sont que des objectifs et des idéaux. La vision existe. Ce qu'il faut, c'est que le Canada passe à l'action.

Nous affirmons aimer les enfants, mais nos actes et nos décisions en témoignent-ils? Chaque jour, des décisions sont prises pour affecter des ressources, mais quand vient le temps d'assumer nos obligations à l'égard des enfants en vertu de la Convention, je suis obligée de me demander si nous aimons vraiment nos enfants autant que nous l'affirmons.

Un des quatre grands principes de la Convention des Nations Unies, de concert avec le droit à la vie, à la survie et au développement, est le droit de participer. Tous les enfants ont le droit de s'exprimer au sujet de toutes questions qui les touchent. Il y a moyen de faire mieux pour permettre aux enfants d'avoir une véritable influence sur leurs propres vies et sur la vie des autres. Bien qu'il y ait eu des améliorations sur le plan de la participation des enfants aux prises de décision, j'estime qu'il faut leur donner les moyens de réaliser un véritable changement social.

À mon avis, l'accent mis sur le profit, sur l'économie et sur l'individu par les programmes d'économie et de formation en entrepreneuriat devrait être repensé de manière à définir de façon plus générale ce que signifie le fait d'être un entrepreneur. On peut donner aux enfants et aux jeunes les connaissances et les compétences voulues pour trouver des solutions et agir à l'égard de programmes sociaux qui les touchent grâce à

organization and vision, it also requires concern, care, and compassion. Social entrepreneurship is motivated by social values, not private profit.

If we are truly serious about the rights of children to be involved in matters that affect them, then it means giving children the skills and knowledge that will allow them to effect that change.

The focus of my entrepreneurial education is profit, not surprising in a culture that values profit above most everything else. If we believe in the principles laid down in the Charter, then we will have the encourage to include social and ecological values to nurture and to cultivate entrepreneurs dedicated to making this world a better place for children.

We children are born entrepreneurs, passionate innovators, creative and relentless, as our parents know too well. We have the energy to bring to bear on the longstanding problems that often affect the problems of health, the environment, and education. We can be a formidable creative force for change if we are allowed to develop our skills and harness that energy, not solely for profit and personal gain, but for the well being of our fellow human beings.

The Deputy Chairman: Thank you very much for your presentations, both of you. We will now turn to the questions.

Senator Carstairs: I want to put you on the spot. Chelsea and Jay, you are both obviously excellent students, judging by your own biographies.

Chelsea, how would you change the education system in order to develop the kind of social entrepreneurship that you bring to the table this morning?

Ms. Howard: Since it is a requirement to take enterprise education and economics courses, I would change the curriculum or the outcomes to include values that reflect social entrepreneurship. I would encourage the courses to use innovation, organization and creativity, and not focus on creating a business plan for your own personal profit, but in order to implement social values and social programs like helping the homeless or raising awareness about children of war.

I would put a bigger focus on that, and apply the characteristics traditionally associated with entrepreneurialism to that kind of a social awareness rising in the education.

Mr. McGrath: As Chelsea mentioned, the entrepreneurial course is mandatory here in Newfoundland and Labrador, or at least it was when I finished high school. I agree with Chelsea because I know when I took the course when I was in grade 12, all I did for the whole year was prepare for our entrepreneur fair and create a business plan.

l'entrepreneurship social. Bien qu'il faille à cette fin de la créativité, du dévouement, de l'organisation et une vision, il faut aussi avoir à cœur les intérêts des autres, être préoccupés par leur sort et faire preuve de compassion. L'entrepreneurship social est motivé par des valeurs sociales, non pas par l'appât du gain.

Si nous sommes vraiment sérieux au sujet du droit des enfants de participer aux questions qui les touchent, cela signifie qu'il faut leur donner les connaissances et les compétences voulues pour leur permettre de faire ce changement.

Le profit est le point de mire de ma propre éducation en tant qu'entrepreneure, ce qui n'est pas étonnant dans une culture axée sur le profit. Si nous sommes convaincus du bien-fondé des principes énoncés dans la Charte, nous devons encourager l'inclusion de valeurs sociales et écologiques et chercher à produire des entrepreneurs dévoués à faire de la planète un monde meilleur pour les enfants.

Nous, les enfants, sommes des entrepreneurs nés, des innovateurs passionnés, des créateurs permanents, comme le savent trop bien nos parents. Nous avons l'énergie voulue pour nous attaquer à des problèmes de longue date qui touchent souvent la santé, l'environnement et l'éducation. Nous pouvons être une force créatrice formidable en faveur du changement si on nous laisse développer nos compétences et canaliser cette énergie, non seulement pour le profit et le gain personnel, mais également pour le bien-être d'autrui.

La vice-présidente : Je vous remercie tous les deux de ces déclarations. Nous allons maintenant passer aux questions.

Le sénateur Carstairs : J'aimerais vous mettre sur la sellette. Chelsea et Jay, vous êtes tous deux de toute évidence d'excellents étudiants, si je me fie à vos notices biographiques.

Chelsea, de quelle façon modifieriez-vous le système d'éducation afin de développer le genre d'entrepreneurship social dont vous parlez ici ce matin?

Mme Howard : Comme on nous oblige à suivre des cours d'éducation en entrepreneuriat et en économie, je changerais le cursus ou le résultat de manière à inclure des valeurs qui témoignent de l'entrepreneurship social. J'encouragerais le recours, dans les cours, à l'innovation, à l'organisation et à la créativité, plutôt qu'à la création d'un plan d'entreprise visant à réaliser un profit personnel, ou l'application de valeurs sociales et l'exécution de programmes sociaux comme aider les sans-abri ou mieux sensibiliser à la condition des enfants de la guerre.

J'insisterais davantage sur ces points et j'appliquerais, dans le domaine de l'éducation, les caractéristiques traditionnellement associées à l'entrepreneuriat à ce genre de sensibilisation sociale.

M. McGrath : Comme Chelsea l'a mentionné, le cours d'éducation en entrepreneuriat est obligatoire ici, à Terre-Neuve-et-Labrador, ou du moins il l'était quand j'ai terminé mes études secondaires. Je suis d'accord avec Chelsea parce que je sais que quand j'ai suivi le cours, en deuxième année, tout ce que j'ai fait tout au long de l'année a été de préparer notre plan d'entreprise et l'exposition sur les entrepreneurs.

In my capacity as a member of FINALY, we have met with our provincial Department of Education on various issues, including such things as changing certain curriculum. For example, I know they are implementing new graduation requirements for this coming September, and FINALY is involved with education departments on a provincial level. Hopefully, our involvement will continue in that regard and maybe even grow stronger so we can have more of a voice to make changes in certain programs.

Senator Carstairs: I know that you were in the audience when you heard some of the presentation from the Youth Advocate's Office, which is a relatively new body in Newfoundland and Labrador.

What has been your sense of how they are functioning in the province?

Are young people aware in genuine numbers that they exist out there?

Are they seeking helping and support, and are they getting the help and support that they need from an advocate's office?

Mr. McGrath: Not to speak for them, but I would imagine that they would have some of the difficulties that we have in regards to making the province more aware of what they do and who they are. The same people who have heard of FINALY have heard of this group, and have heard of other groups. We try to reach the people who are unaware of these groups. That is where most of the problems occur.

I know that I have heard of them. I do not know a lot about their group, and maybe, as chairperson of a provincial youth organization, I should know more about their group, but I certainly have not had any meetings with them, have not had any in-depth discussions. So maybe they could be a little bit better in regards to making the province more aware, as, I guess, most youth organizations could.

Ms. Howard: Just to reiterate what Jay said, speaking from the perspective of a high school student, I think that awareness of these types of groups is growing, although it is not quite there yet.

The information about FINALY and the group that was here is available to those who look for it, but I think that we need to work on making it more mainstream whether you want to know about it or not. We should raise general awareness, especially in high school populations. I think that is where a lot of the potential for the growth of these organizations.

Senator Carstairs: Where does your financial support come from? How do you support yourself? Do you have any paid employees, or volunteers do all the work?

Mr. McGrath: We are funded through ACOA. Seventy-five per cent of our budget comes through ACOA. The other 25 per cent comes from the Department of Innovation, Trade and Rural Development.

En tant que membre de FINALY, j'ai rencontré des fonctionnaires de notre ministère de l'Éducation au sujet de diverses questions, y compris de dossiers comme le changement de certains cursus. Par exemple, je sais que le ministère s'apprête à imposer de nouvelles exigences pour la diplomation en septembre prochain, et FINALY y travaille avec lui. Avec un peu de chance, notre participation se poursuivra à cet égard et pourrait peut-être même s'accroître de façon à ce que nous ayons davantage voix au chapitre des changements apportés à certains programmes.

Le sénateur Carstairs : Je sais que vous étiez dans la salle durant la déclaration faite par le porte-parole du Youth Advocate's Office, un organe relativement nouveau sur la scène de Terre-Neuve-et-Labrador.

Comment envisagez-vous son fonctionnement dans la province?

Les jeunes sont-ils conscients, en nombre véritable, de son existence?

Cherchent-ils à avoir de l'aide et du soutien et, dans l'affirmative, l'obtiennent-ils du bureau de promotion?

M. McGrath : Je ne peux parler en leur nom, mais j'imagine qu'ils éprouveraient un peu les mêmes difficultés que nous pour mieux faire connaître à la province ce qu'ils font et qui ils sont. Les mêmes qui ont entendu parler de FINALY ont entendu parler de ce groupe et d'autres. Nous cherchons à rejoindre ceux qui ignorent l'existence de ces groupes. C'est là que surviennent la plupart des problèmes.

Je sais que j'en ai entendu parler. Je n'en sais pas beaucoup au sujet du groupe et, peut-être, en tant que président d'un organisme provincial de la jeunesse, faudrait-il que j'en sache davantage, mais je ne les ai certes pas rencontrés et n'ai pas eu de discussions poussées avec eux. Donc, peut-être qu'ils pourraient en faire un peu plus pour informer les jeunes de la province, tout comme, je suppose, la plupart des organismes de jeunesse.

Mme Howard : Simplement pour enchaîner sur ce qu'a dit Jay, en tant qu'étudiants du secondaire, je crois que nous sommes de plus en plus conscients de l'existence de ces groupes, bien que l'information ne soit pas tout à fait au point pour l'instant.

L'information au sujet de FINALY et du groupe qui nous a précédés est à la portée de ceux qui la cherchent. Mais il faut selon moi s'efforcer de la rendre encore plus accessible, que l'on cherche à la trouver ou pas. Il faudrait mieux se faire connaître, surtout auprès des étudiants du secondaire. C'est là, à mon avis, que se trouve une grande partie du potentiel de croissance de ces organismes.

Le sénateur Carstairs : D'où vient votre soutien financier? Comment vous financez-vous? Avez-vous des employés rémunérés ou tout le travail est-il fait par des bénévoles?

M. McGrath : Nous sommes financés par l'intermédiaire de l'APECA, source de 75 p. 100 de notre budget. L'autre quart vient du ministère de l'Innovation, du Commerce et du Développement rural.

At the beginning of our contract last year, we had an executive director, a communications coordinator, business retention and expansion program coordinator, as well as a part-time bookkeeper administration person. We also have an employee in Labrador running our Wild-Craft Project.

I hope that in the coming years we can get back to what we used to be in regards to having regional coordinators. Last year, because of budget, we had to cut down our regional coordinators and cut down our offices. Right now, our only office exists within St. John's.

Senator Poy: I do not think you mentioned how much funding you get. You did mention provincial funding. From whom do you get the other funding?

Mr. McGrath: The other funding comes from the Atlantic Canada Opportunities Agency.

Senator Poy: What is your annual total?

Mr. McGrath: Our budget, outside of Wild-Craft and other smaller projects is \$260,000 annually.

Senator Poy: You said that it does not include the other projects, such as Wild-Craft.

Mr. McGrath: When we run Wild-Craft, we get extra monies from our partners. The Shad Valley project also receives extra funding. The funding from these programs does not come out of our budget. The \$260,000 is for our core employees et cetera.

Senator Poy: Are private corporations your partners?

Mr. McGrath: No, our partners are mostly government agencies. However, the North Atlantic Refinery, which is a private corporation, participated in our Youth of the Year Program.

Senator Poy: Can you give me a clear definition of "social entrepreneurship." I know you are not a successful entrepreneur if you do not make money.

Ms. Howard: "Social entrepreneurship" means taking the values and attributes traditionally associated with for-profit entrepreneurialism. Entrepreneurs have to be innovating, creative, driven and determined. They have to be good communicators, and bring about social change, or put all those attributes towards bringing about better awareness.

For example, I mentioned a homeless shelter, not-for-profit agencies and organizations like that. Instead of putting the focus on turning a profit, the focus is on raising awareness and bringing about social change. I guess you could measure your success by the amount of social or humanitarian change that you brought about.

Au début de notre contrat, l'an dernier, nous avons un directeur général, un coordonnateur des communications, un coordonnateur du programme de maintien et d'expansion des entreprises, ainsi qu'un commis à temps partiel chargé de la tenue des livres. Nous avons aussi au Labrador un employé qui dirige notre projet d'artisanat.

J'espère qu'au cours des prochaines années, nous pourrions revenir à ce que nous étions, c'est-à-dire avoir des coordonnateurs régionaux. L'an dernier, en raison de restrictions budgétaires, nous avons dû les laisser partir et réduire le nombre de nos bureaux. Actuellement, le seul qui nous reste se trouve à St. John's.

Le sénateur Poy : Je ne crois pas que vous ayez mentionné combien de fonds vous obtenez. Vous avez parlé de fonds provinciaux. D'où vous viennent les autres fonds?

M. McGrath : Les seuls autres fonds nous viennent de l'APECA.

Le sénateur Poy : Quel est votre budget annuel total?

M. McGrath : Si l'on exclut Wild-Craft et d'autres petits projets, notre budget annuel est de 260 000 \$.

Le sénateur Poy : Vous avez dit que le budget n'inclut pas les autres projets comme Wild-Craft.

M. McGrath : Quand nous exécutons le projet Wild-Craft, nous obtenons des fonds supplémentaires de nos partenaires. Le projet de Shad Valley nous rapporte aussi des fonds supplémentaires. Le financement de ces programmes ne vient pas de notre budget. Les 260 000 \$ sont affectés à la rémunération de notre petit noyau d'employés et ainsi de suite.

Le sénateur Poy : Y a-t-il des sociétés privées parmi vos partenaires?

M. McGrath : Non, la plupart de nos partenaires sont des organismes gouvernementaux. Toutefois, North Atlantic Refinery, une entreprise privée, a participé à notre programme de Jeune de l'année.

Le sénateur Poy : Pouvez-vous me donner une définition claire de l'« entrepreneurship social ». Je sais que, comme entrepreneur, si vous ne faites pas de l'argent, vous échouez.

Mme Howard : L'expression « entrepreneurship social » désigne les valeurs et les attributs traditionnellement associés à l'entreprenariat à but non lucratif. Il faut que les entrepreneurs fassent preuve d'innovation, de créativité, de détermination et de motivation. Il faut qu'ils soient de bons communicateurs et qu'ils favorisent le changement social ou qu'ils mettent à profit toutes ces qualités en vue de mieux sensibiliser la population au phénomène.

Par exemple, j'ai mentionné un refuge pour les sans-abris et d'autres organismes du même genre sans but lucratif. Plutôt que d'insister sur la réalisation d'un profit, l'accent est mis sur une plus grande sensibilisation et le changement social. Je suppose que vous pourriez mesurer le degré de succès par l'ampleur du changement social ou humanitaire que vous avez provoqué.

Senator Poy: Therefore, the money making part is not the important part, is that what you are saying?

Ms. Howard: Yes.

Senator Poy: It would run like an NGO.

Ms. Howard: Yes. The emphasis would not be on how much profit you made, but how much awareness or change that you brought about.

Senator Poy: Thank you.

Senator Oliver: I would like to follow up on the same line of questioning, and normally when you think of a business or an entrepreneur enterprise, you make money and a profit. Once you get those profits, you do many different things with them.

The doctrine of corporate social responsibility has been in existence for quite a few years now. This doctrine indicates the corporation's responsibility to invest in the community in which it operates. For example, let us say that you are involved in mining, and there are many toxic chemicals used in this mining process. You do your mining, make your profit, and pour money back into the community to make sure that it is environmentally safe. That is what "corporate social responsibility" means to me.

Now I do not understand that definition of "corporate social responsibility" when you say you want a broader definition of what it means to be an entrepreneur.

How would your definition differ from what we now do in terms of corporate social responsibility of a major corporation?

Ms. Howard: I actually just attended a conference on corporate social responsibility. One of the main points is that many major corporations are taking resources and going into third world countries. The thing is that they are not corporately responsible. They are pouring money into making sure that the resources are mined in a safe way, but they are taking the resources from the local farmers who have depended on a self-sustaining way of life for so long, and they are taking their resources and using it for mass production to ship out to countries all over the world.

I think that we need to put more emphasis on buying locally instead of buying from multi-national corporations who are really stripping these third world countries of their resources.

What I meant by "broadening the definition of entrepreneurialism" is making youth more aware of a broader definition of entrepreneurialism. The focus of the enterprise education program is how to turn a profit on one business plan. I think that is definitely an important part of entrepreneurialism, but it has been the core of it and the focus of it for so long.

Le sénateur Poy : Par conséquent, l'important, ce n'est pas de faire de l'argent. C'est bien ce que vous dites?

Mme Howard : Oui.

Le sénateur Poy : L'entreprise serait dirigée comme une ONG.

Mme Howard : Oui. L'accent ne serait pas mis sur le profit, mais sur le degré de sensibilisation ou de changement à favoriser.

Le sénateur Poy : Je vous remercie.

Le sénateur Oliver : Dans le même ordre d'idées, habituellement, l'entreprise fait de l'argent et réalise un profit. Une fois qu'elle a réalisé ces profits, elle peut s'en servir pour accomplir bien des choses.

Le principe de la responsabilité sociale de l'entreprise existe depuis bien des années maintenant. Il signifie que l'entreprise a la responsabilité d'investir dans la collectivité où elle se trouve. Par exemple, si vous êtes une société minière, vos procédés utilisent beaucoup de produits chimiques toxiques. Vous faites l'extraction, vous réalisez votre profit, puis vous réinvestissez une partie de cet argent dans la collectivité pour faire en sorte que son environnement n'est pas dangereux. C'est en tout cas ainsi que je conçois la « responsabilité sociale de l'entreprise ».

Je ne saisis pas, dans le contexte de la « responsabilité sociale de l'entreprise », ce que vous demandez quand vous affirmez vouloir une définition plus générale de l'entrepreneurship.

En quoi votre définition différerait-elle de celle que nous utilisons actuellement en termes de responsabilité sociale de l'entreprise?

Mme Howard : En réalité, je viens tout juste d'assister à une conférence consacrée à la responsabilité sociale de l'entreprise. Un des principaux points qui en est ressorti est le fait que de nombreuses grandes sociétés extraient des ressources et s'installent dans des pays du tiers monde. Le problème, c'est qu'elles ne sont pas responsables en tant qu'entreprises. Elles investissent beaucoup d'argent pour faire en sorte que les ressources sont extraites de manière sécuritaire, mais elles retirent aux populations locales les ressources qui leur ont permis pendant si longtemps de s'autosuffire. Elles prennent les ressources et s'en servent pour faire de la production de masse qui est ensuite expédiée vers d'autres pays partout dans le monde.

Il faut insister davantage sur l'achat de produits locaux plutôt que d'acheter les produits de multinationales qui, en réalité, sont en train de dépouiller ces pays du tiers monde de leurs ressources.

Lorsque je parle d'élargir la définition de l'entrepreneurship, j'entends qu'il faut sensibiliser davantage la jeunesse à une définition plus large de l'entrepreneuriat. Le programme d'éducation en entrepreneuriat met l'accent sur la façon de réaliser un profit à partir d'un plan d'entreprise. C'est là une partie vraiment importante de l'entrepreneuriat, mais ce n'en est pas l'essentiel.

I think it is time to open the youth's eyes to more possibilities and expand the definition a little bit to include social programs and raising awareness and integrating that into the more traditional focus.

Senator Oliver: It seems to me that the goal is to make a profit, and if you want more social responsibility and you do not want to do it the way the large corporations do it now, then you really should look to something other than a profit making enterprise. Maybe you should be looking at an NGO or something else to make this change.

When you say in your paper and it really sticks out,

I believe that the economic individualized for profit focus of economics and enterprise programming and education should be rethought to allow for a broader definition of what it means to be an entrepreneur.

You are saying that you do not like the classical traditional way that people become entrepreneurs; they follow the profit motive.

Are you against the profit motive?

Ms. Howard: I just think that they should focus less on turning a profit for personal gain because that often leads to a disregard for other people involved and their resources.

I think the entrepreneurial definition needs to include working with other people to gain social awareness. The definition of social entrepreneurship would include the need to work with people and the individualized focus would be more inclusive.

Senator Oliver: Your youth group represents student's age 15 to 29 in Newfoundland and Labrador; is that correct?

Mr. McGrath: Yes.

Senator Oliver: How many students or youth are involved in total?

Mr. McGrath: We have a membership of over 500. The majority of our volunteer workers come from our Provincial Youth Council. Our Provincial Youth Council, because of budget constraints, is sometimes unable to travel all across the province, and our membership outside of our Provincial Youth Council is given the opportunity to go to certain events, things such as this. For example, if you were holding this event probably in Port Aux Basques, someone within our Western region would attend this event, and not the chairperson and a central representative.

Our membership is quite involved. We do put a number of tables in a number of events to voice their opinions and concerns. As well, they avail of the opportunities that we can give them.

Il est temps d'ouvrir les yeux de nos jeunes à plus de possibilités et d'élargir la définition un petit peu de manière à inclure les programmes sociaux, d'accroître la sensibilisation et d'intégrer de nouvelles valeurs aux buts plus traditionnels.

Le sénateur Oliver : Il me semble que le but est de faire un profit. Si vous souhaitez plus de responsabilités sociales et les assumer de façon différente des grandes sociétés actuelles, il faudrait en réalité que vous vous tourniez vers autre chose que des entreprises à but lucratif. Pour réaliser ce changement, il faudrait peut-être envisager une ONG, par exemple.

Quand vous écrivez, dans votre mémoire, et ce passage est bien en évidence,

Selon moi, il faudrait repenser l'accent individuel mis sur le profit de l'économie et des programmes d'entreprise pour permettre une définition plus générale de ce que c'est l'entrepreneurship.

Vous dites que vous n'aimez pas la façon classique dont les gens deviennent des entrepreneurs parce qu'ils sont motivés par le profit.

Êtes-vous contre le profit?

Mme Howard : J'estime seulement qu'on devrait moins mettre l'accent sur la réalisation d'un profit à des fins personnelles parce que cela mène souvent à ne pas faire de cas des autres personnes touchées et de leurs ressources.

Il faudrait que la définition d'entrepreneurship inclue le travail avec d'autres en vue de faire de la sensibilisation sociale. La définition d'entrepreneurship social devrait inclure la nécessité de travailler avec d'autres, et le but individualisé devrait être plus inclusif.

Le sénateur Oliver : Votre groupe de jeunes représente des étudiants âgés de 15 à 29 ans de Terre-Neuve-et-Labrador, n'est-ce pas?

M. McGrath : Oui.

Le sénateur Oliver : Combien y a-t-il en tout d'étudiants ou de jeunes?

M. McGrath : Nous avons plus de 500 membres. La majorité de nos travailleurs bénévoles viennent du Conseil provincial de la jeunesse. Celui-ci, en raison de restrictions budgétaires, est parfois incapable de se déplacer partout dans la province, et nos membres qui ne font pas partie du Conseil provincial de la jeunesse se voient offrir la possibilité d'assister à certains événements, par exemple à vos audiences d'aujourd'hui. Ainsi, si vous teniez des audiences probablement à Port aux Basques, un de nos membres de la région de l'Ouest y assisterait. Ce ne serait pas le président ou un porte-parole central.

Nos membres participent beaucoup. Nous réservons plusieurs tables à certains événements pour qu'ils puissent exprimer leurs opinions et faire valoir leurs préoccupations. De plus, ils profitent des occasions que nous réussissons à leur offrir.

Senator Oliver: The positions that, Jay, you and Chelsea have made today with respect to entrepreneurship, are those the opinions of the 500 members of your youth group or are they your personal opinions?

Mr. McGrath: Chelsea and I had the opportunity to voice our own concerns a couple of weeks back when we heard about this. We sent our own opinions to the entire Provincial Youth Council, and to some of our general members. They had the opportunity to voice their concerns back to us through email. They are at the core our opinions, and some of our members have viewed them.

The Deputy Chairman: Jay, both Senator Oliver and I have encountered a number of students who have participated in these leadership programs such as Shad Valley. A great many of those students are applying for scholarships.

I think this an opportunity to explain how you will encourage that model here in Newfoundland and Labrador.

Mr. McGrath: Earlier this year, the group from Shad Valley Promotional contacted us, and, unfortunately, the contact was a little bit late. Through our partnership, we sent out our administration person to schools in central Newfoundland to educate and have discussions with the students in that area. Based on that relationship we developed a more extensive partnership plan for the coming year. I hope that we can get in a partnership faster and earlier this year so that we can work with more than just six high school students.

The Deputy Chairman: I think perhaps for the benefit of my colleagues who have not encountered Shad Valley, could you explain the program.

Mr. McGrath: It allows high school students to travel to universities or colleges they have an interest in attending. It allows them to visit before they make the choice of whether they will attend that school.

The Deputy Chairman: Our understanding is that it enabled students to spend some time studying a university program. We understand that it does than just provide information about the university. It is essentially a leadership program. The programs' founder invested a good deal of money to initiate the program. I think it is useful that young people know about the initiatives that develop entrepreneurship and initiative.

Chelsea, I think what you are talking about is what we call "social economy." Are you familiar with that expression?

Ms. Howard: I have not heard that particular expression, but I think I understand "social economy." It is something like social entrepreneurship, which promotes a greater awareness, and uses entrepreneurial skills to market that awareness and social change.

The Deputy Chairman: It might interest you to know that we have a Parliamentary Secretary whose job is to promote the social economy. She comes from Quebec and so does the concept.

Le sénateur Oliver : Les positions que vous, Jay et Chelsea, avez défendues aujourd'hui à l'égard de l'entrepreneuriat reflètent-elles les opinions des 500 membres de votre groupe de jeunes ou sont-ce vos opinions personnelles?

M. McGrath : Chelsea et moi avons eu l'occasion d'exprimer nos propres préoccupations, il y a quelques semaines, quand nous avons entendu parler des audiences. Nous avons transmis nos opinions au Conseil provincial de la jeunesse et à certains de nos membres ordinaires. Ils ont eu l'occasion de nous faire connaître leur réaction par courriel. Ils sont à la base de nos opinions, et certains de nos membres les ont examinées.

La vice-présidente : Jay, tant le sénateur Oliver que moi avons rencontré plusieurs étudiants qui ont pris part à des programmes de leadership comme celui de Shad Valley. Un grand nombre de ces étudiants demandent des bourses d'études.

Je crois que c'est l'occasion rêvée d'expliquer comment vous encouragerez ce modèle ici, à Terre-Neuve-et-Labrador.

M. McGrath : Cette année, le groupe de promotion de Shad Valley a communiqué avec nous, mais malheureusement, il l'a fait un peu trop tard. Dans le cadre de notre partenariat, nous avons envoyé notre commis administratif aux collèges du centre de Terre-Neuve en vue de renseigner les étudiants de cette région et d'avoir des discussions avec eux. C'est en fonction de ces relations que nous avons élaboré un plan de partenariat plus étendu pour l'année qui vient. J'espère que nous pourrions conclure un partenariat plus rapidement et plus tôt cette année de manière à pouvoir travailler avec plus que six étudiants du secondaire.

La vice-présidente : Pour le bénéfice de mes collègues qui ne connaissent pas Shad Valley, il faudrait peut-être leur expliquer le programme.

M. McGrath : Il permet à des étudiants du secondaire d'aller visiter des universités ou des collèges qui les intéressent. Ils peuvent donc les visiter avant de faire leur choix.

La vice-présidente : Je crois savoir qu'il permet aux étudiants de consacrer un peu de temps à étudier un programme universitaire. Il n'est pas simplement question d'obtenir des renseignements sur l'université. Il s'agit essentiellement d'un programme de leadership. Celui qui a établi le programme a investi beaucoup d'argent dans son lancement. Il serait utile, à mon avis, que les jeunes soient mis au courant des initiatives qui permettent de développer un esprit d'entrepreneuriat et d'initiative.

Chelsea, nous appelons ce dont vous parlez, je crois, l'« économie sociale ». Connaissez-vous l'expression?

Mme Howard : Je n'ai pas entendu cette expression en particulier, mais je crois savoir de quoi il s'agit. C'est un peu comme l'entrepreneuriat social, qui fait la promotion d'une plus grande sensibilisation et qui mise sur les compétences en matière d'entrepreneuriat pour favoriser la sensibilisation et le changement social.

La vice-présidente : Vous serez peut-être intéressée d'apprendre que nous avons une secrétaire parlementaire dont le travail est de faire la promotion de l'économie sociale. Elle vient de Québec,

Among the elements of the concept is the combination of the for-profit and not-for-profit motives. It is not an NGO idea. It is an idea to promote community enterprises and opportunities that engage people who otherwise find difficulty getting jobs. They have to generate enough profit to support the kind of work that they do. It is an idea that has had a lot of attraction in Quebec. I think it fits very closely to the kind of idea you have.

Ms. Howard: Actually, I think it embodies the social entrepreneurship concept of living the traditional entrepreneurial ideals while effecting social change. I think that is an idea or an opportunity that we need to communicate to youth in the future education of enterprise.

The Deputy Chairman: As a committee, we are not really supposed to give you suggestions, but I think that your group you might pursue this concept. I will give you the name afterwards. It increases the economy of the area in which the organizations are operating, which is, I think, one of the things you are trying to do. It is directed to entrepreneurship and to economic development and to the reduction of poverty.

My final comment now is congratulations. I hope you have a great time.

Ms. Howard: Thank you very much.

Senator Carstairs: Just to broaden the conversation with respect to Shad Valley, Memorial University of Newfoundland is one of the locations. It provides an opportunity for grade 12 students to spend a month at the university after graduation and before the start of the school year in September. It began at the University of Waterloo, and has spread certainly to UBC and Memorial, and other locations as well. Students come for a month, then go home and work for a month with someone in their specific field; it might be mathematics, it might be geology, but one of the things they do in the Shad Valley Project is come up with a project.

I encourage you to continue your promotion. I hope there are many more students that attend Shad Valley Projects across the country.

I want to be clear that I do not see any inconsistency between teaching both entrepreneurship and teaching social entrepreneurship. It seems to me that, while at the same time working on projects that may be for-profit, you can also be working on projects that may have a motivation that says if we make money from this entrepreneur project, this is how we are going to spend it.

In my view, we have not seen enough people working in NGO's with entrepreneurship models and vice versa; we have not had enough people in for-profit corporations with enough of a social mandate.

tout comme le concept d'ailleurs. Le concept s'appuie, entre autres, sur toute une combinaison de motifs, c'est-à-dire qu'il mise à la fois sur le profit et sur l'absence de but lucratif. Il n'est pas question d'ONG. L'idée est de favoriser les entreprises communautaires et la création de débouchés pour des personnes qui, autrement, auraient de la difficulté à se trouver un emploi. Elles doivent réaliser suffisamment de profits pour soutenir le genre de travail qu'elles font. C'est une idée qui suscite beaucoup d'intérêt au Québec. À mon avis, elle correspond d'assez près à ce que vous préconisez.

Mme Howard : En réalité, le concept intègre l'entrepreneuriat social qui consiste à vivre les idéaux traditionnels d'entrepreneuriat tout en provoquant un changement social. C'est là une idée ou une possibilité qu'il faut communiquer aux jeunes dans les cours futurs d'éducation en entrepreneuriat.

La vice-présidente : En tant que comité, nous ne sommes pas vraiment censés vous faire des suggestions, mais votre groupe aurait peut-être intérêt à examiner ce concept de plus près. Je vous communiquerai le nom tout à l'heure. Le concept solidifie l'économie dans les régions où les organismes sont actifs, ce qui est, selon moi, une des choses que vous tentez de faire. Il est axé sur l'entrepreneuriat, sur le développement économique et sur la réduction de la pauvreté.

Comme dernier commentaire, j'aimerais vous féliciter. J'espère que vous aurez du succès dans votre nouvelle entreprise.

Mme Howard : Je vous remercie beaucoup.

Le sénateur Carstairs : Simplement pour élargir le débat en ce qui a trait à Shad Valley, la Memorial University de Terre-Neuve est un des établissements participants. Elle offre l'occasion aux étudiants de douzième année de passer un mois à l'université à la fin de leurs études secondaires et avant le début de l'année scolaire, en septembre. Le projet, qui a été lancé à l'Université de Waterloo, s'étend désormais à l'Université de la Colombie-Britannique et à Memorial, entre autres. Les étudiants viennent pour un mois, puis retournent chez eux et travaillent pendant un mois avec quelqu'un dans leur domaine de spécialisation, que ce soit les mathématiques ou la géologie, mais une des choses qu'ils font dans le cadre du projet Shad Valley est d'accoucher d'un projet.

Je vous encourage à poursuivre vos efforts de promotion. J'espère que de nombreux autres étudiants d'un peu partout au pays s'inscriront au projet de Shad Valley.

Je tiens à être très claire : je ne vois pas d'incohérence dans le fait d'enseigner à la fois l'entrepreneuriat et l'entrepreneuriat social. Il me semble que, tout en travaillant à des projets qui n'ont peut-être pas de but lucratif, vous pouvez également travailler à des projets illustrant comment seraient dépensés d'éventuels profits.

À mon avis, les personnes qui travaillent au sein d'ONG dans le cadre de modèles d'entrepreneuriats, et vice versa, sont trop peu nombreuses. Trop peu de personnes ont jusqu'ici travaillé pour des entreprises à but lucratif favorisant le changement social.

I would like your comments on that, Chelsea, to see if there is some way to teach both at the same time.

Ms. Howard: I think that is an excellent idea. I probably did come across as being against the for-profit motive, but really I am not. I run my own business. Teaching both the traditional entrepreneurial view and the development of a social conscience while running a for-profit business is exactly what we need to integrate into the education system. I think it would play a role in turning out a new generation of entrepreneurs. These new entrepreneurs would take at least a percentage of the profit and effect social change, raise awareness, and put it into more humanitarian-related endeavours rather than just pouring it back into the business.

I think that would be an excellent course to add to the education system.

Senator Carstairs: Both Senator Poy and Senator Oliver have been genuine entrepreneurs with wonderful social conscience, if you look at the donations that both of them have made to incredible projects in this country.

The Deputy Chairman: I would like to take this opportunity to welcome Senator Ethel Cochrane to our table as representative from Newfoundland and Labrador.

Senator Cochrane: Are you people involved with various other youth organizations in the province?

Mr. McGrath: We are currently working towards a big October festival for the young people in this province, and we are trying to collaborate with Youth Ventures. We are looking at getting the message out. We are looking at contacting Allied Youth. We are trying to get as many of these youth serving organizations in on our October festival as we can.

We are hoping to get as many young people around the province as we can to this festival in hopes of raising awareness of our programs. If we can draw out a lot of our membership and new membership to this festival, it will benefit the young people of the province.

Senator Cochrane: How long have you been in operation?

Mr. McGrath: The Provincial Youth Council started in 1996.

Senator Cochrane: Just last evening I was with a group of 14 students on the west coast of Newfoundland. Students from Katimavik told us that their main goal is to teach social attitudes and leadership. They teach youth to work on their own while living in less than a posh environment.

These are wonderful organizations as well. Mind you, it is not what you are doing, but they promote so many things for young people.

You mentioned how you have someone in Gander who is going to the universities trying to find out which children would be interested in various universities.

J'aimerais savoir ce que vous en pensez, Chelsea, afin de voir s'il y a un moyen d'enseigner les deux simultanément.

Mme Howard : Je crois que c'est une excellente idée. Mes propos ont probablement laissé croire que j'étais contre le profit, mais je ne le suis pas en réalité. Je dirige ma propre entreprise. Enseigner à la fois l'approche de l'entrepreneuriat traditionnel et la naissance d'une conscience sociale tout en dirigeant une entreprise à but lucratif est exactement ce qu'il faut intégrer au système d'éducation. On contribuerait ainsi à produire une nouvelle génération d'entrepreneurs. Cette nouvelle génération prélèverait au moins une partie du profit pour l'affecter à la réalisation de changements sociaux, pour sensibiliser et pour financer des initiatives plus humanitaires plutôt que de simplement les réinjecter dans l'entreprise.

Il s'agirait à mon avis d'un excellent cours à ajouter au programme d'éducation.

Le sénateur Carstairs : Tant le sénateur Poy que le sénateur Oliver ont été de véritables entrepreneurs dotés d'une merveilleuse conscience sociale, comme en témoignent leurs contributions à des projets incroyables menés au Canada.

La vice-présidente : J'aimerais profiter de l'occasion pour souhaiter la bienvenue au sénateur Ethel Cochrane qui représente Terre-Neuve-et-Labrador.

Le sénateur Cochrane : Participez-vous à divers autres organismes de jeunesse de la province?

M. McGrath : Actuellement, nous sommes en train d'organiser un énorme festival d'octobre pour les jeunes de la province et nous essayons de collaborer avec Jeune Entrepreneur. Nous nous efforçons de diffuser le message. Nous envisageons la possibilité de communiquer avec Allied Youth. Nous essayons d'obtenir la participation du plus grand nombre d'organismes au service des jeunes à notre festival d'octobre.

Nous espérons pouvoir faire participer le plus grand nombre possible de jeunes de la province à ce festival dans l'espoir de mieux faire connaître nos programmes. Si nous réussissons à attirer beaucoup de nos membres et de nouveaux membres à ce festival, ce seront les jeunes de la province qui en profiteront.

Le sénateur Cochrane : Depuis combien de temps votre organisme est-il actif?

M. McGrath : Le Conseil provincial de la jeunesse date de 1996.

Le sénateur Cochrane : Hier soir, j'étais avec un groupe de 14 étudiants sur la côte Ouest de Terre-Neuve. Des étudiants de Katimavik nous ont dit que leur principal but est de favoriser des attitudes et un leadership sociaux. Ils montrent aux jeunes comment travailler en autonomie tout en vivant dans un milieu moins cosu.

Ce sont là d'excellents organismes. Je sais qu'ils ne font pas ce que vous faites, mais ils font tant de choses pour les jeunes.

Vous avez mentionné que quelqu'un à Gander se rend dans les établissements pour savoir quels jeunes seraient intéressés à faire des études universitaires.

Mr. McGrath: Through our partnership with Shad Valley, we did for a small period of time. That was only for the duration of the project. They went to high schools trying to get people sign up for the Shad Valley.

Senator Cochrane: Do you go to the west coast; do you go to the Northern Peninsula?

Mr. McGrath: Our organization, yes. Unfortunately, we do not have regional coordinators in place in our four economic regions throughout the province, but we do have very dedicated volunteers. We try to get our staff out of St. John's and to the west coast as often as it is possible.

Senator Cochrane: And the Northern Peninsula?

Mr. McGrath: Recently our executive director went to the Labrador Straits for a conference. The name of the conference escapes me right now. We are now planning our next face-to-face meeting, the meeting of our Provincial Youth Council. We held the last meeting at Deer Lake on the west coast. The next one we are planning in Labrador. We are all throughout the province.

The Deputy Chairman: I presume that in this province, like in the other provinces, you have guidance counsellors. It seems to me that it would be a good idea to have one youth in each school to spread the information to the other students. There should be at least one person who tells the others about programs such as Katimavik and so on.

Mr. McGrath: In regards to having general membership, a member in each of the high schools across the province, I cannot say for sure that we do. We do have over 500 youth, so I would imagine that we are hitting a lot of the high schools. I know in the area that I am from, zone 18 there are FINALY members in each one of the high schools.

In regards to making that person the focal point, sometimes that can be a little bit difficult. The schools do have information on our Youth of the Year Program and on the other opportunities that exist.

Getting one young person to be the focal point of our organization in a high school is not really our objective. I know that some of the volunteers would be uncomfortable with that job.

The Deputy Chairman: Well, you might try to place one of your volunteers as an advisor to the school. I am always interested in opening up new opportunities for young people to take an active role in the schools. If there could be an advisor role for youth organizations would that be helpful.

Mr. McGrath: I did not make myself entirely clear when I mentioned that our information to guidance counsellors and principals includes the local member's name for further information.

M. McGrath : Grâce à notre partenariat avec Shad Valley, nous l'avons fait pendant un petit bout de temps. Mais nous ne l'avons fait que pour la durée du projet. On se rendait dans les écoles secondaires pour essayer de convaincre les gens de s'inscrire à Shad Valley.

Le sénateur Cochrane : Vous rendez-vous sur la côte Ouest et dans la péninsule Northern?

M. McGrath : Notre organisme le fait. Malheureusement, nous n'avons pas en place de coordonnateurs régionaux dans les quatre régions économiques de la province, mais nous avons par contre des bénévoles très dévoués. Nous essayons d'envoyer notre personnel à l'extérieur de St. John's et sur la côte Ouest le plus souvent possible.

Le sénateur Cochrane : Et dans la péninsule Northern?

M. McGrath : Notre directeur général s'est rendu récemment dans la partie sud-est du Labrador pour une conférence dont le nom m'échappe pour l'instant. Nous sommes en train de planifier notre prochaine rencontre personnelle, soit la réunion de notre conseil provincial de la jeunesse. La dernière réunion a eu lieu à Deer Lake, sur la côte Ouest. La prochaine devrait se tenir au Labrador. Nous allons un peu partout dans la province.

La vice-présidente : Je suppose que, dans cette province comme dans toutes les autres, vous avez des conseillers d'orientation. Il me semble que ce serait une bonne idée d'avoir dans chaque établissement un jeune qui distribuerait l'information aux autres étudiants. Il faudrait qu'il y ait au moins une personne qui renseigne les autres sur les programmes comme Katimavik.

M. McGrath : Pour ce qui est d'avoir un membre ordinaire dans chaque établissement d'enseignement secondaire de la province, je ne peux pas affirmer avec certitude que c'est le cas. Nous avons plus de 500 jeunes. J'imagine donc que nous atteignons beaucoup d'établissements. Je sais que dans la région d'où je viens, le secteur 18, il y a des membres de FINALY dans chacun des établissements d'enseignement secondaire.

Quant à l'idée de faire de cette personne une source centrale d'information, cela peut être un peu difficile parfois. Les établissements ont de la documentation sur notre programme Jeune de l'année et les autres possibilités que nous offrons.

Transformer un jeune en porte-parole de notre organisme au sein d'un établissement ne correspond pas vraiment à notre objectif. Je sais que certains bénévoles ne se sentiraient pas à l'aise de jouer ce rôle.

La vice-présidente : Vous pourriez peut-être essayer de placer un de vos bénévoles comme conseiller auprès de l'établissement. Je m'intéresse toujours à offrir aux jeunes de nouvelles possibilités de jouer un rôle actif dans leurs écoles. Ce serait utile d'avoir quelqu'un qui joue le rôle de conseiller pour les organismes de jeunes.

M. McGrath : Je n'ai pas été tout à fait clair quand j'ai mentionné que l'information que nous distribuons aux conseillers en orientation et aux directeurs des établissements comprend le nom d'un membre local auquel s'adresser pour plus de renseignements.

The Deputy Chairman: Chelsea, how did you get to know about this organization?

Ms. Howard: I heard about it from my enterprise education teacher. She let me know about a Junior Team Canada Conference in Grand Falls and I went there when they were holding their elections. There was about 50 youth at the conference and you had to be nominated and run, and give a little speech. That is what I did, and I was elected to FINALY.

The Deputy Chairman: Thank you very much, both of you, for coming.

Mr. McGrath: I believe that you asked the last group about the population of youth in this province.

I recently had a discussion with the executive director of the organization Alex Chernoff. We talked about those sorts of things and he gave me some interesting statistics.

In the past 34 years in Newfoundland and Labrador, the adult population has gone down 8 per cent, while the population of young people has gone down over 30 per cent. Right now, there are 100,000 young people in the province, or one-fifth of our population.

It is nice to have those statistics, but we are certainly an aging population, and I would hope that our organization and other organizations would help in evening that out and helping with that problem.

Senator Poy: Thank you very much. What you are saying is you are losing population?

Mr. McGrath: Yes, our entire population is going down, but the population of young people is going down at a far faster rate than the population of the older people. Whether that is through a lack of job opportunities or just wanting to move out of the province, the statistics speak for themselves in regards to over 30 per cent of our young people in 30 years.

The Deputy Chairman: Thank you very much, both of you, for your presentations. It was very useful for our considerations. We are very pleased to have young voices here. Thank you.

Ms. Kristen Sellon, Executive Director, Charles J. Andrew Youth Treatment Centre: Madam Chairman, senators, I am the Executive Director of the Charles J. Andrew Youth Treatment Centre, which is located in Sheshatshiu, Labrador.

We run an Aboriginal youth solvent abuse treatment centre that deals primarily with Aboriginal youth from the entire Atlantic region. We have helped youth from across Labrador, Nova Scotia, New Brunswick, and Nunavut. We service youth from ages 11 to 17.

In the work I do with the Charles J. Andrew Youth Treatment Centre, it is apparent that Canada is not meeting its responsibility to Canadian youth. There are patterns and voids that are all too

La vice-présidente : Chelsea, comment avez-vous appris l'existence de cet organisme?

Mme Howard : J'en ai entendu parler de la personne qui m'enseignait le cours d'entrepreneuriat. Elle m'a informée d'une conférence d'Équipe Canada Junior qui devait se tenir à Grand Falls. J'y suis allée au moment où avaient lieu des élections. Il y avait 50 jeunes environ à la conférence. Il fallait que quelqu'un propose votre candidature, que vous acceptiez d'être candidat et que vous fassiez un petit discours. C'est ce que j'ai fait, et j'ai été élue membre de FINALY.

La vice-présidente : Je vous remercie beaucoup tous les deux d'être venus.

M. McGrath : Je crois que vous avez interrogé le dernier groupe au sujet de la population de jeunes de la province.

J'ai eu une discussion récemment avec le directeur général de l'organisme Alex Chernoff. Nous avons abordé ce genre de questions et il m'a fourni des données statistiques intéressantes.

Au cours des 34 dernières années, à Terre-Neuve-et-Labrador, la population adulte a diminué de 8 p. 100, alors que le nombre de jeunes a baissé de plus de 30 p. 100. Actuellement, il y a 100 000 jeunes dans la province, soit un cinquième de la population.

Il est bien d'avoir ces données statistiques, mais nous sommes certainement une population vieillissante, et j'espère que notre organisme et d'autres contribueront à aplanir les difficultés et à régler le problème.

Le sénateur Poy : Je vous remercie beaucoup. Vous dites en fait que vous êtes en train de perdre une partie de la population?

M. McGrath : Oui, notre population totale diminue, mais celle des jeunes recule plus rapidement. Que ce soit dû à un manque de possibilités d'emploi ou simplement au désir de quitter la province, la statistique est éloquent. La population de jeunes de la province a baissé de plus de 30 p. 100 au cours des 30 dernières années.

La vice-présidente : Je vous remercie tous deux de vos déclarations. Elles nous seront très utiles. C'était un véritable plaisir d'entendre des jeunes. Je vous remercie.

Mme Kristen Sellon, directrice exécutive, Charles J. Andrew Youth Treatment Centre : Madame la présidente, honorables sénateurs, je suis la directrice exécutive du Charles J. Andrew Youth Treatment Centre, situé à Sheshatshiu, au Labrador.

Nous dirigeons un centre de traitement des jeunes Autochtones qui abusent des solvants, et notre clientèle se compose de jeunes Autochtones de toute la région atlantique puisque nous avons aidé des jeunes de tout le Labrador, de Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick et du Nunavut. L'âge de notre clientèle se situe entre 11 et 17 ans.

Mon travail au Charles J. Andrew Youth Treatment Centre m'a permis de constater que le Canada n'assume pas sa responsabilité à l'égard des jeunes Canadiens. Nous observons

commonly seen working with our most valuable resource, the youth of Canada. The youth are the future, and, in particular, the youth of our First Nations deserve and require better.

The youth that come to the Charles J. Andrew youth treatment centre are full of anger and despair. Fundamentally, there is little recognition given to the cultural heritage and traditions of our Aboriginal people, and certainly their youth. An assault on their traditional ways of life has led to a cultural collapse. This is leading to major social dysfunction.

In Sheshatshiu, Labrador, for example, it has only been 60 years since the church settled the community. Prior to settlement, they were a proud, self-governing nation. With low recognition of their cultural heritage, the youth have become unsure of who they are and where they belong. This leads them to paths of self-destruction that we see quite frequently in our centre. Youth must know where they come from to feel proud about their heritage, to know where they want to be, and how to arrive there.

We must maintain and strengthen the culture and language of all Aboriginal peoples. The capacity of First Nations people to develop and then implement all aspects of programs and services must become a practised priority at all levels of interaction. Governments talk the talk, but most often do not walk the walk. First Nations must take responsibility for themselves. They must receive all relevant financial resources, professional mentoring, and information to deliver the programs and services to their community members.

The lack of strongly worded and enforceable legislation paralyzes individuals and agencies at all levels to address many of the acting out, self-destructive behaviours which many of the youth exhibit. We in Sheshatshiu watched for far too long many of our youth walking the streets with gas bags to their faces. As parents we were powerless, as were the Child Youth and Family Services, and the Royal Canadian Mounted Police to do anything. Gas sniffing is not against the law, and no one could do anything. We need enforceable legislation that allows others to detain a child who is danger to him or herself. If being drunk and disorderly is against the law, then why is being high and out of control on solvents or other drugs acceptable. Youth often require a forced intervention in order to regain some control and to appreciate that there are other options and choices.

Manitoba, for example, has recently passed legislation to enable officials to detain youth with severe drug problems. This affords the youth, their families, and the community to keep the youth safe and then to begin a process of addressing the issues leading to the negative behaviours.

I believe that legislation is also required for women who are pregnant and who abuse their bodies with alcohol and drugs. They are condemning their unborn child to a life of preventable challenges.

des tendances et des vides qui sont trop courants. Nous travaillons avec nos ressources les plus précieuses, soit les jeunes Canadiens. La jeunesse est notre avenir et, plus particulièrement, la jeunesse des Premières nations. Elle mérite et exige que nous fassions mieux.

Les jeunes qui viennent se faire traiter à Charles J. Andrew sont habités par la colère et le désespoir. Essentiellement, on reconnaît peu le patrimoine et les traditions culturels de nos Autochtones et, certes, de leurs jeunes. Une atteinte à leur mode de vie traditionnel a provoqué la disparition de leur culture, ce qui causé un important dysfonctionnement social.

À Sheshatshiu, au Labrador, par exemple, les religieux ont créé la localité il y a 60 ans seulement. Auparavant, c'était une nation fière qui s'autogouvernait. À cause de la faible reconnaissance accordée à leur patrimoine culturel, les jeunes sont moins sûrs de leur identité et de leur appartenance. Ce vide les porte à s'autodétruire, comme nous le voyons souvent dans notre centre. Il faut que les jeunes sachent d'où ils viennent pour être fiers de leur patrimoine, pour savoir ce qu'ils veulent devenir et comment y parvenir.

Nous devons préserver et renforcer la culture et la langue de tous les peuples autochtones. Il faut que la capacité des Premières nations d'élaborer, puis de mettre en œuvre tous les aspects des programmes et des services devienne une priorité concrète à tous les niveaux d'interaction. Bien souvent, les gouvernements tiennent de beaux discours, mais ne joignent pas le geste à la parole. Il faut que les Premières nations s'assument. Il faut qu'elles reçoivent toutes les ressources financières pertinentes, le mentorat professionnel et l'information voulus pour assurer la prestation des programmes et des services aux membres de leur communauté.

Le manque de lois exécutoires au libellé ferme paralyse les personnes et les organismes de tous les niveaux qui souhaitent mettre fin au comportement autodestructeur de bien des jeunes. Nous, à Sheshatshiu, avons pendant trop longtemps vu nos jeunes errer dans la rue, des sacs d'essence collés au visage. En tant que parents, nous étions impuissants, tout comme l'étaient les services à l'enfance, à la jeunesse et à la famille et la GRC. La loi n'interdit pas de renifler de l'essence, de sorte qu'on ne pouvait rien faire. Nous avons besoin d'une loi exécutoire qui permet à d'autres de détenir l'enfant qui représente un danger pour lui-même. Si la loi interdit d'être ivre et de troubler l'ordre public, pourquoi ne fait-elle rien au sujet des solvants et des autres drogues? Les jeunes ont souvent besoin d'une intervention forcée pour se reprendre un peu en main et pour prendre conscience qu'il existe d'autres options et d'autres choix porteurs d'avenir.

Le Manitoba, par exemple, a adopté récemment une loi qui permet de détenir les jeunes qui ont de graves problèmes de consommation de drogues. Cela permet au jeune, à sa famille et à la communauté d'assurer sa sécurité, puis d'entamer un processus d'éradication à la source des causes de son comportement négatif.

J'estime qu'il faut aussi adopter une loi visant les femmes enceintes qui consomment trop d'alcool et de drogues. Elles condamnent leur futur enfant à une vie difficile qui aurait pu être évitée.

Well developed, appropriately funded, adequately staffed programs and services are required in order to provide necessary supports and to address the identified needs and issues. Should we know, for example, that a child has been sexually abused, there are no professionally trained Aboriginal individuals to provide treatment for this child in our community or in our region. We are dooming them to a life of self-destructive behaviour.

Education is another main need requiring immediate attention and change. Memorial University's Dr. David Philpott conducted and released findings of a research project of Labrador Innu youth educational needs. The report states,

The school system as it exists at the present is failing Innu youth. It is essential to create a school that validates and nurtures Innu language, culture, and knowledge, in order to provide Innu youth with the knowledge and skills they need for a wide range of career choices.

This report, after researching First Nation schools across Canada regarding their current assessment practices and concluded,

There is no existing standard model to guide assessment for these schools. Another finding,

Most children begin falling behind as early as first grade and continue a pattern of falling further behind grade/age expectations as they continue through school. Sixty-six per cent of 16 year olds were at least five years behind.

Only two or three Innu individuals are qualified teachers. Innu children begin school speaking their first language, Innu-aimun. Several years ago, the Sheshatshiu Innu First Nation requested funding to implement an access program and a teacher education program delivered by McGill University. To date, no funding has been forwarded. What more is required? Education is an individual's fundamental right, and the government's fundamental responsibility to provide.

First Nations language, development, and maintenance place very high as First Nations priorities, and governments publicly supported this priority. This support needs to be actioned with sufficient financial resources and with the required devolution of authorities.

Long term commitments from the governing bodies must be made and kept. Capacity development is a major comprehensive undertaking. Programs such as recreation need committed financial resources to develop staff resources and to develop a firm core foundation within each community on which to build.

Il faut des programmes et des services bien élaborés, suffisamment financés et disposant de suffisamment d'employés pour fournir le soutien nécessaire et pour répondre aux besoins et aux problèmes repérés. Ainsi, si nous savions qu'un enfant a été agressé sexuellement, il n'y a pas d'Autochtone ayant la formation professionnelle requise pour traiter l'enfant au sein de notre communauté ou de notre région. Nous les condamnons à une vie d'autodestruction.

L'éducation est un autre grand besoin exigeant une attention immédiate et du changement. M. David Philpott, de Memorial University, a mené une étude sur les besoins d'éducation des jeunes innus du Labrador. Il en a publié les résultats. Il signale notamment que :

Le réseau scolaire tel qu'il existe actuellement ne répond pas aux besoins des jeunes Innus. Il faut absolument créer des établissements qui valident et enrichissent la langue, la culture et le savoir innus de manière à transmettre aux Innus les connaissances et les compétences dont ils ont besoin pour faire de véritables choix de carrière.

Après avoir étudié des établissements des Premières nations un peu partout au Canada en fonction de leurs pratiques actuelles d'évaluation, le rapport conclut :

Il n'existe pas de modèle standard pour servir de guide à l'évaluation de ces établissements. L'auteur constate également que :

La plupart des enfants commencent à prendre du retard dès la première année, et le retard continue de s'accroître par rapport aux attentes fondées sur leur âge et leurs années de scolarisation, au point où, à 16 ans, soixante-six pourcent des jeunes accusaient un retard d'au moins cinq ans.

Seuls deux ou trois Innus sont des instituteurs compétents. Les enfants innus, lorsqu'ils arrivent à l'école, parlent leur langue maternelle, l'innu-aimun. Il y a plusieurs années, la Première nation innue de Sheshatshiu a demandé des fonds pour avoir accès à un programme de formation des enseignants offert par l'Université McGill. Jusqu'ici, elle n'a rien reçu. Que faut-il de plus? L'éducation est un droit fondamental, et c'est au gouvernement que revient la responsabilité fondamentale d'y offrir l'accès.

La langue, le développement et la préservation de leurs communautés figurent très haut dans la liste des priorités des Premières nations, et les gouvernements ont publiquement appuyé cette priorité. Il faut que ce soutien se traduise par l'offre de ressources financières suffisantes et la cession requise des pouvoirs.

Il faut que les organes de gouvernement prennent des engagements à long terme et les respectent. Le développement des capacités est une entreprise globale de taille. Des programmes offrant des activités récréatives ont besoin que des ressources financières y soient engagées pour former du personnel et bien en asseoir le fondement au sein de la communauté.

Housing and water and sewer systems are prime examples of poor and limited infrastructures. Meaningful land-based programming must be financially supported by government departments who have financial control. It is through culturally relevant programs that we can increase the youth's self identify and work towards reaching positive goals.

We must work creating hope for our youth where they can begin to visualize a future for themselves and their people. Self confidence and self esteem are fundamental to one having dreams and goals. Our youth need to learn and build from the past in order to be positive and healthy in the present, and then be able to build for the future.

It is a credit to Canada that a concentrated, coordinated effort to address the root cause of their situation is under study. Departments and communities that are in the best position to address these needs must receive the proper resources.

Senator Carstairs: Like you, I have genuine concern about what is happening to our young Aboriginal children, and I am interested in the fact that you recommended a program for teacher education at McGill. I am surprised that you did not recommend one for Memorial University of Newfoundland. The reason I say that is the most successful teacher training program in my province is actually done by one of our smaller universities, Brandon University, BUNTEP, the Brandon University Northern Teacher Education Program.

Why did you make the decision that McGill would be the best location rather than here in Newfoundland?

Ms. Sellon: I believe that there had been a number of proposals that were submitted, and Memorial University was going to offer a social work access program, and McGill brought forward the best teacher access program.

Senator Carstairs: Do you have a Head Start program in that community?

Ms. Sellon: The Head Start program started to get going in the last year or so. The staff is not Innu speaking and that caused some discrepancies with children whose first language is Innu-aimun. The children were thrown into a class where they had to learn a different language. I would like to see better-qualified teachers.

Senator Carstairs: Qualified teachers are essential. How can you expect otherwise for these children? The transition should not be immediate; it should be gradual. The children in Grade 1 and Grade 2 should learn Innu with a gradual introduction to English.

Ms. Sellon: That was the reason behind a university coming in and doing the access program. There are only, I think at the most, three qualified Innu speaking teachers and they are in the primary grades.

Le logement, les aqueducs et les égouts sont des exemples flagrants d'infrastructures pauvres et limitées. Les programmes axés sur les ressources naturelles doivent recevoir l'appui financier des ministères qui exercent le contrôle financier. C'est par l'intermédiaire de programmes pertinents sur le plan culturel que nous pourrions accroître le sentiment d'identité chez les jeunes et travailler à l'atteinte d'objectifs positifs.

Nous devons nous efforcer de donner de l'espoir à nos jeunes pour qu'ils puissent commencer à envisager un avenir pour eux-mêmes et pour leur peuple. La confiance en soi et l'estime de soi sont fondamentales pour avoir des rêves et des objectifs dans la vie. Nos jeunes ont besoin d'apprendre du passé et de s'en servir comme tremplin pour avoir une attitude positive et saine et se bâtir un avenir.

L'effort coordonné et concentré déployé en vue de s'attaquer aux causes fondamentales de leur condition est tout au crédit du Canada. Les ministères et les communautés qui sont le plus en mesure de répondre à ces besoins doivent recevoir les ressources qui s'imposent.

Le sénateur Carstairs : Comme vous, je suis vraiment préoccupée par le sort de nos jeunes enfants autochtones et le fait que vous ayez recommandé l'accès à un programme de formation des enseignants à McGill m'intéresse. Je suis étonnée que vous n'ayez pas recommandé l'accès au programme du Memorial University de Terre-Neuve. La raison pour laquelle je le dis, c'est que le programme le plus réussi de formation des enseignants dans ma province est en réalité offert par une de nos plus petites universités, Brandon. Je parle du Brandon University Northern Teacher Education Program, mieux connu sous le sigle BUNTEP.

Pourquoi avez-vous privilégié McGill plutôt qu'un établissement de Terre-Neuve?

Mme Sellon : Plusieurs propositions ont été présentées, et Memorial University était sur le point d'offrir un programme d'accès aux études en travail social alors que McGill proposait le meilleur programme de formation des enseignants.

Le sénateur Carstairs : Avez-vous un programme Bon départ au sein de cette communauté?

Mme Sellon : Le programme Bon départ a été lancé l'année dernière. Le personnel ne parle pas innu, ce qui a provoqué certaines difficultés auprès d'enfants dont la langue maternelle était l'innu-aimun. Les enfants ont été intégrés à une classe où ils devaient apprendre une autre langue. J'aimerais voir des enseignants mieux formés.

Le sénateur Carstairs : Il est important d'avoir des enseignants qualifiés. Autrement, que feraient les enfants? La transition ne doit pas être immédiate, mais graduelle. Les enfants de 1^{re} et 2^e années devraient apprendre l'innu et être initiés à l'anglais progressivement.

Mme Sellon : C'est pour cette raison que la mise sur pied du programme de formation a été confiée à une université. Si je ne m'abuse, il n'y a que trois enseignants qualifiés de langue innue au niveau primaire.

Senator Carstairs: Surely you could use elders within the community.

Ms. Sellon: The school board requires qualified teachers. We have many teachers aids but they are not qualified teachers; they cannot run the classroom, and that is the difference.

Senators Carstairs: Do Innu people run the School Board?

Ms. Sellon: No, the Labrador School Board runs it. We hope to change that.

Senator Carstairs: In The Pas, Manitoba, they took over their own schools, and had much greater success in both culturally appropriate and sensitive classes. The children certainly learned English, but it was done on a gradual basis and they were able to retain them in school for a much longer period of time.

Ms. Sellon: That is what the Sheshatshui Innu First Nation has been attempting to do for a number of years, and they have met with resistance and roadblocks in taking over the school.

Senator Carstairs: There is a centre in Winnipeg that deals with women who have been suffering from substance abuse. We discovered that 75 per cent of those young women had, in fact, been sexually abused, and that the sexual abuse in turn led to the abuse of alcohol, drugs, and other solvents.

You have mentioned in your presentation the need to incarcerate youth and even pregnant women in some circumstances. I always have problems with incarceration of anybody. How do we find the balance?

It seems to me that it would be better if we treated them before rather than after the fact. Even if we take a young woman who is pregnant and we bring her into care, and the baby is born, does she immediately fall back into the use of substance abuse unless we have found a way to help her overcome not just her substance abuse, but also the fundamental reasons for that substance abuse?

Ms. Sellon: I do not know if I necessarily agree with incarcerating people. I think they need safe houses where they receive counselling and find treatment options.

The FAS rates are so high in our province and in our community. Young pregnant women are sniffing solvents and condemning that child to a life that they have absolutely no control over any more.

I think if we put them into a safe house, we are keeping the unborn child safe and we are keeping the mother safe from doing any more harm to herself. In the safe house, we offer counselling, and options for after the child is born. If we get them while they are pregnant, we can get them both on to a better road. The same is true for the youth that are using solvents.

Le sénateur Carstairs : Vous pourriez certainement solliciter l'aide des anciens de la communauté.

Mme Sellon : Le conseil scolaire veut avoir des enseignants qualifiés. Nous avons de nombreux aide-enseignants, mais ils ne sont pas qualifiés. Ils ne peuvent diriger la classe. Voilà la différence.

Le sénateur Carstairs : Est-ce que le conseil scolaire est dirigé par des Innus?

Mme Sellon : Non. Il relève du conseil scolaire du Labrador, et nous espérons changer cela.

Le sénateur Carstairs : À The Pas, au Manitoba, ils ont pris en charge leurs propres écoles. Les cours adaptés aux différences culturelles connaissent beaucoup de succès. Les enfants apprennent l'anglais, mais graduellement. Ils fréquentent aussi l'école plus longtemps.

Mme Sellon : C'est ce que tente de faire depuis plusieurs années la Première nation innue de Sheshatshui. Elle rencontre toutefois une certaine résistance, des obstacles.

Le sénateur Carstairs : Il y a un centre à Winnipeg qui s'occupe des femmes aux prises avec la toxicomanie. Nous avons découvert que ces jeunes femmes, dans 75 p. 100 des cas, avaient été victimes de violence sexuelle et que c'est ce qui les avait poussées à consommer de manière abusive de l'alcool, des drogues et d'autres substances.

Vous avez dit, dans votre exposé, qu'il fallait enfermer les jeunes et même les femmes enceintes dans certaines circonstances. Je n'ai jamais été à l'aise avec l'idée d'incarcérer quelqu'un. Comment arriver à trouver un équilibre, voilà la question que je me pose.

À mon avis, il serait préférable de les soigner avant et non pas après le fait. Supposons que nous venons en aide à une jeune femme enceinte. Va-t-elle, immédiatement après l'accouchement, recommencer à consommer de la drogue si nous n'arrivons pas à trouver un moyen de l'aider non seulement à surmonter sa dépendance, mais également à s'attaquer aux raisons fondamentales qui l'incitent à faire un usage abusif de drogues?

Mme Sellon : Je n'appuie pas nécessairement l'idée d'enfermer des personnes. Il faut prévoir des foyers d'hébergement où les femmes pourront recevoir des conseils et évaluer les options de traitement qui s'offrent à elles.

Les taux de SAF dans la province et la collectivité sont très élevés. Les jeunes femmes enceintes inhalent des solvants et condamnent leur enfant à vivre une existence sur laquelle elles n'exercent plus aucun contrôle.

Nous pouvons, en leur donnant accès à un foyer d'hébergement, protéger l'enfant à naître et empêcher la mère de se faire encore plus de tort. Le foyer offre des conseils et propose aux femmes des options qu'elles pourraient envisager après l'accouchement. Si nous arrivons à intervenir pendant la grossesse, nous pouvons aider la mère et son enfant à se faire une vie meilleure. Il en va de même pour les jeunes qui consomment des solvants.

It was just on CBC Radio concerning the recent Manitoba legislation. A few years ago, Manitoba passed legislation making it illegal to sniff solvents. Now, they have legislation that parents can sign their children into safe houses to detox until they can make appropriate treatment arrangements. That is what I think should happen.

That is my personal belief across the board because our hands are tied. I can be driving down the street in my community, or in my office, and see 12 kids sniffing gas and there is nothing that we can do. We can call the police, but they cannot do anything.

I think that that needs to happen for pregnant mothers and for young people, if that answers your question, Senator.

Senator Carstairs: I just want to add, while the Manitoba situation is trying to do good things, it is certainly not there yet. As a Manitoba Senator, I have to say they do not have all the solutions either.

Senator Cochrane: You talk about detox centres. We know of many youth from the Labrador region, Innu region that have come to St. John's to be part of this detox centre. I do not know the number, but why does 30 ring a bell to me. That was a few years ago.

Has anybody tracked these youth? Have they been successful in going back to their community and rehabilitating others, and have they been successful within their community as a social person?

Ms. Sellon: I think many of those youth that were sent out from Labrador, from Natuashish and from Sheshatshui, there was about 30 that were sent from the community out to the Grace Hospital a couple of years ago.

Many of those youth were not successful after their detox. They go back to a lack of cultural and recreational programming. They do not get follow-up services, the youth go back, and there is not the motivation for success.

I think follow-up services are critical for the youth. We can send them out to the treatment centres, but they need follow-up in their home communities. We have to improve the infrastructure.

Senator Cochrane: So your youth treatment centre does not do the follow-up on children like this.

Ms. Sellon: We have only been open for the last five years and we were closed for a year in that period. In the last three years, we have been offering follow-up services and we have seen a number of those youth that came into the Grace and then came back into our centre. So they are accessing. They were taken out of their community, put into detox, and are now going back and accessing

On vient tout juste de parler à la radio de la SRC de la loi que le Manitoba a adoptée récemment. Il y a quelques années, le Manitoba s'est doté d'une loi qui interdisait l'inhalation de solvants. La province a maintenant mis en place une loi qui permet aux parents de placer leurs enfants dans des foyers d'hébergement pour qu'ils y suivent une cure de désintoxication en attendant qu'ils trouvent un programme de traitement approprié. Voilà ce qu'il faut faire.

C'est ce que je pense, personnellement, parce que nos mains sont liées. Que je sois à bord de ma voiture ou dans mon bureau, si je vois des enfants qui inhalent des vapeurs d'essence, je ne peux rien faire. Nous pouvons appeler la police, mais elle ne peut rien faire.

Dans le cas des jeunes et des femmes enceintes, c'est, à mon avis, l'approche qu'il convient d'adopter. J'espère, madame le sénateur, que j'ai répondu à votre question.

Le sénateur Carstairs : Je voudrais tout simplement ajouter que, bien que le Manitoba s'efforce de faire des choses positives, il a encore beaucoup de chemin à parcourir. En tant que sénateur du Manitoba, je dois dire que la province n'a pas, non plus, toutes les solutions.

Le sénateur Cochrane : Vous avez parlé des centres de désintoxication. Il y a de nombreux jeunes de la région du Labrador, des Innus, qui ont fréquenté le centre de désintoxication de St. John's. Je ne sais pas combien ils étaient, peut-être une trentaine. Cela remonte déjà à quelques années.

A-t-on assuré un suivi auprès de ces jeunes? Ont-ils réussi à reprendre leur place au sein de la collectivité, à venir en aide à d'autres personnes? Ont-ils réussi à réintégrer la collectivité sur le plan social?

Mme Sellon : Il y a de nombreux jeunes du Labrador, de Natuashish et de Sheshatshui, qui ont fréquenté ce centre. Environ une trentaine de jeunes de la collectivité ont été envoyés à l'hôpital Grace il y a deux ou trois ans de cela.

Bon nombre d'entre eux ont connu des difficultés après leur cure de désintoxication. Les programmes culturels ou de loisirs et les services de suivi sont inexistantes. Les jeunes réintègrent la collectivité, mais il n'y a rien qui les incite à changer de comportement.

Les jeunes doivent absolument avoir accès à des services de suivi. Nous pouvons les envoyer dans des centres de traitement, mais ils ont besoin de suivi au sein de leur collectivité. Nous devons améliorer les infrastructures.

Le sénateur Cochrane : Donc, le centre de traitement pour jeunes n'assure aucun suivi auprès de ces enfants.

Mme Sellon : Nous ne sommes ouverts que depuis cinq ans. Nous avons dû fermer nos portes pendant un an au cours de cette période. Nous offrons des services de suivi depuis trois ans. Plusieurs des jeunes qui ont été soignés à l'hôpital Grace sont passés par le centre. Ils le fréquentent. Ils ont été envoyés à l'extérieur de la collectivité pour suivre une cure de

available and existing programs. We are working on the follow-up from our end. We are trying to implement after care programs in each of the communities that we serve.

Senator Cochrane: Do you see any positive results?

Ms. Sellon: We are starting to. It is a slow process, but we are starting to. We have some youths that are involved in their communities in the youth groups and becoming leaders. So we are meeting with some success.

Senator Poy: From what I gathered from your presentation, what you are saying is that the very basic knowledge of the language and culture of the Innu people can help them later on in life.

First, you said there is no school that teaches Innu language, is that correct?

Ms. Sellon: There are three teachers in our school, Peenamin McKenzie School, that speak Innu-aimun that are qualified teachers, and the youth start in kindergarten with joint, an English teacher and a teacher's assistant that is Innu-aimun.

Senator Poy: You are talking about one school?

Ms. Sellon: Yes, I am talking about one school.

Senator Poy: Then they gradually learn more and more English.

Ms. Sellon: Yes.

Senator Poy: Aside from that, are they taught their cultural heritage at the same time?

Ms. Sellon: No, and we would like to see more culturally relevant programming. There is resistance, and how do you balance the curriculum that is required by the Labrador School Board, and then fit in culturally relevant programming.

Senator Poy: So when you said there is resistance, do you mean there is total refusal of adopting the cultural program?

Ms. Sellon: I would say there is definitely some resistance from the school board, and that is why we would like to see First Nations schools in our community, not just for our community, but also for all of the First Nations across Canada. We believe that if you instill that sense of fundamental pride in who they are, then you have given them a new lease and an ability to see beyond cultural definitions.

Senator Poy: What you are saying is you only have three Innu speaking teachers.

Ms. Sellon: Yes.

Senator Poy: And these are teachers who can teach any subject?

désintoxication. Ils vont maintenant réintégrer celle-ci et avoir accès à des programmes. Nous essayons d'offrir des services de suivi, de mettre en place des programmes postcures dans chacune des collectivités que nous desservons.

Le sénateur Cochrane : Est-ce que cela donne des résultats positifs?

Mme Sellon : Nous commençons à en voir. C'est un processus lent, mais nous commençons à voir des résultats. Certains jeunes jouent un rôle actif au sein de leur collectivité auprès d'autres groupes de jeunes. Ils sont en train de devenir des leaders. Nous connaissons donc un certain succès.

Le sénateur Poy : Si j'ai bien compris ce que vous dites dans votre exposé, le fait d'avoir une connaissance fondamentale de leur langue et de leur culture peut, à long terme, aider les Innus.

D'abord, vous dites qu'il n'y a aucune école qui enseigne la langue innue, c'est bien cela?

Mme Sellon : Il y a trois enseignants à l'école Peenamin McKenzie qui parlent l'innu-aimun et qui sont qualifiés. Les jeunes commencent à apprendre la langue au jardin d'enfants. Ils sont encadrés par un enseignant de langue anglaise et un aide-enseignant Innu-aimun.

Le sénateur Poy : Et il n'y a qu'une seule école qui offre ce programme?

Mme Sellon : Oui, une seule.

Le sénateur Poy : Ensuite, ils apprennent graduellement l'anglais.

Mme Sellon : Oui.

Le sénateur Poy : Est-ce qu'on cherche à leur transmettre, en même temps, leur héritage culturel?

Mme Sellon : Non. Nous aimerions qu'il y ait un plus grand nombre de programmes adaptés aux réalités culturelles. Ce projet rencontre une certaine résistance. Comment concilier le programme d'études du conseil scolaire du Labrador et les programmes qui sont adaptés à la culture?

Le sénateur Poy : Vous dites qu'il y a une certaine résistance. Est-ce que cela veut dire qu'on refuse totalement d'intégrer le volet culturel?

Mme Sellon : Il y a incontestablement une certaine résistance du côté du conseil scolaire. C'est pourquoi nous aimerions avoir des écoles des Premières nations dans notre collectivité, pour répondre non seulement aux besoins de notre collectivité, mais également à ceux de l'ensemble des Premières nations du Canada. En inculquant aux jeunes un sentiment de fierté, nous leur donnons une chance nouvelle, de même que la possibilité d'étendre leurs horizons culturels.

Le sénateur Poy : Vous dites que vous n'avez que trois enseignants qui parlent l'innu.

Mme Sellon : Oui.

Le sénateur Poy : Est-ce qu'ils enseignent n'importe quelle matière?

Ms. Sellon: Yes.

Senator Poy: As Senator Carstairs just mentioned, you can also have the elders come into the school. Do you have after school programs? Do the elders teach in after school programs? They certainly have the ability to teach the children about their culture.

Ms. Sellon: We do not have after school programming because the board is reluctant to let us use the school after hours.

We have asked to use the school, but it is not a band owned school, it is a school board owned school, there is resistance even for us to go into the classrooms and offer after care programming, or for my cultural coordinator to go in and offer cultural programming, or to do after school programming. There is resistance from the school board.

Senator Poy: The fact that you only have three teachers who speak Innu is a very basic problem.

Ms. Sellon: Yes.

Senator Poy: Is the basic problem that not enough people who speak Innu-aimun who want to train as teachers?

Ms. Sellon: There are quite a few who would like to train as teachers, but the training is not available in the Goose Bay area and the travel is very expensive. We would benefit from an access program. To be away from your home community is very difficult when you have grown up in a small community.

Senator Poy: It makes a lot of sense to have training colleges close to home instead of having a program, say, at McGill.

Ms. Sellon: The access program was going to come to our community.

Senator Poy: That did not happen.

Ms. Sellon: No, it did not. It was set up, and it just fell apart. The funding was not relinquished.

Senator Poy: It was supposed to be funded by the province?

Ms. Sellon: Yes.

Senator Poy: Thank you very much.

Senator Oliver: I wanted to ask you kind of a theoretical or a philosophical question because I was quite taken with some of the language you used in your presentation.

You said that the youth who come to your centre are full of "anger and despair," and later on in your presentation, you talked about the youth walking along the street with the "gas bags to their faces." You went on to say that, the big problem is "the lack of strongly worded and enforceable legislation paralyzes people."

Mme Sellon : Oui.

Le sénateur Poy : Comme le sénateur Carstairs vient juste de le dire, vous pouvez également faire venir les aînés à l'école. Avez-vous des programmes parascolaires? Les aînés enseignent-ils dans le cadre de ces programmes? Ils sont certainement en mesure de sensibiliser les enfants à leur culture.

Mme Sellon : Nous n'avons pas de programme parascolaire car le conseil hésite à nous laisser occuper l'école après les heures.

Nous avons demandé d'utiliser l'école, mais comme c'est une école qui appartient au conseil et non à la bande, il est difficile, même pour nous, d'aller dans les salles de classe et d'offrir des programmes d'assistance, ou, pour mon coordinateur culturel, de se rendre à l'école pour y offrir des programmes culturels ou parascolaires. Le conseil scolaire n'est pas bien disposé à cet égard.

Le sénateur Poy : Le problème fondamental, c'est que vous n'avez que trois enseignants qui parlent l'innu.

Mme Sellon : Oui.

Le sénateur Poy : Le problème fondamental ne se pose-t-il pas du fait qu'il n'y pas suffisamment de gens qui parlent l'innu-aimun qui veulent suivre une formation d'enseignant?

Mme Sellon : Plusieurs aimeraient suivre une formation d'enseignant, mais cette formation n'est pas offerte dans la région de Goose Bay et se déplacer coûte très cher. Il serait bon d'avoir un programme d'accès. Être éloigné de sa collectivité est très difficile lorsque vous avez grandi au sein d'une petite collectivité.

Le sénateur Poy : Il est tout à fait sensé d'avoir des collèges de formation tout près de chez soi au lieu d'avoir un programme à McGill, par exemple.

Mme Sellon : Le programme d'accès était censé être offert dans notre collectivité.

Le sénateur Poy : Ce n'est pas ce qui est arrivé.

Mme Sellon : Non. Il a été mis sur pied et s'est tout simplement effondré. Le financement n'a pas été débloqué.

Le sénateur Poy : Était-il censé être financé par la province?

Mme Sellon : Oui.

Le sénateur Poy : Merci beaucoup.

Le sénateur Oliver : J'aimerais vous poser une question d'ordre théorique ou philosophique, car j'ai été très intéressé par le langage que vous avez utilisé dans votre exposé.

Vous dites que les jeunes qui viennent dans votre centre sont en colère et désespérés et, plus tard, vous dites que les jeunes marchent le long des rues en reniflant de l'essence. Vous poursuivez en disant que le gros problème s'explique par l'absence de mesures législatives précises et applicables, ce qui paralyse les gens.

With other people and cultural groups facing problems, sometimes the church or religion or Christianity or the Protestant ethic has helped them have enough self-respect that they overcome some of these things.

Is there a spiritual dimension or religious dimension that can begin to turn things around from the despair and the anger that you have seen manifested in these youth?

Ms. Sellon: I think that some of the elders in our community are trying to bring back the traditional spirituality, the cultural spirituality. The church has played a significant role in diminishing the pride that people feel. Just 60 years ago, the church forbid the people of Sheshatshiu to speak their language; it was taken away.

Senator Oliver: Did the church take away the language?

Ms. Sellon: Yes, the church took it away. Our people were not able to practice their beliefs. There are documented cases of abuse that just furthered the despair of our people. Generations of our youth suffer from despair from sexual abuse by the church. Our people do not trust the church. Churchgoing is not encouraged by the generations abused by the priests.

Senator Oliver: Is it possible to go back to the traditional spirituality? Will it take a long time? Will it help?

Ms. Sellon: I think it will help, I think it will take time, and I think that we are in a crisis right now because the elders are dying and we need to learn their knowledge, to gain access to the wealth of information that they have before the culture is lost. There certainly is a movement that you can feel of people bringing back traditional beliefs and cultural practices.

When I talk about “land-based programming,” we used to have a government funded out-post program that allowed families to return to the land to practice their traditional ways, to live on the land for months at a time. The funding was cut. Every year the funding goes down.

I would like to see that happen again because you can see the difference in people and in the youth learning about who their parents really are because they see them very differently in the country than they do on the street. You see youth that were sniffing gas, walking around the community with bags on their faces, out hunting caribou. You can see the two different people.

When I talk about land-based programming, I am talking about getting back in touch with their culture and their identity.

Senator Oliver: I was thinking more in terms of aspects of reverence for life that arises from the old traditional spirituality of understanding mother earth and the sun, and the other essential elements. Is that lost or can that come back?

Dans le cas d'autres personnes et groupes culturels confrontés à des problèmes, il arrive parfois que l'église, la religion, l'éthique chrétienne ou protestante les aident à avoir suffisamment de respect de soi pour finalement surmonter certains de ces problèmes.

Existe-t-il une dimension spirituelle ou religieuse qui pourrait commencer à changer les choses et à faire disparaître le désespoir et la colère que vous observez parmi ces jeunes?

Mme Sellon : Je crois que certains des aînés de notre collectivité essaient de raviver la spiritualité traditionnelle, culturelle. L'église a joué un rôle important, mais a en fait diminué le sentiment de fierté des gens. Il y a à peine 60 ans, l'église avait interdit aux gens de Sheshatshiu de parler leur langue; elle a donc disparu.

Le sénateur Oliver : L'église a fait disparaître votre langue?

Mme Sellon : Oui. Nos gens ne pouvaient pas pratiquer leurs croyances. Des cas prouvés d'abus ont tout simplement accru le désespoir de notre peuple. Des générations de nos jeunes souffrent de désespoir en raison des abus sexuels qui sont le fait de l'église. Notre peuple n'a pas confiance en l'église. Les générations qui ont fait l'objet de mauvais traitements de la part des prêtres n'encouragent pas les jeunes à aller à l'église.

Le sénateur Oliver : Est-il possible de revenir à la spiritualité traditionnelle? Cela va-t-il prendre beaucoup de temps? Cela sera-t-il utile?

Mme Sellon : Je crois que ce sera utile, que cela va prendre du temps et que nous sommes en pleine crise actuellement, car les aînés disparaissent et que nous avons besoin d'hériter de leurs connaissances, d'avoir accès à toute l'information dont ils sont les dépositaires, avant que la culture ne soit perdue. On observe certainement un mouvement, les gens essayant de ramener les croyances traditionnelles et les pratiques culturelles au sein de la collectivité.

Quand je parle de retour à la terre, je veux dire que le gouvernement a déjà financé un programme de camps éloignés qui permettait aux familles un retour à la terre afin de vivre selon leurs traditions, de vivre sur la terre des mois d'affilée. Ce financement a été aboli. Chaque année, le financement diminue.

J'aimerais que ce programme reprenne, car on peut voir la différence lorsque les gens et les jeunes apprennent l'identité véritable de leurs parents, puisqu'ils les voient sous un jour très différent à la campagne par rapport à la rue. Vous voyez des jeunes qui reniflaient de l'essence, qui marchaient dans la collectivité avec des sacs sur le visage, qui maintenant chassent le caribou. Ils sont alors complètement différents.

Lorsque je parle d'un programme de retour à la terre, je veux dire un retour à la culture et à l'identité.

Le sénateur Oliver : Je pensais davantage au concept de vénération de la vie qui provient de la spiritualité traditionnelle, de la compréhension de la terre mère et du soleil ainsi que des autres éléments essentiels. Est-ce perdu ou peut-on le retrouver?

Ms. Sellon: That is coming back. The Innu, in particular, worship the land and the animal spirits. When they go out and practice the land-based activities, and go back and live off the land, they get in touch with their spirituality and with the reverence of animals. They come back and you can see it for awhile, but the conditions in the communities, and when I talk to even youth from Nunavut, from New Brunswick, from Nova Scotia, they are dealing with similar things as well. It is the despair within the communities and the need to get back to their traditional ways.

I see land-based programming as a positive approach. I think that if the elders could teach the culturally relevant programming in the schools that we could turn this situation around. I do not think it is too late.

Senator Oliver: It may well be that a form of spirituality might be the first thing required to bring about change, rather than a new law. In terms of anger and despair, you need a grassroots beginning to help your people. We can help to bring about new laws regarding sniffing solvents but you are in need of a new spirituality.

Ms. Sellon: I think that is true, and we can look for them to find their culture, but often people who are addicted do not see that.

It is not until after going through a process of healing that you find spirituality. That is the whole nature of addiction. If it is illegal for the kids to be sniffing gas, because they are hurting themselves, then we can put them on a path to healing and introduce spirituality.

In terms of the phases of addiction, usually 9 times out of 10 they do not connect spiritually until they have let go of the substance.

Senator Cochrane: Kristin, you seem to be a very calm and collected person. I think you are an asset to those people because I think they need a listener, they need a calm person like yourself. It is wonderful to have you here, and it is wonderful to know that you are within this treatment centre. I commend you for that. Were you born in Sheshatshui?

Ms. Sellon: No, I was born in London, Ontario, and I have been moving back and forth to Sheshatshui since I was five years of age. My mother worked with Frontier College, I believe, and went up to teach. I have been living there full time for the last 16 years.

Senator Cochrane: So you live right in Sheshatshui?

Ms. Sellon: Yes, I live right in the community.

Senator Cochrane: I have been there as well.

Ms. Sellon: I live there and so do my children.

Senator Cochrane: Madam Chair, I am new to this committee. May I ask some personal things?

The Deputy Chairman: That is fine.

Mme Sellon : C'est en train de revenir. Les Innus, en particulier, vénèrent la terre et les esprits animaux. Lorsqu'ils s'adonnent à des activités de retour à la terre, qu'ils vivent de la terre, ils entrent en contact avec leur spiritualité et vénèrent les animaux. Lorsqu'ils reviennent, vous pouvez vous en apercevoir pendant quelque temps, mais la situation dans les collectivités — et lorsque je parle aux jeunes du Nunavut, du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse, je vois qu'ils sont confrontés aux mêmes problèmes. C'est donc le désespoir au sein des collectivités et la nécessité d'un retour aux traditions.

Selon moi, le programme de retour à la terre est une approche positive. Je crois que si les aînés pouvaient enseigner les programmes culturels pertinents dans les écoles, nous pourrions changer les choses. Je ne pense pas qu'il soit trop tard.

Le sénateur Oliver : Il se peut fort bien qu'une forme de spiritualité puisse être la première chose à faire pour déclencher le changement, au lieu d'une nouvelle loi. Pour ce qui est de la colère et du désespoir, il faut commencer par intervenir à la base pour aider vos gens. Nous pouvons vous aider à avoir de nouvelles lois pour interdire de respirer des solvants, mais vous avez en fait besoin d'une nouvelle spiritualité.

Mme Sellon : Je pense que c'est exact et nous pouvons les aider à trouver leur culture, mais souvent les gens qui sont drogués ne voient rien de tout ceci.

Ce n'est qu'après être passé par un processus de guérison que l'on trouve la spiritualité. C'est toute la nature de la toxicomanie. S'il est illégal pour les jeunes de respirer des vapeurs d'essence — car ils se font du mal —, nous pouvons alors les amener sur le chemin de la guérison et leur faire connaître la spiritualité.

En ce qui concerne les phases de la toxicomanie, neuf fois sur dix généralement, la spiritualité leur est totalement étrangère, à moins qu'ils n'abandonnent leurs drogues.

Le sénateur Cochrane : Kristin, vous semblez être une personne très calme et je crois que vous êtes un atout pour ces gens, car ils ont besoin d'une personne qui les écoute, d'une personne calme comme vous-même. Il est merveilleux de vous avoir ici et de savoir que vous oeuvrez dans ce centre de traitement; je vous en félicite. Êtes-vous née à Sheshatshui?

Mme Sellon : Non, je suis née à London, en Ontario, et je fais des allées et venues entre London et Sheshatshui depuis l'âge de cinq ans. Ma mère travaillait au Collège Frontière, je crois, et elle est venue enseigner à Sheshatshui. J'habite ici à plein temps depuis 16 ans.

Le sénateur Cochrane : Vous vivez donc à Sheshatshui?

Mme Sellon : Oui, au sein de la collectivité.

Le sénateur Cochrane : Je m'y suis déjà rendue.

Mme Sellon : Je vis là ainsi que mes enfants.

Le sénateur Cochrane : Madame la présidente, je suis nouvelle membre de ce comité, puis-je poser quelques questions personnelles?

La vice-présidente : Pas de problème.

Senator Cochrane: About how many Innu people are in Sheshatshui alone and how many non-Innu are there?

Ms. Sellon: I do not know the exact demographics. I think there are about 1,500 people in Sheshatshui, Innu people.

Senator Cochrane: Does that include North West River?

Ms. Sellon: No, just the community of Sheshatshui. If you gave me 10 minutes, I could go house by house and figure out exactly how many non-Innu people there are, but there may be 25 at the most.

Senator Cochrane: Okay, so there are only 25. That is not very many.

Ms. Sellon: No. Senator Poy asked the question about the number of youth and the witness said that the number of youth is much smaller than the adult population. For us, it is the opposite; 60 per cent of our population is under the age of 18.

Our numbers are quite significant when we are talking about youth programs. This opportunity to come and speak before the Senate Committee about the rights of a child is significant for me as well.

Senator Cochrane: I am just a little bit annoyed at the school board from what you said because in my teaching career there were three components within an education system: the school, the church, and the community. They were three, and they formed this sort of circle and without the three, there were few accomplishments.

Why does the school board prohibit after school programs?

Ms. Sellon: I am not sure. I have pondered the same question myself. They were offering the use of the gym to the band, but there is resistance, and I cannot understand it myself; therefore, I cannot explain it.

We offered homework services in preparation for exams; they told us the course was unnecessary. We have been asking to go in and offer substance abuse programming, but we encounter the "Don't talk about it rule," "If you do don't talk about it, the kids won't do it." Well, the kids are doing it, so it is better to talk about it.

Two of my children attend that particular school. There is resistance by the teachers, maybe it comes from lack of knowledge and lack of understanding that these kids are in crisis, these kids are hurting, and they present the hurt, the anger, and the despair in many different ways. Some of them act out, and show violence, and some fall into an addiction. The teachers do not know how to deal with those problems; they do not have the proper education to deal with those issues. That is when we encounter the "Don't talk about it rule."

Senator Cochrane: Has the school building been broken into, beaten up, windows broken?

Le sénateur Cochrane : Combien y a-t-il d'Innus à Sheshatshui et combien de non-Innus?

Mme Sellon : Je ne connais pas les chiffres démographiques exacts; je crois qu'il y a environ 1 500 habitants à Sheshatshui, des Innus.

Le sénateur Cochrane : Englobiez-vous North West River?

Mme Sellon : Non, simplement la collectivité de à Sheshatshui. Si vous me donniez 10 minutes, je pourrais passer en revue chaque maison et savoir exactement combien de non-Innus il y a, mais je pense qu'il y en a 25 au maximum.

Le sénateur Cochrane : D'accord, seulement 25; ce n'est pas beaucoup.

Mme Sellon : Non. Le sénateur Poy a demandé combien il y avait de jeunes et le témoin a dit que les jeunes sont beaucoup moins nombreux que les adultes. Dans notre cas, c'est le contraire; 60 p. 100 de notre population est âgée de moins de 18 ans.

Nos chiffres sont importants lorsqu'il est question de programmes pour les jeunes. L'occasion que vous me donnez de m'exprimer devant le comité sénatorial au sujet des droits de l'enfant compte également beaucoup pour moi.

Le sénateur Cochrane : Ce qu vous dites au sujet du conseil scolaire m'inquiète légèrement, car au cours de ma carrière d'enseignant, le système d'éducation comportait trois volets : l'école, l'église et la collectivité. À trois, ils formaient un genre de cercle et sans eux, on ne pouvait pas faire grand-chose.

Pourquoi le conseil scolaire interdit-il les programmes parascolaires?

Mme Sellon : Je ne le sais pas vraiment et je me suis également posé la question. Le conseil a proposé à la bande d'utiliser le gymnase, mais on ressent une certaine hésitation que je ne peux pas comprendre moi-même; par conséquent, je ne peux pas l'expliquer.

Nous avons offert des services de devoirs à la maison en vue des examens; on nous a dit que c'était inutile. Nous avons demandé s'il était possible d'offrir des programmes relatifs à la toxicomanie, mais nous nous sommes heurtés à la règle du silence. Si on n'en parle pas, les enfants ne vont pas prendre de drogues. Eh bien, les enfants en prennent si bien qu'il vaut mieux en parler.

Deux de mes enfants fréquentent cette école. On remarque une certaine résistance de la part des enseignants, peut-être à cause du manque de connaissances et de compréhension face à la crise de ces enfants qui ont mal, qui le manifestent, sous forme de colère et de désespoir, de nombreuses façons. Certains font preuve de violence, d'autres se droguent. Les enseignants ne savent pas comment régler ces problèmes et n'ont pas la formation voulue pour ce faire. C'est pourquoi nous nous heurtons à la règle du silence.

Le sénateur Cochrane : Est-ce que l'école a été cambriolée, vandalisée, les fenêtres cassées?

Ms. Sellon: Many times. There is resistance from community members to go into that particular school, because teachers abused the students in that facility as well. The sexual abuse has come from the church as well as from the school, so there is resistance to work within that school.

The community has been actively pursuing their own school and their own school system for a number of years; it looks like it will take at least two years to build the building.

Senator Cochrane: Do you have any Innu people in your organization that might set up leadership groups to try to do something with the children?

Ms. Sellon: I have a youth case manager on staff, and she is from the community. She goes out will take other workers or bring in youth that have completed our program to go out and do smoking cessation programs, to do cultural programs, any type of after care including suicide intervention.

She is a trained facilitator for suicide intervention, so she will go out and deliver that program to the youth. We have a very high rate of suicide in our community. She delivers that as an extra-curricular program and we use some of the other band buildings to deliver that service.

Senator Cochrane: Do you see it working?

Ms. Sellon: I think it is. It is a very slow process but the numbers are increasing.

Senator Cochrane: How many of the young people would be able to further their education, become teachers and return to the community?

Ms. Sellon: We would need to put in an interim year to bring us up to standard because their education is not on par with the rest of the schools in the province. Dr. Philpott stated that most of the kids are about five years behind the Newfoundland and Labrador standard, so we would need a transition year for students, but I know that there is an interest.

Senator Cochrane: I understand from some of the teachers that have been there that there is a concern getting the kids to come to school.

Ms. Sellon: Yes.

Senator Cochrane: In many cases, the parents are not behind their children coming to school.

Ms. Sellon: When we talk about legislation, it is not just about the sniffing, it is making existing legislation enforceable. Truancy is not enforced in our community. In the community of North West River, which is right across the river, truancy is enforced; if the youth are not in school, they are looking for the youth. In our community, if my son does not go to school, I may get a call; I may not. He is not expected to go to school, if fact, it is almost easier for the teachers if the kids do not go to school.

Mme Sellon : À de nombreuses reprises. Les membres de la collectivité hésitent à aller dans cette école, car les enseignants ont infligé des mauvais traitements aux élèves dans ce bâtiment également. Les abus sexuels ont été perpétrés par l'église, ainsi que par l'école, si bien qu'on hésite à travailler dans cette école.

La collectivité essaie activement d'avoir sa propre école et son propre système scolaire depuis plusieurs années; il semble que cela va prendre au moins deux ans pour construire cette école.

Le sénateur Cochrane : Avez-vous des Innus au sein de votre organisation qui pourraient mettre sur pied des groupes de leadership afin d'essayer de faire quelque chose au niveau des enfants?

Mme Sellon : J'ai une personne au sein de mon personnel qui s'occupe des jeunes et qui est originaire de la collectivité. Elle se fait aider par d'autres ou fait venir des jeunes qui ont terminé notre programme pour proposer des programmes de désaccoutumance au tabac, des programmes culturels, tous genres de programmes, y compris la prévention du suicide.

Elle est formée dans ce domaine, si bien qu'elle peut offrir ce programme aux jeunes. Le taux de suicide dans notre collectivité est très élevé. Elle offre ce programme parascolaire et nous utilisons certains des autres bâtiments de la bande à cet effet.

Le sénateur Cochrane : Est-ce que cela marche d'après vous?

Mme Sellon : Je crois que oui. C'est un processus très lent, mais les nombres augmentent.

Le sénateur Cochrane : Combien de jeunes vont pouvoir poursuivre leurs études, devenir des enseignants et revenir au sein de la collectivité?

Mme Sellon : Il faut prévoir une année de transition pour nous amener à niveau, car leurs études ne sont pas comparables avec celles du reste des écoles dans la province. M. Philpott a indiqué que la plupart des jeunes ont environ cinq ans de retard par rapport aux jeunes de Terre-Neuve-et-Labrador, si bien qu'il nous faut une année de transition, mais je sais que les gens s'y intéressent.

Le sénateur Cochrane : Si j'ai bien compris certains des enseignants, le problème c'est de faire venir les enfants à l'école.

Mme Sellon : Oui.

Le sénateur Cochrane : Dans de nombreux cas, les parents n'encouragent pas leurs enfants à aller à l'école.

Mme Sellon : Lorsque nous parlons de mesures législatives, il ne s'agit pas uniquement de sanctionner le reniflage de solvants, il s'agit aussi de rendre les mesures législatives applicables. L'école buissonnière est une pratique courante au sein de la collectivité. Dans la collectivité de North West River, qui est juste de l'autre côté de la rivière, l'école buissonnière n'est pas tolérée; si les jeunes ne sont pas à l'école, on les cherche. Dans notre collectivité, si mon fils ne va pas à l'école, je peux recevoir un appel, ou non. On ne s'attend pas à ce qu'il aille à l'école; en fait, il est pratiquement plus facile pour les enseignants de ne pas avoir d'enfants à l'école.

Senator Cochrane: There are problems with the parents because, in some cases, they do not enforce attendance.

Ms. Sellon: Yes.

Senator Cochrane: Do you think that the media showing images of these children sniffing gas, do you think that is a positive thing or a negative thing?

Ms. Sellon: I think there are two sides to that coin. I think that it certainly gets people interested and wanting to help. I am not sure that it is useful for the youth. I am speaking very personally, and I do not know what would be the politically correct thing to say, but very personally, I remember that as a teenager I was an attention seeker. I do not know if putting a child on *The National* with a bag on his or her face is good when the child may be happy and think that it makes them famous. The attention may be counter-productive to our program.

I think that the media does not show the positive things that are happening in our community. My son walked 578 miles across the country on snowshoes with his grandmother, and that positive story did not make the news.

I think that if we built up the positive things it might be more helpful to the children. The positive stories can motivate the other children to be like the success stories. We have children that attend hockey schools, and kids that have gold medals for figure skating; we have to focus on the good things that we do. That is my personal belief.

The Deputy Chairman: With respect to Senator Oliver, the mothers here feel these are practical questions we love to discuss while sitting around the kitchen table. I get the sense from what you are saying, and I know this, of course, from my experience on other reserves, as Senator Carstairs has had and so on, that the impediments are partly because of the jurisdictional issues.

You are discussing the rights of your children, and it is very clearly a rights-based analysis. You have seen the abuse of their rights culture, identity, education, and the best possible health services.

I am glad that you are seeing a little progress here and a little progress there. I do think that there are some new understandings between Ottawa and the people here about the need to work together rather than to work at cross-purposes.

I am particularly interested in the early childhood connections and bonding. I hope that some of the new funding will be helpful in re-establishing and reconnecting the natural connections among family members. That is vital to the good health and the future of the children.

I think the practical description you give of a sense of unease with the existing school building makes a lot of sense. I can understand where that is coming from, and how important it is to have your own building and your own school board.

Le sénateur Cochrane : Des problèmes se posent au niveau des parents, parce que, dans certains cas, ils ne poussent pas leurs enfants à aller à l'école.

Mme Sellon : C'est exact.

Le sénateur Cochrane : Pensez-vous que le fait que les médias diffusent les images de ces enfants qui respirent des vapeurs d'essence soit quelque chose de positif ou de négatif?

Mme Sellon : Je pense qu'il y a deux revers à la médaille. Certainement, les gens s'intéressent et veulent aider. Je ne suis pas sûre que ce soit utile pour les jeunes. Je parle de manière très personnelle et je ne sais pas si c'est politiquement correct à dire, mais personnellement, je me souviens qu'en tant qu'adolescente, je cherchais à attirer l'attention. Je ne sais pas si le fait de montrer l'image d'un enfant au programme *The National* avec un sac sur le visage est quelque chose de positif, lorsque l'enfant pense qu'il devient tout à coup célèbre. Une telle attention risque d'être contreproductive.

À mon avis, les médias ne montrent pas les choses positives qui se passent dans notre collectivité. Mon fils a parcouru 578 milles en raquettes avec sa grand-mère et personne n'a parlé de cette histoire positive.

Si l'on met en valeur les choses positives, les enfants risquent d'en récolter les fruits. Les histoires positives peuvent motiver les autres enfants qui voudront imiter les modèles à suivre. Nous avons des enfants qui fréquentent des écoles de hockey ou qui ont des médailles d'or en patinage artistique; il faut mettre l'accent sur ce que nous faisons de bien. C'est ce que je crois personnellement.

La vice-présidente : En ce qui concerne le sénateur Oliver, les mères de famille ici pensent qu'il s'agit de questions pratiques dont nous aimons débattre quand nous nous retrouvons dans nos cuisines. Je comprends ce que vous dites et je sais, bien sûr, de par mon expérience dans d'autres réserves, à l'instar du sénateur Carstairs, et cetera, que les obstacles se dressent en partie à cause de problèmes de compétence.

Vous discutez des droits de vos enfants et votre analyse s'appuie très clairement sur les droits. Vous avez été témoin de la violation de leurs droits, du non-respect de leur culture, de leur identité, de leur éducation et de l'absence d'accès aux meilleurs services de santé possibles.

Je suis heureuse de voir quelques progrès ici et là. Je suis convaincue qu'Ottawa et les gens d'ici se comprennent mieux et se rendent compte de la nécessité de travailler ensemble plutôt qu'à contre-courant.

Je m'intéresse particulièrement aux liens affectifs entre mère et enfant dans la petite enfance. J'espère qu'une partie du nouveau financement permettra de rétablir les liens naturels entre membres d'une même famille. C'est essentiel pour la santé et l'avenir des enfants.

La description pratique que vous faites d'un certain malaise par rapport au bâtiment de l'école est tout à fait sensée. Je peux en comprendre l'origine et jusqu'à quel point il est important d'avoir votre propre école et votre propre conseil scolaire.

I do think that we should be working, all of us, not only for school boards for your particular schools, but maybe there should be an overall national Aboriginal school board that would make the kinds of priorities that you have been setting.

My specific question has to do with something called the “hook and hub model.” It is a model from British Columbia. The model relates to the training of child and youth care workers through an access model; you bring it to the students rather than bringing the student there, except for the occasional month to go wherever the setting is that the program is in development.

The idea focuses on early childhood, and because everybody cares about small children, that is the “hook.” Around the hook, you build a “hub” of services that includes the community in pre-natal nutrition programs, cultural aspects, FAS programs, et cetera. I know all those particular services are inadequate.

I am hopeful that this particular model is spreading. I would be happy to send you a copy of the model. It is not prospective. Some communities in the northern part of British Columbia are having great success with that model. I would be very happy to share that with you.

You have clearly seen where some of the needs are, and we are clearly recording what you are saying. We are extremely happy that you have been here. Thank you very much indeed.

Senator Poy: I would just like to add a comment about what you said, Ms. Sellon, regarding the media showing pictures of children sniffing instead of showing the positive aspects of the children’s lives.

Exactly the same thing happens with visible minority groups in Canada. So I can understand that very well. Not enough good news is in the papers or on TV. It is always the bad news. Unfortunately, bad news sells papers and makes money.

Maybe not enough people want to see good things happening with First Nations youth, winning awards, etc, and I think the media has a lot of responsibility in that by spreading good news so that the youth can look at them as model to follow instead of constantly seeing bad news. I just want to make that comment, and thank you for bringing that up.

The Deputy Chairman: I thank the witnesses for presenting to us today.

Senators, we welcome to our table the next panel of witnesses.

As you know, our mandate is to study Canada’s international obligations in regard to the rights and freedoms of children. What we mean by that is the Convention on the Rights of the Child.

Je pense que nous devrions tous travailler non seulement pour que vous ayez vos propres conseils scolaires et vos propres écoles, mais aussi peut-être pour mettre sur pied un conseil scolaire autochtone national qui établirait les genres de priorités dont vous avez parlé.

J’aimerais poser une question particulière au sujet d’un modèle, qui nous provient de la Colombie-Britannique, et qui fait intervenir un élément accrocheur et un centre d’activités. Ce modèle vise la formation de spécialistes des enfants et des jeunes au moyen d’un modèle d’accès; vous l’amenez aux étudiants au lieu de faire le contraire, exception faite des moments occasionnels où il faut se rendre là où se fait la mise sur pied du programme.

L’accent est mis sur la petite enfance, et étant donné que tout le monde s’intéresse aux petits enfants, c’est l’élément accrocheur. Autour de cet élément, on bâtit un centre de services qui fait intervenir la collectivité dans le programme de nutrition prénatale, les aspects culturels, les programmes SAF, et cetera. Je sais que tous ces services sont insuffisants.

J’espère que ce modèle prend de l’ampleur et je me ferais un plaisir de vous en envoyer une copie. Certaines collectivités dans la partie nord de la Colombie-Britannique connaissent beaucoup de succès avec ce modèle. Je me ferais un plaisir de vous en faire part.

Vous voyez très clairement où se trouvent les besoins et nous prenons note de ce que vous dites. Nous sommes extrêmement heureux de vous avoir ici et je vous remercie beaucoup.

Le sénateur Poy : J’aimerais ajouter quelque chose à ce que vous dites, madame Sellon, au sujet des médias qui diffusent des images d’enfants qui respirent des vapeurs d’essence au lieu de montrer les points positifs de la vie de ces enfants.

La même chose se produit dans le cas des minorités visibles au Canada; je le comprends donc très bien. Il n’y a pas suffisamment de bonnes nouvelles dans les journaux ou à la télévision; ce sont toujours des mauvaises nouvelles. Malheureusement, les mauvaises nouvelles permettent de vendre les journaux et de faire de l’argent.

Il est possible qu’il n’y ait pas suffisamment de gens qui souhaitent voir des choses positives parmi les jeunes des Premières nations, ceux qui remportent des médailles, et cetera., et je pense que les médias ont beaucoup de responsabilité à cet égard; ils devraient diffuser de bonnes nouvelles si bien que les jeunes pourraient les voir comme des sources d’inspiration au lieu de n’entendre parler que de mauvaises nouvelles. Je tenais à faire cette observation et je vous remercie d’en avoir parlé.

La vice-présidente : Je remercie les témoins que nous avons reçus aujourd’hui.

Sénateurs, nous accueillons maintenant le groupe suivant de témoins.

Comme vous le savez, notre mandat consiste à examiner les obligations internationales du Canada relativement aux droits et libertés des enfants. Nous voulons parler de la Convention relative aux droits de l’enfant.

Ms. Mary Mandville, Civil Solicitor, Department of Justice, Government of Newfoundland and Labrador: Honourable senators, thank you for the invitation to appear today, and we welcome you to Newfoundland and Labrador.

I am a solicitor with the Civil Division of the Department of Justice, and I have with me Lynn Vivian-Book, who is the Assistant Deputy Minister of Community Programs and Wellness, and Ivy Burt, who is the Provincial Director of Child Youth and Family Services, Community Programs and Wellness Branch of the Department of Health and Community Services.

As you stated, the mandate of the committee is to examine Canada's obligations under the Convention on the Rights of the Child, and to look at whether Canada's legislation as it applies to children meets our obligations under the convention.

I am the official representative for this province on the Continuing Committee of Officials on Human Rights. This committee regularly discusses issues that relate to all international covenants to which Canada is a signatory, including the Convention on the Rights of the Child.

My work with that committee in the sharing of information and best practices between provinces, territories, and the federal government, assists in ensuring proper implementation of the convention.

For the preparation of the Newfoundland and Labrador portion of the reports that are filed under this convention, we have an ad hoc committee consisting of representatives from appropriate departments, including the Department of Health and Community Services, the Department of Education, the Women's Policy Office, and the Department of Human Resources, and Labour and Employment.

Generally, the committee meets before preparation begins and identifies the kind of information that is necessary and develops a method for the collection of that information. The departmental representatives prepare and provide this information and the report is forwarded to the federal government.

As you are no doubt aware, prior to appearances before the UN committee, there are often questions that may come up that will require more specific or recent information. We make contact with appropriate persons on our ad hoc committee and forward the information to the federal government.

Some federal funding has allowed provinces to attend the presentation before the UN Committee. This excellent initiative has allowed Newfoundland and Labrador to participate in the presentation to the UN Committee on the Rights of the Child led by Senator Pearson.

The continuing committee discusses the concluding observations received from the UN committee. The provincial ad hoc committee receives the concluding observations. If there is an issue in the concluding observations that is of concern for the province, discussions and follow-up with the relevant departments take place.

Mme Mary Mandville, avocate au civil, ministère de la Justice, gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador : Honorables sénateurs, merci de m'avoir invitée à comparaître aujourd'hui et bienvenue à Terre-Neuve-et-Labrador.

Je suis avocate au civil, au ministère de la Justice; je suis accompagnée par Lynn Vivian-Book, sous-ministre adjointe du ministère de la Santé et des Services communautaires, et par Ivy Burt, directrice provinciale des Services à l'enfance, la jeunesse et la famille, Division des programmes communautaires et de la santé du ministère de la Santé et des Services communautaires.

Comme vous l'avez indiqué, votre comité a le mandat d'examiner les obligations internationales du Canada en vertu de la Convention relative aux droits de l'enfant et de voir si les mesures législatives du Canada applicables aux enfants nous permettent de répondre à ces obligations.

Je représente officiellement notre province au Comité permanent des fonctionnaires chargés des droits de la personne. Ce comité débat régulièrement de questions relatives à toutes les conventions internationales dont est signataire le Canada, y compris la Convention relative aux droits de l'enfant.

Mon travail dans ce comité consiste à faire part de l'information et des meilleures pratiques entre provinces, territoires et le gouvernement fédéral, ce qui permet d'assurer la mise en œuvre adéquate de la convention.

Pour la préparation de la partie Terre-Neuve-et-Labrador des rapports qui sont produits en vertu de cette convention, nous avons un comité spécial composé de représentants des ministères voulus, y compris le ministère de la Santé et des Services communautaires, le ministère de l'Éducation, le Women's Policy Office et le ministère des Ressources humaines, du Travail et de l'Emploi.

En général, le comité se réunit avant le début de la préparation et détermine le genre d'information nécessaire, tout en mettant au point une méthode de collecte de cette information. Les représentants ministériels préparent et fournissent cette information, puis le rapport est transmis au gouvernement fédéral.

Comme vous le savez sans aucun doute, avant les comparutions devant le comité NU, souvent des questions surgissent, qui nécessitent une information plus précise ou récente. Nous contactons les personnes voulues qui siègent à notre comité spécial et transmettons l'information au gouvernement fédéral.

Un financement fédéral a permis aux provinces d'assister à l'exposé devant le comité NU. Cette excellente initiative a permis à Terre-Neuve-et-Labrador de participer à l'exposé devant le comité NU des droits de l'enfant, dirigé par le sénateur Pearson.

Le comité permanent discute des conclusions reçues du comité NU. Le comité spécial provincial reçoit les conclusions. Si ces conclusions renferment un point qui préoccupe la province, des discussions et un suivi avec les ministères pertinents sont prévus.

The Office of the Legislative Counsel is familiar with the requirements of the convention. To ensure compliance with the convention when new legislation is developed, the office will flag an issue for review and consultation should one arise. This review may result in a recommendation for an amendment to ensure compliance with the convention.

We must continue raising awareness of the convention. Copies of the Convention on the Rights of the Child are available at the Human Rights Commission, the Public Legal Information Association, and at the Office of the Child and Youth Advocate. A simplified version is available on the website of the Child and Youth Advocate.

As well, there are content-related concepts taught in the social studies curriculum for all grades. There are specific references to the convention in the curriculum guides from kindergarten to grade 6, and high school level courses as well.

We wonder if we should distribute copies of the convention in the schools, and I intend to follow up with Canadian Heritage and the Department of Education in that regard.

The Department of Education implemented the Safe and Caring School Provincial Action Plan in the fall of 2001. In May 2002, the department sponsored a provincial forum on school bullying. The follow-up consultations on that forum resulted in a province-wide commitment to the Safe & Caring School Action Plan. Anti-bullying and healthy relationships programs are now part of the schools programming. The department also provides six behavioural support specialists throughout the province to provide teachers with training and support through a model that ensures positive school wide support for all children, and intensive individual support for children with challenging behaviours.

The implementation of the action plan is monitored by the Safe & Caring Schools Advisory Group, which is made up of key community and education partners.

In May, 2005, government announced that the Minister of Human Resources, Labour and Employment would lead the development of a strategic plan to address poverty in this province. The plan will be developed in collaboration with other government departments and with input from community organizations and advocacy groups. The committee will develop a comprehensive integrated approach to address the connections between poverty and gender, education, housing, employment, health, social and financial supports, and tax measures, as well as the link between women's poverty and their increased vulnerability to violence. The committee is to provide options in time for consideration for the 2006-07 budget process.

In March 2005, the government announced a new program to provide victim services to children. This program will fill gaps within the system by providing court preparation services to help

Le Bureau du conseiller législatif connaît les exigences de la convention. Pour en assurer le respect, lorsque de nouvelles mesures législatives sont mises au point, le bureau cible certains points à des fins d'examen de consultation, le cas échéant. Cet examen peut donner lieu à une recommandation de modification en vue d'assurer le respect de la convention.

Il faut continuer à sensibiliser les gens à la convention. Des copies de la Convention relative aux droits de l'enfant sont disponibles à la Commission des droits de la personne, au Public Legal Information Association et au Bureau du défenseur de l'enfance et de la jeunesse. Une version simplifiée est disponible sur le site Web du Défenseur de l'enfance et de la jeunesse.

Par ailleurs, des concepts liés à la convention sont enseignés dans le cadre du programme d'études sociales, et ce, pour toutes les années. Des renvois précis à la convention apparaissent dans les guides des programmes, à partir du jardin d'enfants jusqu'à la sixième année et bien sûr, au niveau secondaire également.

Nous nous demandons s'il ne faudrait pas distribuer des copies de la convention dans les écoles et j'ai l'intention de poser la question à Patrimoine canadien et au ministère de l'Éducation.

Le ministère de l'Éducation a lancé le plan d'action provincial pour la sécurité et la solidarité au sein des écoles. En mai 2002, le ministère a parrainé un forum provincial sur l'intimidation à l'école. Les consultations de suivi ont entraîné un engagement à l'échelle de la province face au plan d'action sur la sécurité et la solidarité au sein des écoles. Des programmes visant à lutter contre l'intimidation et à établir des relations saines font maintenant partie des programmes scolaires. Le ministère a créé également six postes de spécialistes du comportement à l'échelle de la province afin de former et d'appuyer les enseignants grâce à un modèle qui garantit un appui positif par l'école pour tous les enfants, ainsi qu'un appui particulier intensif pour les enfants aux comportements difficiles.

La mise en œuvre du plan d'action est contrôlée par le Groupe consultatif de la sécurité et de la solidarité au sein des écoles, qui se compose de partenaires clés de la communauté et de l'éducation.

En mai 2005, le gouvernement a annoncé que le ministre des Ressources humaines, du Travail et de l'Emploi dirigerait la mise au point d'un plan stratégique visant à régler le problème de la pauvreté dans notre province. Ce plan va être élaboré en collaboration avec d'autres ministères gouvernementaux, ainsi qu'avec l'apport des organisations communautaires et des groupes de défense des droits. Le comité va élaborer une approche intégrée globale pour examiner les liens entre la pauvreté et le fait d'être un homme ou une femme, l'éducation, le logement, l'emploi, la santé, les appuis sociaux et financiers et les mesures fiscales, ainsi que le rapport entre la pauvreté des femmes et leur vulnérabilité à la violence. Le comité doit présenter des options avant l'examen du processus budgétaire 2006-2007.

En mars 2005, le gouvernement a annoncé un nouveau programme visant à offrir aux enfants des services d'aide aux victimes. Ce programme va combler les lacunes du système en

children who testify in criminal proceedings. The new program will provide information services regarding the criminal justice system, pre-court preparation, and counselling.

The recently established Justice Minister's Committee on Violence Against Women will help identify and establish approaches to improve the justice response to women in situations of violence. One of the major focuses of this committee will be to address the need for new family violence legislation.

Government has developed a collaborative approach to sexual abuse investigations. Police forces, health and community services, and health care boards work in consultation with the university to provide joint training to social workers and police officers, who then work together in completing investigations of reported cases of sexual abuse.

Ms. Ivy Burt, Provincial Director, Child Youth and Family Services, Government of Newfoundland and Labrador: Honourable senators, I am pleased to have the opportunity to speak to the committee today.

Over the past five years the Department of Health and Community Services has placed significant focus on legislation relating to children's programs and services including Child, Youth and Family Services, adoption, and childcare services.

The Department of Health and Community Services replaced its Child Welfare Act in 2000 with the Child, Youth and Family Services Act. This legislation is child focused and incorporates best practices in the area of child protection, prevention, early intervention, and services to youth.

The act, unlike its predecessor legislation, articulates principles for interpreting and administering the act. Some of its principles and provisions, we believe, will be of interest to you.

The principles of the Child, Youth and Family Services Act state:

- (a) the overriding and paramount consideration in any decision made under this Act shall be the best interests of the child;
- (b) every child is entitled to be assured of personal safety, health and well-being;
- (c) the family is the basic unit of society responsible for the safety, health and well-being of the child;
- (d) the community has a responsibility to support the safety, health and well-being of a child and may require assistance in fulfilling this responsibility;
- (e) prevention activities are integral to the promotion of the safety, health and well-being of a child;

proposant des services de préparation en vue des audiences afin d'aider les enfants qui témoignent dans le cadre d'instances criminelles. Le nouveau programme offrira des services d'information relatifs au système de justice pénale, à la préparation à l'audience et au counselling.

Le Comité sur la violence envers les femmes, récemment créé par le ministre de la Justice, permettra de trouver et d'établir des approches afin d'améliorer la façon dont est rendue la justice à l'égard des femmes qui vivent des situations de violence. Ce comité s'attardera notamment sur la nécessité d'une nouvelle mesure législative relative à la violence familiale.

Le gouvernement a mis au point une approche collaborative en matière d'enquêtes sur les abus sexuels. Les forces de police, les services de santé communautaires et les commissions de santé travaillent en consultation avec l'université afin d'offrir une formation conjointe aux travailleurs sociaux et aux agents de police qui ensuite, travaillent ensemble pour mener à bien des enquêtes sur des cas d'abus sexuels qui ont été signalés.

Mme Ivy Burt, directrice provinciale, Services à l'enfance, la jeunesse et la famille, gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador : Honorables sénateurs, je suis heureuse d'avoir la possibilité de m'adresser à votre comité aujourd'hui.

Au cours des cinq dernières années, le ministère de la Santé et des Services communautaires a mis l'accent sur des mesures législatives relatives aux programmes et services pour les enfants dont les services à l'enfance, la jeunesse et la famille, l'adoption et les services de garderie.

Le ministère de la Santé et des Services communautaires a remplacé le Child Welfare Act en 2000 par le Child, Youth and Family Services Act. Cette loi met l'accent sur l'enfant et englobe les meilleures pratiques dans le domaine de la protection de l'enfant, de la prévention, de l'intervention précoce et des services offerts à la jeunesse.

Contrairement à la mesure législative qui l'a précédée, cette loi précise les principes relatifs à l'interprétation et à l'application de la loi. Nous pensons que certains de ces principes et dispositions sont susceptibles de vous intéresser.

Les principes de la Child, Youth and Family Services Act sont les suivants :

- (a) the overriding and paramount consideration in any decision made under this Act shall be the best interests of the child;
- (b) every child is entitled to be assured of personal safety, health and well-being;
- (c) the family is the basic unit of society responsible for the safety, health and well-being of the child;
- (d) the community has a responsibility to support the safety, health and well-being of a child and may require assistance in fulfilling this responsibility;
- (e) prevention activities are integral to the promotion of the safety, health and well-being of a child;

(f) kinship ties are integral to a child's self-development and growth and if a child's safety, health and well-being cannot be assured in the context of the family, the extended family shall be encouraged to care for the child provided that a director can be assured that the child's safety, health and well-being will not be at risk;

(g) the cultural heritage of a child shall be respected and connections with a child's cultural heritage shall be preserved; and

(h) in the absence of evidence to the contrary, there shall be a presumption that a child 12 years of age or over is capable of forming and expressing an opinion regarding his or her care and custody.

The act provides for family services for children and their families on a voluntary basis. Preventative and early intervention services aim to protect the health, safety, and well-being of children.

Under the act, children who are at risk of harm from their parents are defined as being in need of protective intervention. This includes the risk of physical and emotional harm, sexual abuse or exploitation, refusal to provide medical treatment, abandonment, no available parent to care for the child, and domestic violence.

According to the provisions of the act, all persons have a duty to report child maltreatment. The act specifically emphasizes the responsibility of professionals who have official duties in relation to children.

The act provides for supporting families in the least intrusive manner possible and engaging them, along with the child, depending on the child's age and level of development, in planning, providing, and evaluating the services that are available.

In addition to recognizing a child over 12 as capable of providing and expressing an opinion, the act stipulates the following points. Children cannot be removed from their parent or caregiver without a warrant, which a social worker must obtain from a judge.

Children 12 years of age and over must be served notice of any court hearings under the act in relation to them and they are entitled to full disclosure of the file kept in relation to their situation by our departments boards.

A child who is the subject of a court hearing may participate in court to make his or her views or wishes known to a judge either through a meeting, testimony, writing, or in some other way that is "appropriate for the child."

Time limits for court and the length of orders in respect to a child are set down in the act with a focus on timely decisions that allow for permanency planning for children.

In section 62 (1) the act states:

(f) kinship ties are integral to a child's self-development and growth and if a child's safety, health and well-being cannot be assured in the context of the family, the extended family shall be encouraged to care for the child provided that a director can be assured that the child's safety, health and well-being will not be at risk;

(g) the cultural heritage of a child shall be respected and connections with a child's cultural heritage shall be preserved; and

(h) in the absence of evidence to the contrary, there shall be a presumption that a child 12 years of age or over is capable of forming and expressing an opinion regarding his or her care and custody.

La loi prévoit des services familiaux à titre facultatif pour les enfants et leurs familles. Les services d'intervention préventive et précoce visent à protéger la santé, la sécurité et le bien-être des enfants.

En vertu de la loi, les enfants qui courent le risque de se voir causer du tort par leurs parents sont définis comme ayant besoin d'intervention protectrice. Sont englobés le risque de préjudice physique et affectif, l'exploitation ou les abus sexuels, le refus de dispenser des traitements médicaux, l'abandon, l'absence de parents pour s'occuper de l'enfant et la violence familiale.

Selon les dispositions de la loi, toute personne a le devoir de signaler les mauvais traitements infligés à un enfant. La loi souligne en particulier la responsabilité des professionnels qui remplissent des fonctions officielles en rapport avec les enfants.

La loi prévoit un appui pour les familles de la façon la moins envahissante possible et vise à les faire participer, avec l'enfant, selon l'âge et le niveau de développement de ce dernier, à la planification, la fourniture et l'évaluation des services offerts.

En plus de reconnaître qu'un enfant de plus de 12 ans est capable de donner et d'exprimer une opinion, la loi stipule les points suivants. Les enfants ne peuvent pas être retirés de la garde de leurs parents ou de la personne qui s'occupe d'eux, sans un mandat obtenu par un travailleur social auprès d'un juge.

Les enfants de 12 ans et plus doivent se voir signifier un avis de toute audience au tribunal en vertu de la loi qui les vise et ils ont droit à la divulgation complète du dossier relatif à leur cas, dossier tenu par les conseils du ministère.

L'enfant qui fait l'objet d'une audience au tribunal peut participer pour faire part de ses points de vue ou de ses souhaits à un juge soit dans le cadre d'une rencontre, d'un témoignage, d'une lettre écrite ou de toute autre façon qui convient à l'enfant.

Les délais pour le tribunal et la durée des ordonnances relativement à un enfant sont définis dans la loi, l'accent étant mis sur des décisions opportunes susceptibles de permettre une planification durable pour les enfants.

Le paragraphe 62(1) de la loi stipule :

62.(1) The placement of a child shall be conducted in a manner which is least disruptive to a child and recognizes the importance of placement with siblings and contact with family or other persons who are significant to the child.

A child is to be interviewed in private where that is deemed appropriate.

In section 75, the legislation provides two new significant accountability mechanisms. It provides for the appointment of the minister's advisory committee, appointed by the minister. The committee reports on the operation of the act and whether its principles and purposes are being achieved. The advisory committee's report is near completion for presentation to the Minister of Health and Community Services.

Secondly, custody review committees conduct annual reviews on the care of all children in the continuous custody of the director of Child Youth and Family Services.

The act extends voluntary services to youth ages 16 to 18 deemed at risk and who prior to their 16th birthday, were not in the care of a director. This is a new provision in the act that provides residential and non-residential services to these particular youth.

Some youth tell us that because of their life challenges, they are not ready to be independent at age 18. We have negotiated with the Department of Human Resources, Labour and Employment to transfer youth at 18 years to their services. This department provides financial assistance, and employment and vocational counselling and support.

Those in the care of a director of Child Youth and Family Services at age 16 may voluntarily choose to enter service agreements to receive services until their 21st birthday.

Finally, the act provides for the financial support of children in a director's care.

A second piece of legislation that I will speak to today is the Adoption Act, of 2003.

It, too, is child focused and incorporates best practices aimed at providing new and permanent family ties for a child through adoption. The act states that of paramount consideration is the best interest of a child and the relevant principles in determining "best interest" as it relates to adoption includes the child's safety and developmental needs and stability and continuity of care. It includes the importance of having a positive relationship with a parent, and the need to be a secure member of a family. It takes into account the child's cultural heritage, and the views, and the wishes of the child.

Department policy provides that all children receive counselling in accordance with their age and developmental stage, and that their views and wishes be considered when making

62.(1) The placement of a child shall be conducted in a manner which is least disruptive to a child and recognizes the importance of placement with siblings and contact with family or other persons who are significant to the child.

L'enfant doit être interrogé en privé lorsque c'est jugé convenable.

À l'article 75, la loi prévoit deux nouveaux mécanismes importants de responsabilité. Elle prévoit la création du comité consultatif du ministre, nommé par le ministre. Le comité fait rapport de l'application de la loi et indique si ses principes et ses objectifs sont atteints. Le rapport du comité consultatif est pratiquement achevé et doit être présenté sous peu au ministre de la Santé et des Services communautaires.

Deuxièmement, les comités de révision des placements sous garde font des examens annuels sur tous les enfants qui sont placés sous la garde du directeur des Services à l'enfance, la jeunesse et la famille.

La loi offre des services facultatifs aux jeunes âgés de 16 à 18 ans qui sont jugés à risque et qui, avant leur 16^e anniversaire, n'étaient pas placés sous la garde d'un directeur. C'est une nouvelle disposition qui offre à ces jeunes des services en établissement et en dehors.

Certains jeunes nous disent qu'à cause des défis de la vie, ils ne sont pas prêts à prendre leur indépendance à l'âge de 18 ans. Nous avons négocié avec le ministère des Ressources humaines, du travail et de l'emploi afin d'orienter les jeunes qui atteignent l'âge de 18 ans vers leurs services. Ce ministère fournit de l'aide financière, de l'emploi, ainsi que de l'orientation et du soutien professionnels.

Ceux qui sont placés sous la garde d'un directeur des Services à l'enfance, la jeunesse et la famille à l'âge de 16 ans peuvent volontairement choisir de conclure des ententes de services afin de recevoir des services jusqu'à leur 21^e anniversaire.

Enfin, la loi prévoit le soutien financier des enfants placés sous la garde d'un directeur.

J'aimerais parler maintenant d'une autre mesure législative, soit l'Adoption Act de 2003.

Cette loi met également l'accent sur l'enfant et englobe les meilleures pratiques qui visent à créer de nouveaux liens familiaux permanents pour un enfant adopté. La loi stipule que c'est le meilleur intérêt de l'enfant qui entre en considération; les principes pertinents qui permettent de définir le meilleur intérêt, tels qu'il se rapportent à l'adoption, comprennent la sécurité de l'enfant et ses besoins en matière de développement, la stabilité et la permanence des soins. Sont englobés également l'importance d'avoir des relations positives avec un parent et la nécessité d'être un membre stable d'une famille. L'héritage culturel de l'enfant est pris en compte, tout comme ses points de vue et ses souhaits.

La politique ministérielle prévoit que tous les enfants reçoivent du counselling par rapport à leur âge et à leur stade de développement et que leurs points de vue et leurs souhaits sont

a plan for their adoption. Children 12 years of age and over must give their written consent before an adoption occurs.

There is an increasing interest in intercountry adoption. This province became a signatory to the Convention on Protection of Children and Co-operation in Respect to Intercountry Adoption with the proclamation of the current Adoption Act.

This province works with federal departments and other provinces and territories in sharing information in the area of intercountry adoption. The province recognizes that intercountry adoptions must be in the best interest of the child and respect his or her fundamental rights.

Other features of the new Adoption Act include the provision for openness in adoption where parties in the adoption agree to some form of contact. There is a provision for disclosure of birth records when an adopted person reaches age 19. All adoptions finalized in this province after 2003 will be open records when the child turns 19 years.

The act provides for a subsidy to provide financial support to an adoptive family when a child has special needs. This allows some children to be adopted who otherwise might not have the opportunity of a permanent home. In some cases they are adopted by foster parents or relatives who are already caring for them. This provides stability and continuity of care for the child.

This province also has a small number of Aboriginal children perhaps in comparison to other jurisdictions. These include the Innu and Inuit of Labrador and the Mi'kmaq of Conne River.

The province is very concerned about the health, safety and well-being of these children and the challenges facing their communities.

The Government of Newfoundland and Labrador has collaborated with federal government departments and the Innu of Labrador to help improve health and social conditions in the communities of Sheshatshui and Natuashish through the Labrador Innu Comprehensive Healing Strategy.

The province has explored devolution of services with the Innu bands. As a first step, the Regional Integrated Health Authority responsible for services to the Innu communities has hired a director of Child Youth and Family Services for the two communities. The goal is to develop and provide culturally appropriate services and build community capacity to meet the needs of Innu children and families. The province, along with its federal partners, is supporting the Innu in their effort to promote cultural healing and change from within their communities.

The Inuit of Labrador are moving towards self-government. The province currently provides services to this group through the local Regional Integrated Health Authority.

pris en compte lorsqu'on prévoit leur adoption. Les enfants de 12 ans et plus doivent donner leur consentement écrit avant leur adoption.

L'adoption internationale suscite de plus en plus d'intérêt. Notre province est signataire de la Convention sur la protection de enfants et la coopération en matière d'adoption internationale depuis que la Adoption Act est promulguée.

Notre province partage l'information dans le domaine de l'adoption internationale avec des ministères fédéraux et d'autres provinces et territoires. La province reconnaît que les adoptions internationales doivent servir le meilleur intérêt de l'enfant, tout en respectant ses droits fondamentaux.

La nouvelle Adoption Act prévoit également la transparence dans l'adoption, ce qui permet aux parties d'accepter une certaine forme de contact. La divulgation des actes de naissance est prévue lorsque l'adopté atteint l'âge de 19 ans. Les dossiers de toutes les adoptions effectuées dans notre province après 2003 seront disponibles lorsque l'enfant atteindra l'âge de 19 ans.

La loi prévoit une subvention visant à aider financièrement la famille qui adopte un enfant ayant des besoins spéciaux; ainsi, certains enfants peuvent être adoptés, alors qu'autrement ils pourraient ne pas avoir la possibilité d'être accueillis dans un foyer permanent. Dans certains cas, ils sont adoptés par des familles d'accueil ou par des membres de la famille qui s'occupent déjà d'eux. La stabilité et la continuité des soins sont alors assurées pour l'enfant.

Notre province compte un petit nombre d'enfants autochtones par comparaison à d'autres compétences, comme les Innus et Inuits du Labrador ainsi que les Mi'kmaq de Conne River.

La province s'intéresse de près à la santé, à la sécurité et au bien-être de ces enfants, ainsi qu'aux défis auxquels sont confrontées leurs collectivités.

Le gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador a collaboré avec les ministères fédéraux ainsi que les Innus du Labrador pour améliorer la santé et les conditions sociales dans les collectivités de Sheshatshui et de Natuashish par le biais de la Stratégie globale de guérison des Innus du Labrador.

La province a étudié la possibilité de transférer les services aux bandes innues. Premièrement, l'autorité sanitaire régionale intégrée chargée des services destinés aux collectivités innues a embauché un directeur des Services à l'enfance, la jeunesse et la famille pour les deux collectivités. Il s'agit de mettre au point et d'offrir des services culturellement appropriés, tout en favorisant la capacité de la collectivité à répondre aux besoins des enfants et familles innus. La province, avec ses partenaires fédéraux, appuie les Innus dans leurs efforts qui visent à promouvoir la guérison et le changement culturels au sein de leurs collectivités.

Les Inuits du Labrador se dirigent vers l'autonomie gouvernementale. La province fournit actuellement des services à ce groupe par l'entremise de l'autorité sanitaire régionale intégrée.

The Government of Newfoundland and Labrador provided additional staffing resources for Innu and Inuit communities within the past two years in the area of child protection and services to families.

The Mi'kmaq of Conne River enjoy good health and well-being. They plan to move to self-government, however, currently have service arrangements with their local Regional Integrated Health Authority for services relating to children.

Finally, I would like to speak to you about an initiative of the Government of Newfoundland and Labrador in establishing a Youth Advisory Committee consisting of representatives of youth age 15 years to 29 years of age. The Youth Advisory Committee has gained notoriety as a key organizational structure by offering meaningful advice to ministers and government departments on youth policies and programs.

The group focuses on youth issues, and makes recommendations to government through an annual report. Their 2004-05 report identified three priority areas for youth: alternate education, support of services, and healthy lifestyles.

Government departments are currently in the process of responding to these recommendations.

In terms of legislation, the Department of Health and Community Services was instrumental in bringing forward the legislation for the establishment of the Office of the Child and Youth Advocate in this province.

Part of the mandate of the office is to ensure that rights and interests of children and youth are advanced and their views are heard and considered.

Ms. Lynn Vivian-Book, Assistant Deputy Minister, Department of Health and Community Services, Government of Newfoundland and Labrador: Honourable Senators, I too wish to thank you for the opportunity to appear before you this morning.

Since 1998, our government has brought together the vast majority of children's services under Department of Health and Community Services. The new department contains all of the components of public health, social services, including child protection and childcare, community youth corrections, adoption, early intervention services, and supports with persons with disabilities.

All programs outside a hospital setting are within my array of programs and services. Over the last five-to-seven years, we have been able to make significant enhancements to the programs and services for children and youth in this province, particularly children under the age of six years. I give credit to federal government initiatives such as the National Child Benefit, the

Le gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador a fourni des ressources supplémentaires pour les collectivités innues et inuites au cours des deux dernières années dans le domaine de la protection de l'enfance et des services aux familles.

Les Mi'kmaq de Conne River jouissent d'une bonne santé et se sentent bien. Ils prévoient passer à l'autonomie gouvernementale, mais ont toutefois conclu des ententes de services avec l'autorité sanitaire régionale intégrée pour les services se rapportant aux enfants.

Enfin, j'aimerais vous parler d'une initiative du gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador qui a permis de mettre sur pied un comité consultatif de la jeunesse, lequel se compose de jeunes âgés de 15 à 29 ans. Ce comité s'est rendu célèbre en offrant des conseils intéressants aux ministres et ministères sur les politiques et programmes pour les jeunes.

Le groupe met l'accent sur les questions touchant les jeunes et fait des recommandations au gouvernement par le biais d'un rapport annuel. Le rapport de 2004-2005 a mis le doigt sur trois priorités pour les jeunes : l'éducation alternative, le soutien des services et les modes de vie sains.

Les ministères sont en train de répondre à ces recommandations.

Pour ce qui est des mesures législatives, le ministère de la Santé et des Services communautaires est à l'origine de la mesure législative relative à la création du Bureau du défenseur de l'enfance et de la jeunesse dans notre province.

Ce bureau a pour mandat, entre autres choses, de faire en sorte que les droits et les intérêts des enfants et des jeunes sont défendus et leurs points de vue entendus et pris en compte.

Mme Lynn Vivian-Book, sous-ministre adjointe, ministère de la Santé et des Services communautaires, gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador : Honorables sénateurs, je souhaite également vous remercier de me donner la possibilité de comparaître devant vous ce matin.

Depuis 1998, notre gouvernement a regroupé la grande majorité des services destinés aux enfants sous la houlette du ministère de la Santé et des Services communautaires. Le nouveau ministère englobe tout ce qui touche à la santé publique, aux services sociaux, y compris la protection de l'enfance et les garderies, les services correctionnels pour les jeunes au sein de la collectivité, l'adoption, les services d'intervention précoce et les mesures de soutien pour les personnes handicapées.

Tous les programmes offerts en dehors du contexte hospitalier relèvent des programmes et services offerts par mon ministère. Au cours des cinq à sept dernières années, nous avons pu améliorer de façon significative les programmes et services offerts aux enfants et aux jeunes de notre province, notamment les enfants de moins de six ans. J'en attribue le mérite aux initiatives du gouvernement

Early Childhood Development Initiative, and the Early Learning and Childcare Agreement. We hope the budget passes because we want the second phase of that early learning and childcare dollars.

That second phase would actually provide \$75,000,000 to this province over five years and would allow us to double our budget in the area of childcare. That is very significant for us.

I would like to highlight some of the initiatives that we have been able to advance through those dollars, and one of them is our new childcare services legislation. Due to these investments we have put in place a new Childcare Services Act, which expands the range of childcare options for families, including family home childcare, childcare for children under two, enhancements to quality and training, and staff/child ratios.

With the childcare enhancements, we have enhanced our childcare subsidy program, and our grants to childcare centres. We have certificate and training programs, educational supplements for childcare workers, and a strong focus on supporting special needs children in childcare. All of these initiatives are still growing and we further wish to enhance them as we move forward with the new early learning and childcare dollars.

We have enhanced early intervention autism services for children in this province. Sixty-one children have received this diagnosis over the last five years and to date we have serviced over 200 children with this ailment.

We have also significantly enhanced family resource programs. We would certainly like to enhance further, so if you have any ability to flick a switch to provide any additional dollars, we would appreciate it. We offer healthy baby club programs that follow a holistic approach to supporting pregnant women, both during pregnancy and after the birth of their child. These programs are family and community driven and provide positive support to early childhood development throughout the province. We have a mother/baby nutrition supplement, early literacy grants, and a kinder start program as an enhancement to orientation prior to kindergarten.

Through the National Child Benefit Reinvestment Plan, we have community youth networks, and enhanced residential supports in mental health for youth.

We report annually and publicly on all of these initiatives. I have copies of three of our recent reports that I will share with you if you wish. Each of the reports speaks to all of these

fédéral, comme la Prestation nationale pour enfants, l'Initiative sur le développement de la petite enfance et l'Entente sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants. Nous espérons que le budget sera adopté, car nous souhaitons que se concrétise la deuxième phase du financement prévu pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants.

Cette deuxième phase fournirait en fait 75 000 000 \$ à notre province sur cinq années et nous permettrait de doubler notre budget dans le domaine des garderies. C'est très important pour nous.

J'aimerais mettre l'accent sur certaines des initiatives que nous avons pu mener grâce à ces financements, dont notre nouvelle mesure législative sur les services de garderie. En raison de ces investissements, nous avons mis en place une nouvelle Childcare Services Act qui étend la gamme des options dans ce domaine pour les familles, y compris la garde d'enfants en milieu familial, la garde des enfants de moins de deux ans, des améliorations au chapitre de la qualité et de la formation, ainsi que du ratio entre personnel et enfants.

Grâce à ces améliorations, nous avons élargi notre programme de subvention des garderies et augmenté les subventions versées aux garderies. Nous avons des programmes de certification et de formation, des cours supplémentaires pour le personnel des garderies et nous mettons l'accent sur l'appui apporté aux enfants qui ont des besoins spéciaux. Toutes ces initiatives prennent de l'ampleur et nous souhaitons les améliorer encore plus grâce au nouveau financement prévu pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants.

Nous avons amélioré les services d'intervention précoce pour les enfants autistes de notre province. Soixante et un enfants ont été diagnostiqués autistes au cours des cinq dernières années et jusqu'à présent, nous offrons des services à plus de 200 enfants autistes.

Nous avons également considérablement amélioré les programmes de ressources pour la famille. Nous aimerions certainement les améliorer encore davantage, par conséquent si vous pouvez facilement nous fournir un financement supplémentaire, nous l'apprécierions. Nous offrons des programmes de bébés en santé qui adoptent une approche holistique auprès des femmes enceintes, au cours de la grossesse et après la naissance de l'enfant. Ces programmes réalisés à l'initiative de la famille et de la collectivité contribuent de manière positive au développement du jeune enfant à l'échelle de la province. Nous avons un programme de nutrition pour la mère et le bébé, des subventions pour l'alphabétisation précoce et un programme Point de départ visant à améliorer l'orientation avant le jardin d'enfants.

Grâce au Programme de réinvestissement de la Prestation nationale pour enfants, nous avons établi des réseaux de jeunes au sein de la collectivité et amélioré les mesures de soutien offertes dans les établissements dans le domaine de la santé mentale des jeunes.

Chaque année, nous rendons public un rapport au sujet de toutes ces initiatives. J'ai ici des exemplaires de trois de nos récents rapports que je pourrai vous remettre, si vous le souhaitez.

initiatives in more detail and reports on our progress from both a program indicator perspective, and a child outcome perspective. That is not to say that we do not have a long way to go, but these investments have given us a good start.

Having been the parent/child health consultant for the province for a number of years, I would be remiss if I did not speak to the contribution of public health nurses, and the work of parent/child health programs in providing supports to a wide range of health promotion and prevention programs. These programs include childbirth education, child health clinics, immunization, breast feeding support, pre-school health checks and school health programs.

Our Healthy Beginnings program is a universal multifactorial screening tool applied to families at the time of the birth of a newborn baby. This early assessment program helps us to identify families who could benefit from long-term follow-up and home visits from public health nurses and other supports right to school entry.

The model for coordination of services for children and youth in this province has been in place for eight years, and the partner departments include the Department of Education, Health and Community Services, the Department of Justice, and Human Resources, Labour and Employment. We still have a long way to go, but it is an excellent model and we would like to replicate it for adults.

Another cross-government initiative is the violence prevention initiative, which again has multiple governmental departments as well as community partnerships around all aspects of violence.

A recent initiative of this government is the establishment of a Ministerial Council on Early Childhood Learning. This initiative was a throne speech commitment of the new government and it looks at coordinating policy and strategic direction around early learning. The Minister of Education is the chair of the council and the Minister of Health and Community Services sits on the council.

Government also established a Ministerial Council on Aging and Seniors.

Our future strategic directions include the strengthening of public health capacity and in addition, a broad approach to public health and population health. The very significant issue of childhood obesity and a focus on nutrition and physical inactivity are important issues to this government. We have the highest numbers in the country and we do not want to hold that distinction. We have a great focus on wellness, and for the first time this budget focuses on investment in wellness, which I am very pleased to see.

Chacun des rapports traite de toutes ces initiatives de façon plus détaillée et fait état de nos progrès tant dans la perspective de l'indicateur de programme que dans celle du développement de l'enfant. Cela ne veut pas dire que notre travail est terminé, mais ces investissements nous ont permis de partir du bon pied.

Ayant été consultante en matière de santé auprès des parents et des enfants à l'échelle de la province pendant plusieurs années, il serait négligent de ma part de ne pas parler de la contribution des infirmières de la santé publique, ainsi que du résultat des programmes de santé parent/enfant qui permet d'appuyer toute une gamme de programmes de promotion et de prévention dans le domaine de la santé. Ces programmes englobent les cours prénataux, les cliniques de santé pour enfants, les vaccinations, le soutien à l'allaitement maternelle, les contrôles de santé avant l'entrée à l'école et les programmes de santé à l'école.

Notre programme Partir du bon pied est un outil universel de dépistage utilisé pour les familles au moment de la naissance d'un enfant. Ce programme d'évaluation précoce nous permet d'identifier les familles qui pourraient tirer parti d'un suivi à long terme et de visites à la maison d'infirmières de la santé publique, ainsi que d'autres soutiens tout de suite après l'entrée à l'école.

Le modèle relatif à la coordination des services offerts aux enfants et aux jeunes de notre province existe depuis huit ans grâce au partenariat avec certains ministères comme celui de l'Éducation, de la Santé et des Services communautaires, de la Justice et des Ressources humaines, du Travail et de l'Emploi. Il nous reste encore beaucoup de chemin à parcourir, mais c'est un modèle excellent que nous souhaiterions reprendre pour les adultes.

La prévention de la violence est une autre initiative pangouvernementale à laquelle participent de multiples ministères ainsi que des intervenants communautaires.

Notre gouvernement a récemment mis sur pied un conseil ministériel sur l'apprentissage des jeunes enfants. Cette initiative répond à un engagement pris par le nouveau gouvernement à l'occasion du discours du Trône, qui vise à coordonner la politique et les orientations stratégiques relatives à l'apprentissage des jeunes enfants. Le ministre de l'Éducation préside le conseil et le ministre de la Santé et des Services communautaires y siège.

Le gouvernement a également mis sur pied un conseil ministériel sur le vieillissement et les aînés.

Nos futures orientations stratégiques visent à renforcer les capacités au niveau de la santé publique et à prévoir en plus une approche globale à la santé publique et à la santé de la population. Le problème très important posé par l'obésité des enfants et un accent mis sur la nutrition et l'inactivité physique revêtent beaucoup d'importance pour notre gouvernement. Nous avons le pourcentage le plus élevé d'enfants obèses au pays et nous voulons régler le problème. Nous mettons l'accent sur le bien-être et, pour la première fois, le budget prévoit un investissement dans ce domaine, ce qui me satisfait pleinement.

The last area of challenge is in the creation of access to mental health and addiction services. You have probably heard of our OxyContin addictions and other issues, particularly not just youth, but also certainly a major focus with youth.

The Deputy Chairman: Thank you, all three of you, for very clear presentations. I thank you on behalf of our researcher as well for the wealth of information that you have given us. We are impressed with the advancements you have made and the direction that you are following.

Senator Carstairs: I have some specific questions. Ms. Burt, on page 3 you referred to: A child who is the subject of a court hearing may participate in court to make his or her views or wishes known to the judge.

Does that only pertain if they are over the age of 12, or could any child who is the subject of a court hearing participate?

Ms. Burt: The act says a "child." The definition of child is up to age 16 years. So any child, depending on their developmental ability and stages, and I think the actual wording in my presentation says a meeting, testimony, writing, or some other form or some other way. I think that is to accommodate children of all ages. It is a decision based on the social worker working with the child.

Senator Carstairs: My second question has to do with the National Child Benefit. Did you claw it back from welfare recipients?

Ms. Vivian-Book: No, we did not. We passed through the benefit to all income support families, and then we invested approximately \$10,800,000 into the reinvestment plan. We did not claw back.

Senator Carstairs: That is incredible; you are one of the very few provinces in the country that does not claw back. As you know, Manitoba partially claws back.

My third question has to do with Aboriginal children and the previous witness clearly has some genuine concerns about the way the education system deals with Aboriginal people.

In your presentations, and particularly in yours, Ms. Mandville, you talked about the need to be culturally sensitive, but it would appear from the description of the Innu schools that they are not particularly culturally sensitive. We understand that these children arrive speaking Innu, yet their education process begins in English, and by age 16, according to a recent study, they are five years behind the provincial standards.

Can you give me any indications of how you hope to make progress in that particular field?

Ms. Mandville: I cannot speak specifically to it because I am not with the Department of Education, and I do not have that specific information. I know that the concluding observations on the rights of the child report focused on issues around culturally sensitive education. When I spoke to the Department of

L'accès aux services de santé mentale et de toxicomanie est le dernier point d'importance. Vous avez probablement entendu parler des dépendances à l'égard de l'OxyContin, ainsi que d'autres questions dont nous voulons traiter, pas seulement à l'égard des jeunes, même si l'accent est mis sur eux.

La vice-présidente : Merci à vous trois pour vos exposés très clairs. Je vous remercie également au nom de notre attaché de recherche compte tenu de la richesse de l'information que vous nous avez donnée. Nous sommes impressionnés par les progrès que vous avez réalisés et par l'orientation que vous prenez.

Le sénateur Carstairs : J'ai des questions précises. Madame Burt, vous dites, dans votre exposé que tout enfant qui fait l'objet d'une audience au tribunal peut intervenir pour faire connaître au juge ses points de vue ou ses souhaits.

Cela vaut-il seulement pour les enfants de plus de 12 ans ou est-ce que n'importe quel enfant qui se retrouve dans une telle situation peut intervenir?

Mme Burt : La loi parle d'enfant, c'est-à-dire, jusqu'à l'âge de 16 ans, d'après la définition. Par conséquent, n'importe quel enfant, en fonction de sa capacité et des étapes de son développement — je crois que dans mon exposé je précisais qu'il pouvait s'agir d'une rencontre, d'un témoignage, d'une lettre écrite ou d'une autre forme de communication. C'est pour tenir compte des besoins des enfants de tous âges. C'est une décision fondée sur le travail du travailleur social.

Le sénateur Carstairs : Ma deuxième question porte sur la Prestation nationale pour enfants. L'avez-vous recouvrée auprès des assistés sociaux?

Mme Vivian-Book : Non. Nous avons versé cette prestation à toutes les familles qui bénéficient du soutien du revenu puis nous avons investi près de 10 800 000 \$ dans le plan de réinvestissement. Nous ne l'avons pas récupérée.

Le sénateur Carstairs : C'est incroyable car vous faites partie du petit nombre de provinces qui ne la reprend pas. Comme vous le savez, le Manitoba la reprend en partie.

Ma troisième question porte sur les enfants autochtones; le témoin précédent a exprimé clairement ses inquiétudes en ce qui concerne la façon dont le système d'éducation traite des Autochtones.

Dans vos exposés, notamment le vôtre, madame Mandville, vous dites qu'il faut s'adapter à la culture, mais il semblerait d'après la description des écoles innues, que ce n'est pas vraiment le cas. Nous comprenons que ces enfants parlent l'innu et qu'ils commencent leurs études en anglais à l'âge de 16 ans; d'après une étude récente, ils accusent un retard de cinq années par rapport aux normes provinciales.

Pouvez-vous m'indiquer comment vous espérez progresser dans ce domaine particulier?

Mme Mandville : Je ne peux pas en parler directement, car je ne fais pas partie du ministère de l'Éducation et je ne dispose pas de cette information. Je sais que les conclusions du rapport sur les droits de l'enfant portaient sur les questions relatives à l'éducation adaptée à la culture. Lorsque je me suis adressée au ministère de

Education at that time, I was given some information on the policy with respect to culturally sensitive education. However, it does not seem like it fits that well with the policy.

I wonder if it would be appropriate for me to follow up with the Department of Education and kind of get more specific information because what I have is what the policy is meant to do, but it sounds like it is not actually put into practice. I really would like to get a little more information on that and follow up with the committee.

Senator Carstairs: That would be terrific. Just so that you understand, it is not a unique situation. I think we find this situation right across the country. There is a lack of teachers with Aboriginal background to speak the language that the children speak. It is not unique to the Province of Newfoundland and Labrador; I want you to recognize that. We need to make progress in this field.

Ms. Mandville: I will follow up and get back to you with any information I can on how that works.

Ms. Burt: Senator, I cannot speak to education, but I do know that the Innu of Labrador has the greatest use of their language. We have a model whereby the community service worker, teamed with a social worker, speak in the Innu language when delivering services. It is a very challenging area, but we certainly do recognize that the Innu of Labrador, in terms of their culture, have been able to preserve their language and we need to respect that in delivering services.

Senator Oliver: I am interested in the definition in section (h) of the age of 12 and the presumption. Normally, when a person goes to court to give evidence, they just give *vive voce* evidence and the questions are asked. Then there is cross-examination, and that evidence is given weight along with all the other people, unless you are an expert. If you are an expert, you may give opinion evidence and opinion evidence is higher than the ordinary *vive voce* evidence, and the judge really listens to the opinion evidence.

In your definition under (h), you say, "In the absence of evidence to the contrary, there shall be a presumption". It is a presumption that a child 12 years of age or older is capable of forming and expressing an opinion.

Does that mean that the judge must give the child's opinion more weight than the evidence of the parent?

I am curious about the use of the word "opinion," given what opinion evidence has meant for several hundred years.

Ms. Mandville: I am not sure that it is linked with opinion as in "opinion" in the legal sense. They can give their opinion as to what is in their best interest, and the judge will consider it.

Senator Oliver: Does it have higher weight than a parent's opinion?

l'Éducation à ce moment-là, on m'a informée de la politique relative à l'éducation adaptée à la culture. Toutefois, il ne semble pas que ce soit conforme à la politique.

Je me demande s'il serait approprié que je fasse un suivi auprès du ministère de l'Éducation et que j'obtienne des précisions, parce que je n'ai ici que l'intention de la politique, mais il semble qu'elle ne soit pas vraiment mise en pratique. J'aimerais vraiment obtenir un peu plus d'information et revenir avec une réponse pour le comité.

Le sénateur Carstairs : Ce serait merveilleux. Pour que vous compreniez bien, ce n'est pas une situation unique. Je pense que la même situation s'observe dans tout le pays. Il y a un manque d'enseignants d'origine autochtone pour parler la langue que les enfants parlent. Ce n'est pas unique à la province de Terre-Neuve-et-Labrador; je tiens à ce que vous le compreniez. Nous devons faire des progrès dans ce domaine.

Mme Mandville : Je vais faire un suivi et vous transmettre toute l'information que je pourrai trouver sur le fonctionnement du système.

Mme Burt : Sénateur, je ne peux pas parler d'éducation, mais je sais que les Innus du Labrador utilisent beaucoup leur langue. Nous avons un modèle selon lequel les travailleurs qui offrent des services dans la collectivité sont jumelés à un travailleur social qui parle la langue innue pour la prestation des services. Cela représente un très grand défi, mais nous reconnaissons tout à fait que les Innus du Labrador ont su préserver leur langue dans leur culture, et nous devons le respecter dans la prestation de services.

Le sénateur Oliver : Je m'interroge sur la définition contenue à l'alinéa h) sur l'âge de 12 ans et la présomption. Habituellement, lorsqu'une personne comparaît devant un tribunal pour témoigner, elle ne donne qu'un témoignage de vive voix et répond à des questions. Il y a ensuite un contre-interrogatoire, et l'on soupèse le témoignage en fonction de ceux de toutes les autres personnes, à moins qu'il ne s'agisse d'un expert. Si le témoin est un expert, il peut présenter un témoignage d'opinion, et le témoignage d'opinion a une valeur supérieure au témoignage de vive voix ordinaire, le juge écoute vraiment le témoignage d'opinion.

Dans votre définition à l'alinéa h), vous dites que jusqu'à preuve du contraire, il y a présomption. Il y a présomption qu'un enfant de 12 ans ou plus est apte à se former et à exprimer une opinion.

Cela signifie-t-il que le juge doit accorder à l'opinion de l'enfant plus de poids qu'au témoignage du parent?

Je suis curieux de comprendre comment s'utilise le mot « opinion », compte tenu de ce que le témoignage d'opinion signifie depuis plusieurs centaines d'années.

Mme Mandville : Je ne suis pas certaine que ce soit lié à l'opinion au sens juridique du témoignage « d'opinion ». L'enfant peut donner son opinion sur ce qui est dans son intérêt, et le juge en tiendra compte.

Le sénateur Oliver : Cette opinion a-t-elle plus de poids que celle d'un parent?

Ms. Mandville: I think it would have the same weight as the parent because it is the child's opinion on what they think is in their best interest. It does not mean that the judge has to do what the child suggests. It means that the judge has to consider the opinion. He has to weigh that in all of his deliberations, but he has to take into consideration in making his determination the opinion that the child has given as to what they feel is in their best interest.

Senator Oliver: To your knowledge, have there been any cases that have dealt with this issue here in Newfoundland and Labrador?

Ms. Mandville: I am not aware of any cases that have looked at that particular test.

Ms. Burt: Our regional directors would know the answer to that question; we could report their findings back to you.

I think the intent of our legislation is to recognize that children should have the opportunity to voice their opinions in decisions that are made in relation to them. I think Mary's interpretation of it be given equal weight is one of the things that a judge is asked to take into consideration, and we specifically wanted our act to include that children do have that right to be heard.

Senator Oliver: Senator Carstairs first question probably raised this issue, but we have all heard of precocious children, some who can sit down at age six and seven and play Mozart and Chopin.

What happens under this definition in *(h)* if there is a very precocious child of 10 years? Does that mean that that child is not deemed or presumed to be capable of expressing an opinion?

Why did you choose 12 years, why not 10 years?

Ms. Mandville: I do not know if I can speak to why 12 years and not 10 years of age. The age will take into consideration a child at any age but a child at the age of 12 years or older must be heard. That is the law. It is up to the judge's discretion to accept information from a child less than 12 years of age.

I assume that research on the subject indicated that at 12 years of age most children are ready to voice their opinion. However, I am sure there are exceptions both ways.

Ms. Burt: I cannot speak specifically to the determination of age, but in the two acts that I mentioned the age of 12 is noted in each. I think the age of 12 is recognized sometimes in literature and in practice as being the age when a child can articulate his or her feelings well enough to be understood in a court of law.

Although the legislation is not specific, our policy speaks to the level of the child's understanding and development. The discretion of the social workers, the lawyers, and then at the discretion of the judge, determines the weight of the child's statement.

Mme Mandville : Je pense qu'elle aurait le même poids que celle du parent, parce que c'est l'opinion de l'enfant sur ce qu'il croit être dans son intérêt. Cela ne signifie pas que le juge doit faire ce que l'enfant veut. Cela signifie que le juge doit tenir compte de son opinion. Il doit en tenir compte dans toutes ses délibérations, il doit tenir compte de l'opinion qu'a l'enfant sur ce qui est considéré être dans son intérêt lorsqu'il prend sa décision.

Le sénateur Oliver : À votre connaissance, y a-t-il eu des affaires où cette question a été examinée ici, à Terre-Neuve-et-Labrador?

Mme Mandville : Je ne suis au courant d'aucune affaire dans laquelle les juges se sont penchés sur ce critère.

Mme Burt : Nos directeurs régionaux connaîtraient la réponse à cette question; nous pourrions vous transmettre leurs conclusions.

Je pense que notre loi a pour but de reconnaître que les enfants doivent avoir la chance d'exprimer leurs opinions dans les décisions qui sont prises à leur sujet. Je pense que tout juge doit prendre en considération l'interprétation de Mary qu'il faut y accorder un poids égal, et nous voulions que notre loi précise clairement que les enfants ont le droit d'être entendus.

Le sénateur Oliver : Le sénateur Carstairs a probablement soulevé le problème dans sa première question, mais nous avons tous déjà entendu parler d'enfants précoces, d'enfants qui peuvent s'asseoir à l'âge de six ou sept ans et jouer du Mozart et du Chopin.

Qu'arrive-t-il en vertu de la définition de l'alinéa *h)* s'il s'agit d'un enfant très précoce de 10 ans? Cela signifie-t-il que cet enfant n'est pas réputé ou présumé apte à exprimer une opinion?

Pourquoi avez-vous choisi l'âge de 12 ans plutôt que de 10 ans?

Mme Mandville : Je ne sais pas si je peux vous expliquer pourquoi la limite est de 12 ans plutôt que de 10 ans. On peut tenir compte de l'opinion d'un enfant de n'importe quel âge, mais un enfant de 12 ans ou plus doit être entendu. C'est la loi. Il revient au juge d'accepter ou non de l'information d'un enfant de moins de 12 ans.

Je présume que les recherches sur le sujet ont montré qu'à 12 ans, la plupart des enfants étaient prêts à exprimer leur opinion. Cependant, je suis certaine qu'il y a des exceptions dans les deux sens.

Mme Burt : Je ne peux vous parler précisément de la détermination de l'âge, mais dans les deux lois que j'ai mentionnées, on note l'âge de 12 ans. Je pense qu'on reconnaît parfois dans la littérature et dans la pratique que l'âge de 12 ans est l'âge où un enfant peut articuler ses sentiments assez bien pour être compris devant un tribunal.

Bien que la loi ne le précise pas, notre politique fait état du degré de compréhension et de développement de l'enfant. À leur discrétion, les travailleurs sociaux, les avocats, puis les juges déterminent le poids de l'affirmation de l'enfant.

The act makes the provision that the child be heard, and I think that was the intent. The act believes that children should participate in decisions that affect them.

Senator Oliver: With the internet and all the other things that make it so much easier to learn more quickly today, I would have thought that they would have considered reducing the age. The age of 12 years has been in use in many jurisdictions for a very long time.

Do you think we should reduce the age?

Ms. Burt: No, I do not think we should reduce the age, not without specific research on the subject. However, as we move through and look at our legislation, there may be opportunity to do that research and see what age other jurisdictions use.

The Deputy Chairman: I have a very specific question. I am particularly interested to speak to Ms. Book about the public health system of which I think very highly.

You mentioned your Healthy Beginnings program and post-natal screening. I am interested in the meconium testing. I understand that a new post-natal test can determine whether the mother was involved in substance abuse during her pregnancy.

There is a debate to determine if that test interferes with the right of the mother to some kind of privacy, or is it for the purposes of the right of the child to discover if the mother is involved in substance abuse.

I am interested to know if you have an opinion on that debate.

Ms. Vivian-Book: Yes, it is on the table. For a number of years there has been a progression in terms of neonatal screening, the expansion of neonatal screening, and then screening in pregnancy which identifies the likelihood of Downs Syndrome and other anomalies and the different implications, both for the child and the family.

That has yet to be brought forward in our jurisdiction, but I know it is a national debate, and the Canadian Paediatric Society and many others are involved in that debate.

I believe our whole goal is a very broad support to both families and children. I would like to see us go a little further on the support front and see an extension of those kinds of issues.

I can see that debate continuing. I am not aware if any jurisdiction at this point has moved in that direction. I know the research is certainly pointing to the ability to do that, but I am not aware of any jurisdiction yet that has embraced it.

The Deputy Chairman: I think the issue is testing a child's hearing at birth, which they have new technology for too, and do you do that here?

Ms. Vivian-Book: We do in some regions of the province. Our goal is to do that universally, but we do not do it universally at this point.

La loi dicte que l'enfant doit être entendu, et je pense que c'était là son intention. La loi prescrit que les enfants doivent participer aux décisions qui les touchent.

Le sénateur Oliver : Compte tenu de l'Internet et de tout ce qui rend l'apprentissage rapide beaucoup plus facile aujourd'hui, j'aurais cru qu'on envisagerait d'abaisser la limite d'âge. L'âge de 12 ans est utilisé dans bien des États depuis très longtemps.

Croyez-vous que nous devrions abaisser la limite d'âge?

Mme Burt : Non, je ne crois pas que nous devrions abaisser la limite d'âge, pas sans effectuer des recherches particulières sur le sujet. Cependant, pendant que nous examinons notre loi, ce serait peut-être l'occasion d'effectuer cette recherche et de voir quel est l'âge prescrit dans d'autres provinces ou États.

La vice-présidente : J'ai une question très pointue. J'aimerais particulièrement m'entretenir avec Mme Book sur le système de santé publique, que je tiens en très haute estime.

Vous avez parlé de votre programme Healthy Beginnings et des examens postnataux. Je m'intéresse au test du méconium. Si je comprends bien, il existe un nouveau test postnatal qui permet de déterminer si la mère a abusé d'alcool ou de drogues pendant sa grossesse.

Il y a un débat afin de déterminer si ce test interfère avec le droit de la mère à une certaine vie privée ou s'il est plutôt du droit de l'enfant de découvrir si la mère a fait des abus d'alcool ou d'autres drogues.

J'aimerais savoir si vous avez une opinion à ce sujet.

Mme Vivian-Book : Oui, c'est dans l'air. Depuis quelques années, les tests néonataux progressent et prennent de l'expansion, et il y a aussi les tests pendant la grossesse qui permettent de déterminer la probabilité que l'enfant soit atteint du syndrome de Downs et d'autres anomalies, puis tout ce que cela implique tant pour l'enfant que pour la famille.

La question reste à être débattue dans notre province, mais je sais qu'il y a un débat national et que la Société canadienne de pédiatrie ainsi que beaucoup d'autres y participent.

Je pense que notre grand objectif est d'offrir un vaste soutien aux familles et aux enfants. J'aimerais que nous allions un peu plus loin sur le plan du soutien et que ces questions prennent de l'envergure.

Je peux voir que le débat se poursuit. Je ne sais pas s'il y a une province ou un État qui s'est avancé dans cette direction. Je sais que les recherches mettent certainement en lumière la possibilité de le faire, mais je ne connais aucune province ni aucun État qui s'est encore engagé dans cette voie.

La présidente suppléante : Je pense qu'il s'agit d'évaluer l'ouïe d'un enfant à la naissance, et il existe de nouvelles techniques pour cela aussi. Le faites-vous ici?

Mme Vivian-Book : Nous le faisons dans certaines régions de la province. Notre objectif est de le faire partout, mais nous ne le faisons pas encore partout.

The Deputy Chairman: That testing is strictly related to the baby. The other is a more complicated issue, and I agree with you that support is the main goal.

I think the significance of childbirth as an experience and where that takes place and so on is very important.

How is this province dealing with the services of midwives?

I ask this question in relation to Aboriginal women who are removed from their place of residence to give birth in a hospital location. With the use of midwives, these women would have the opportunity to have their babies in their own community.

Ms. Vivian-Book: Historically, midwifery was certainly a core part of childbirth in this province, but not professional midwifery. What we call the “granny midwives” were very traditional in this province.

In terms of professional midwifery, we have a long-time agreement with the Medical Board and the Nurse’s Association, particularly for nurses working in the North. We have had midwives working in Labrador, and in St. Anthony, and those areas, as long as the Grenfell Association and its history goes with it.

The rest of the province has not had the benefit of that experience. At least two committees seek legislation to allow for the regulation of midwifery in this province. We still have not been able to bring that forward as new legislation.

You will see midwifery all across the country as far as Quebec. Saskatchewan still has not proclaimed the act, but in most other jurisdictions, there are midwives.

In our province, we have fewer than 5,000 births per year, and we have a very, very small number of midwives and our committees did not want to go the route of nurse midwives; they wanted direct entry midwives. You could be a nutritionist that then trains as a midwife versus a nurse, and many other jurisdictions train in that way.

Our agreement did not want to go with expanding the role of the Nurse’s Act to allow for midwifery. It was to allow for that broader scope. Because of the small number and the self regulatory nature of professions, there has been too small a number to really be able to allow for a disciplinary process.

What we are trying to do is put in place a broader canopy act that a few smaller professional groups, like acupuncturists, or a few others that are seeking professional designation, could come together as a group.

At this point, Newfoundland, New Brunswick, PEI, Saskatchewan, the Territories, are faced with the challenge of how to regulate midwifery. The Northwest Territories has reached

La président suppléante : Ces tests sont strictement liés aux bébés. L’autre est plus compliqué, et je suis d’accord avec vous que l’objectif principal est le soutien.

Je pense que l’expérience de la naissance et l’endroit où elle a lieu, entre autres, sont très importants.

Comment cette province régit-elle les services des sages-femmes?

Je pose cette question en pensant aux femmes autochtones qui sont déplacées de leur lieu de résidence pour donner naissance en milieu hospitalier. Grâce aux sages-femmes, ces femmes pourraient avoir leurs bébés dans leur propre collectivité.

Mme Vivian-Book : Historiquement, les sages-femmes ont toujours joué un rôle de premier plan dans les naissances dans cette province, mais il ne s’agissait pas de sages-femmes professionnelles. Il était très habituel de recourir à ce qu’on peut appeler des « sages-femmes grands-mères » dans cette province.

Pour ce qui est des sages-femmes professionnelles, nous avons une entente à long terme avec le conseil des médecins et l’association des infirmières, particulièrement pour les infirmières qui travaillent dans le Nord. Nous avons des sages-femmes qui travaillent au Labrador et à St. Anthony, dans ces régions, depuis que la Grenfell Association existe.

Le reste de la province n’a pas eu l’avantage de cette expérience. Au moins deux comités veulent faire adopter des lois pour réglementer le travail des sages-femmes dans notre province. Nous n’avons pas encore réussi à présenter un nouveau projet de loi.

Vous allez voir des sages-femmes dans tout le pays, même au Québec. La Saskatchewan n’a pas encore promulgué sa loi, mais dans la plupart des autres provinces et territoires, il y a des sages-femmes.

Dans notre province, il y a moins de 5 000 naissances par année et nous avons un très, très petit nombre de sages-femmes. Nos comités ne voulaient pas opter pour le modèle des sages-femmes infirmières, il voulait des sages-femmes qui le soient dès le départ. Une personne pourrait donc être nutritionniste, puis suivre une formation pour devenir sage-femme plutôt qu’infirmière, comme dans bien d’autres endroits.

Dans notre entente, nous ne voulions pas élargir le rôle des infirmières dans la Loi sur les infirmières afin de leur permettre d’être sages-femmes. Nous visions une portée plus large. En raison de leur petit nombre et de la nature autoréglémentée des professions, il y a trop peu de cas pour vraiment permettre un processus disciplinaire.

Nous essayons de mettre en place une loi à portée plus large pour que quelques petits groupes professionnels comme celui des acuponcteurs et quelques autres qui réclament la reconnaissance professionnelle puissent se regrouper.

Pour l’instant, Terre-Neuve, le Nouveau-Brunswick, l’Île-du-Prince-Édouard, la Saskatchewan et les territoires se demandent comment ils vont réglementer le travail des

an agreement with Alberta and we are watching to see how that works out.

I think the best direction for midwifery is in the area of primary health care, and trying to move with midwifery and embed it in primary health care as we move along. Much to the frustration of our local interest group, we have been unable to move that into the primary care system.

The Deputy Chairman: I think it is a very interesting question because I think the understanding is that huge expenses are involved in medical evacuations to bring women to give birth away from their families. It may not be quite so huge in your health system.

Ms. Vivian-Book: It is quite a geographical issue.

The Deputy Chairman: And from all kinds of points of view, if it is possible, it would be better if babies are born near their families.

Senator Cochrane: First of all I might begin by saying you certainly have a broad mandate within your working field. Would you expand on the obesity program please?

Ms. Vivian-Book: We have a Provincial Wellness Council that is appointed by the minister, which has about 25 different organizations. The Wellness Council has brought forward recommendations to the minister around wellness, and our first priority is the whole area of childhood obesity, nutrition, as well as physical inactivity.

Our approach is through the Healthy Baby Clubs and focusing from prenatal and into birth, and in terms of nutrition through childcare, family resource programs, and the school system.

We will soon introduce new school food guidelines and enhancements to physical education. I mentioned there was an investment in the budget and we received \$2,400,000 this year to invest in community-level enhancements to support wellness.

We have wellness coalitions in all regions, and there are varying programs that they will be able to enhance now through community grants, through the guidelines.

It is very expensive to do the advertising and many of the social marketing aspects, so we are also looking to collaborate with our Atlantic colleagues, and also Health Canada and the Public Health Agency of Canada around some of those pieces.

You have to come at it from many directions and it is long term, and we have to continue to see that moving.

Senator Cochrane: Do we have a large number of obese children? What is the number? I know our rate is terrible.

sages-femmes. Les Territoires du Nord-Ouest ont conclu une entente avec l'Alberta, et nous gardons l'œil ouvert pour voir comment elle va s'articuler.

Je pense que la meilleure orientation à prendre pour les sages-femmes, c'est le domaine des soins de santé primaires. Il faut essayer d'inclure le travail des sages-femmes dans les soins de santé primaires à l'avenir. À la grande frustration de notre groupe d'intérêt local, nous n'avons pas réussi à le faire inclure dans le système de soins de santé primaires.

La présidente suppléante : Je pense que c'est une question très intéressante, parce que je pense qu'on voit que les évacuations médicales nécessaires pour que ces femmes donnent naissance loin de leur famille entraînent des dépenses énormes. Elles pourraient ne pas être si grandes dans votre système de santé.

Mme Vivian-Book : C'est un problème très géographique.

La vice-présidente : De divers points de vue, si c'est possible, ce serait préférable que les bébés naissent près de leurs familles.

Le sénateur Cochrane : Je vais commencer par dire que vous avez certainement un mandat très large dans votre milieu de travail. Pouvez-vous nous parler un peu du programme sur l'obésité, s'il vous plaît?

Mme Vivian-Book : Nous avons un conseil provincial sur le bien-être, dont les membres sont nommés par le ministre et qui regroupe environ 25 organisations différentes. Le conseil sur le bien-être présente des recommandations au ministre sur le bien-être et notre priorité numéro 1 est toute la question de l'obésité chez les enfants, la nutrition et l'inactivité physique.

Notre stratégie passe par les clubs des Bébés en santé et met l'accent sur la période prénatale jusqu'à la naissance, sur la nutrition dans les garderies, sur les programmes de ressources familiales et sur le système scolaire.

Nous allons bientôt adopter de nouvelles lignes directrices sur l'alimentation à l'école et améliorer l'éducation physique. J'ai mentionné un investissement dans le budget, nous avons reçu 2 400 000 \$ cette année pour investir dans les améliorations communautaires favorisant le bien-être.

Nous avons des coalitions sur le bien-être dans toutes les régions, et il y a divers programmes qu'elles pourront améliorer grâce à des subventions communautaires, grâce aux lignes directrices.

La publicité et tout le marketing social sont très dispendieux, donc nous envisageons aussi une collaboration avec nos collègues de l'Atlantique, de Santé Canada et de l'Agence de santé publique du Canada pour certaines choses.

Il faut s'attaquer aux problèmes sur différents fronts et à long terme, et nous devons continuer de suivre l'évolution de la situation.

Le sénateur Cochrane : Avons-nous un grand nombre d'enfants obèses? Combien sont-ils? Je sais que notre taux est épouvantable.

Ms. Vivian-Book: Yes, our rate is terrible. I do have the numbers with me. Our rate of obesity is the highest of all the provinces. Our percentage of overweight and obese is 57.2 per cent, with Canada at 46 per cent, and younger children is about one-third.

We need to start early and work in a supportive way on many fronts. Our physical inactivity is the highest at 53.3 per cent of our population compared to 46 per cent in the Canadian population.

Senator Cochrane: You were talking about bringing in programs within the school system and you mentioned physical education programs.

It seems to me that a few years ago I heard that some of our physical education programs were cut back. Is that correct?

Ms. Vivian-Book: I think across Canada over the last several years there was a move towards math and science directions, and where you saw the cutbacks, and that is accurate, it was in physical education, music, and arts programs. We never seem to get the pendulum right. We always seem to go too far one way or the other.

This year's budget put a strong emphasis on music and culture, and certainly, our rich Newfoundland heritage can drive that emphasis. We also enriched our focus on physical activity and physical education.

Physical activity in the school can be integrated into all aspects of the curriculum. I would really like to see us move more towards, particularly in rural Newfoundland, and in urban centres, is the community use of schools, to get more from schools. There is a lot more we can do to focus around physical activity.

Senator Cochrane: Well, I must tell you seniors are very active in Newfoundland. Whether it is physical activity, whether it is socializing, whatever, and it is wonderful. I would sort of like to see that within the school system. I would really like to see an emphasis on physical activity because I think the children really need it.

Ms. Vivian-Book: From a healthy child development perspective, it is a core pillar of healthy child development.

Senator Cochrane: It is so strange that you mentioned physical education and other programs after school hours. Is that what you meant?

Ms. Vivian-Book: Yes, I was referring to after-school programs.

Senator Cochrane: Well, we just heard from the lady from Labrador saying that they were not allowed to use the school after three o'clock.

Mme Vivian-Book : Oui, notre taux est épouvantable. J'ai les chiffres avec moi. Notre taux d'obésité est le plus élevé de toutes les provinces. Notre pourcentage de personnes qui ont un excédent de poids ou qui sont obèses est de 57,2 p. 100, alors qu'il est de 46 p. 100 pour le Canada, et il est environ de tiers chez les jeunes enfants.

Nous devons commencer tôt et offrir du soutien à divers égards. Notre inactivité physique est la pire, à 53,3 p. 100 de notre population, comparativement à 46 p. 100 dans la population canadienne.

Le sénateur Cochrane : Vous avez parlé de mettre en place des programmes dans le système scolaire et vous avez mentionné des programmes d'éducation physique.

Il me semble qu'il y a quelques années, j'ai entendu qu'une partie de nos programmes d'éducation physique était éliminée. Est-ce bien exact?

Mme Vivian-Book : Je pense que dans tout le Canada au cours des quelques dernières années, il y a eu une tendance vers les mathématiques et les sciences et on a vu des compressions, vous avez raison, en éducation physique, en musique et en arts. Nous ne semblons jamais atteindre l'équilibre. Nous semblons toujours aller trop loin d'un côté ou de l'autre.

Cette année, nous avons mis beaucoup l'accent sur la musique et la culture dans notre budget, et il ne fait aucun doute que le riche patrimoine de Terre-Neuve peut donner de l'élan à cette orientation. Nous avons aussi accru l'attention portée à l'activité et à l'éducation physique.

L'activité physique à l'école peut être intégrée à tous les aspects du programme. J'aimerais beaucoup que dans les régions rurales de Terre-Neuve, en particulier, et dans les centres urbains, nous augmentions l'utilisation communautaire des écoles, que nous obtenions plus des écoles. Nous pouvons faire beaucoup plus pour mettre l'accent sur l'activité physique.

Le sénateur Cochrane : Eh bien, je dois vous dire que les personnes âgées sont très actives à Terre-Neuve. Qu'il s'agisse d'activité physique ou de socialisation, peu importe, c'est merveilleux. J'aimerais bien voir le même genre de chose dans le système scolaire. J'aimerais beaucoup qu'on mette l'accent sur l'activité physique, parce que je pense que les enfants en ont vraiment besoin.

Mme Vivian-Book : C'est un pilier essentiel du développement sain de l'enfant.

Le sénateur Cochrane : Il est très étrange que vous mentionniez l'éducation physique et les autres programmes parascolaires. Est-ce bien ce que vous voulez dire?

Mme Vivian-Book : Oui, je pensais aux programmes parascolaires.

Le sénateur Cochrane : Eh bien, nous venons juste d'entendre la dame du Labrador nous dire qu'ils n'avaient pas le droit d'utiliser l'école après 15 heures.

Ms. Vivian-Book: We must move in that direction. There are legal issues but from our perspective in many instances, the schools are the only buildings that are available for such programs. In some Aboriginal communities, the only facility that could accommodate such programs is the local school building. We must make good use of these buildings.

We really need to move in the direction of enhancing community use of schools for literacy or physical education et cetera.

In conjunction with the use of the schools for after school activities, we must deal with the issue of school buses for those that need transportation home. This is always a problem in that the school buses leave the school at a pre-set time and thus leaves the children without a way home. We funded a couple of projects through the Strategic Social Plan Committees in the regions which are now the Rural Secretariat Committees, so that children in very rural areas can participate in after-school programs because the bus return to pick them up after the activity.

The St. John's Parks and Recreation Program, provides funding for children that cannot access through their own means, enrolment in music in whatever activity they wish to pursue.

We are trying to bring down the barriers that stop children and their parents from participating more actively in their communities.

Senator Cochrane: I am referring to a government policy that states that the schools cannot be used after three o'clock.

Ms. Vivian-Book: I think you will find different things happening in different parts of the province. We have different boards and different approaches.

Senator Cochrane: Is it a board decision to keep the school closed after hours?

Ms. Vivian-Book: Yes, overall, it is the board's decision, but I think government, through the Department of Education, can take a more active approach in the decision.

Senator Carstairs: Pedometer use in the schools has developed into a wonderful way to get children active. I have seen schools in Prince Edward Island where, in fact, they have had school sets and each grade challenges the other grade. The kids wear them for a week, and they accumulate the number of hours. Then the next grade gets them. Of course, they work harder to accumulate the same number of hours as the class before. These came from the Department of Health, even though they were used in the schools. I would just lend it to you as an idea.

Mme Vivian-Book : Nous devons agir en ce sens. Il y a des questions juridiques, mais de notre point de vue, dans bien des cas, les écoles sont les seuls édifices disponibles pour de tels programmes. Dans certaines collectivités autochtones, le seul établissement où l'on peut déployer de tels programmes est l'édifice scolaire local. Nous devons tirer parti de ces édifices.

Nous devons vraiment favoriser l'augmentation de l'utilisation communautaire des écoles pour l'alphabétisme, l'éducation physique, et cetera.

En plus de l'utilisation des écoles pour les activités parascolaires, nous devons nous pencher sur la question des autobus scolaires pour ceux qui ont besoin de transport jusque chez eux. Il y a toujours un problème dû au fait que les autobus scolaires quittent l'école à une heure prédéterminée et qu'ils laissent les enfants sans moyen de rentrer chez eux. Nous avons financé quelques projets par l'intermédiaire des comités de plan social stratégique dans les régions qui correspondent maintenant aux comités de secrétariat rural pour que les enfants des régions très rurales puissent participer à des programmes parascolaires puisqu'il y a un autobus qui revient les chercher après l'activité.

Le St. John's Parks and Recreation Program offre du financement pour les enfants qui ne peuvent pas, par leurs propres moyens, participer aux activités de musique et autres qui les intéressent.

Nous essayons d'aplanir les barrières qui empêchent les enfants et leurs parents de participer plus activement à la vie dans leur collectivité.

Le sénateur Cochrane : Je fais allusion à une politique gouvernementale qui dicte que les écoles ne peuvent pas être utilisées après 15 heures.

Mme Vivian-Book : Je pense que la situation varie d'une région à l'autre de la province. Nous avons différentes commissions scolaires et différentes philosophies.

Le sénateur Cochrane : Est-ce une décision de la commission scolaire de garder l'école fermée après les heures d'école?

Mme Vivian-Book : Oui, en général, c'est une décision de la commission scolaire, mais je pense que le gouvernement, par le ministère de l'Éducation, peut influencer plus activement ces décisions.

Le sénateur Carstairs : L'utilisation de podomètres dans les écoles s'est développée de façon à offrir une merveilleuse façon aux enfants de demeurer actifs. J'ai vu des écoles à l'Île-du-Prince-Édouard où il y a des concours scolaires et où chaque niveau se mesure aux autres. Les enfants les portent pendant toute une semaine et ils accumulent un nombre d'heures. Ensuite, c'est la classe suivante qui les reçoit. Bien sûr, ils s'efforcent d'accumuler le même nombre d'heures que la classe d'avant. Ces podomètres viennent du ministère de la Santé, même si on les a utilisés dans les écoles. Je voulais seulement vous communiquer l'idée.

Ms. Vivian-Book: A similar idea is the walking school bus where children get off the bus further from the school walk the rest of the way.

Your idea is a good one and illustrates the partnerships involved in wellness campaigns. We must have a strong link between health and education.

The Deputy Chairman: Ms. Mandville I am pleased to hear about the increase in education around the convention.

We have heard from children in the Senate chamber and very few of them were familiar with the convention.

You will be glad to hear that C-2 is in the Senate, so that maybe sooner rather than later we will have some of those new protections for children as witnesses, as well as other things that are in the bill.

This has been a very good session. Thank you so much for coming. On behalf of all the committee, thank you very much indeed, and good continuation is what we wish for all of you.

The committee adjourned.

ST. JOHN'S, Monday, June 13, 2005

The Standing Senate Committee on Human Rights met this day at 1:10 p.m. to examine and report upon Canada's international obligations in regards to the rights and freedoms of children.

Senator Landon Pearson (*Deputy Chairman*) in the chair.

[*English*]

The Deputy Chairman: Welcome to our roundtable. I will first ask Florian Bizindavyi to introduce the young people here, and then we will hear from them.

Mr. Florian Bizindavyi, Coordinator, Centre of Excellence for Youth Engagement: Good afternoon, honourable senators. The Centre of Excellence for Youth Engagement, which is a nationwide collaboration of partners, is led by the Students Commission of Canada. It is through the Centre of Excellence for Youth Engagement that we found some young people who would be willing to attend before you to express some views and opinions.

I will leave a document that explains the work of the centre.

In Newfoundland, I was able to find some amazing young people. With me is Shireen, Megan, Ryan and Rachel. We also have here some observers.

Ms. Megan Fitzgerald: Thank you very much, Florian. Because this is an informal meeting, I am not going to talk very imperatively.

Mme Vivian-Book : Une autre idée est l'autobus scolaire qui favorise la marche en débarquant les enfants à une certaine distance de l'école pour qu'ils parcourent le reste du chemin à pied.

Votre idée est bonne et elle illustre les partenariats requis dans les campagnes sur le bien-être. Nous devons conserver un lien étroit entre la santé et l'éducation.

La vice-présidente : Madame Mandville, je suis bien heureuse de vous entendre dire que l'éducation sur la convention augmente.

Nous avons entendu des enfants au Sénat, et très peu d'entre eux connaissaient la convention.

Vous serez heureux d'entendre que le projet de loi C-2 est devant le Sénat, donc il se pourrait bien que plus tôt que tard, nous ayons ces nouvelles protections pour les enfants témoins, de même que tout ce qui figure dans ce projet de loi.

Cette séance a été très fructueuse. Je vous remercie infiniment d'être venus. Au nom de tous les membres du comité, je vous remercie beaucoup et je vous souhaite une bonne continuation à tous.

La séance est levée.

ST. JOHN'S, le lundi 13 juin 2005

Le Comité sénatorial permanent des droits de la personne se réunit aujourd'hui à 13 h 10 pour examiner, en vue d'en faire rapport, les obligations internationales du Canada relativement aux droits et libertés des enfants.

Le sénateur Landon Pearson (*vice-présidente*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

La vice-présidente : Je vous souhaite la bienvenue à notre table ronde. Je vais demander tout d'abord à Florian Bizindavyi de présenter les jeunes personnes qui l'accompagnent, puis nous les écouterons.

M. Florian Bizindavyi, coordonnateur, Centre d'excellence et d'engagement de la jeunesse : Bon après-midi, sénateur. Le Centre d'excellence pour la participation des jeunes, un regroupement de partenaires à l'échelle nationale, est dirigé par la Commission des étudiants du Canada. C'est par l'entremise du Centre d'excellence pour la participation des jeunes que nous avons trouvé des jeunes gens disposés à venir devant vous exprimer certains points de vues et opinions.

Je vous laisserai un document qui explique le travail du Centre.

À Terre-Neuve, j'ai pu trouver des jeunes gens étonnants. Je suis accompagné de Shireen, Megan, Ryan et Rachel. Nous avons aussi des observateurs ici.

Mme Megan Fitzgerald : Merci beaucoup, Florian. Puisque c'est une réunion informelle, je ne vais pas m'exprimer avec force et autorité.

On behalf of us all, let me say that this is kind of a bittersweet opportunity, because article 12 of the Convention on the Rights of the Child states that we should be able to express our view. I am 18 today, and this is my first time opportunity to do that. It is kind of bittersweet for all of us. We are so excited to be here and express our views to such important people, people who can actually make a difference in Canada. It has taken me 18 years to get to this point — and there are so many other youth here in St. John's who will never get this opportunity. That is just my opening preamble.

Ryan and I are a team — Team E — and we are going to talk about education and empowerment and how they apply to the Convention on the Rights of the Child.

I will start with empowerment. Florian called me about a week ago and asked me to come here. I said okay. He told me I would have to read the Convention on the Rights of the Child. I was, like, well, what is that, because I had never heard of it before. I felt badly admitting that — because I am an elitist in my school. I am very involved in the school, I maintain high marks, and I try to be involved in the community. Yet, someone like me who knows so much about what is going on, at least in my community, knew nothing about my rights, as set out in the Convention on the Rights of the Child.

That is a big part of education and empowering youth. How can we feel motivated and empowered to implement our rights into our own lives if we do not even know them? That is something that we have to work on together — us as youth and you guys as the big shots. We have to work on that, so that we can be empowered to put them into place in our own lives.

Even the little things. When I was on the telephone — a conference call — with Florian, and we were reading the rights, I was thinking that the rights are such an idealistic view of a society and how a child should live, and then there is reality, of course.

Article 16 talks about privacy and how a child has the right to his or her own privacy and the right to express himself, through any forum, as long as it does not harm other people, of course.

Even in our everyday lives, at school we cannot even write notes without teachers picking them up. Violations of our rights every day, little tiny bits of our rights, include things such as teachers checking our lockers, parents going through our drawers, these things. Although we are told that these actions are for our own good — “I am just making sure nothing is going on” — they are a violation of our rights as children. How can we put our rights into play and into our lives if we do not even know them? That is an important thing.

En notre nom à tous, permettez-moi de dire que ceci est pour nous une occasion, dirait-on, douce-amère, parce que l'article 12 de la Convention relative aux droits de l'enfant stipule que nous devrions pouvoir exprimer nos points de vue. J'ai 18 ans aujourd'hui, et c'est la première fois que cette occasion m'est donnée. C'est une occasion douce-amère pour nous tous. Nous sommes tellement emballés d'être ici pour exprimer nos points de vue devant des gens si importants, des gens qui peuvent réellement faire une différence au Canada. Il m'a fallu 18 ans pour en arriver là — et il y a tellement d'autres jeunes, ici à Terre-Neuve, qui n'auront jamais cette chance.

Ce n'était que mon préambule. Ryan et moi formons une équipe — l'équipe E — et nous allons parler de l'éducation et de l'habilitation, et de leur application à la Convention relative aux droits de l'enfant.

Je commencerai avec l'habilitation. Florian m'a appelée il y a environ une semaine pour me demander de venir ici. J'ai dit d'accord. Il m'a dit que je devrais lire la Convention relative aux droits de l'enfant. Je me suis demandé ce que ce pouvait bien être, parce que je n'en avais jamais entendu parler auparavant. J'avais honte de l'admettre — parce que je suis élitiste à mon école. Je suis très engagée à l'école, j'ai un très bon rendement scolaire et j'essaie d'être active dans la communauté. Et pourtant, pour quelqu'un comme moi qui en sait tellement sur tout ce qui se passe, du moins dans mon milieu, je ne connaissais rien de mes droits, tels qu'ils sont stipulés dans la Convention relative aux droits de l'enfant.

C'est un vaste élément de l'éducation et de l'habilitation des jeunes. Comment pouvons-nous nous sentir motivés et habilités à intégrer nos droits dans notre propre vie si nous les ignorons? C'est quelque chose sur quoi nous devons travailler ensemble — nous, en tant que jeunes et vous, en tant que gens d'influence. Nous devons y travailler, pour que nous puissions acquérir de l'autonomie et l'intégrer à nos vies.

Même les plus petits détails... Lorsque j'étais au téléphone — c'était un appel conférence avec Florian —, et que nous lisions les droits, je pensais que les droits sont une perspective tellement idéaliste d'une société et de la manière dont un enfant devrait vivre, et à côté de cela, bien sûr, il y a la réalité.

L'article 16 traite de la protection de la vie privée et du droit d'un enfant à sa propre vie privée, de son droit de s'exprimer, sur n'importe quelle scène, dans la mesure, c'est certain, où il ne nuit pas à d'autres personnes.

Même dans notre quotidien, à l'école, nous ne pouvons même pas écrire des notes sans que les enseignants s'en emparent. Des atteintes quotidiennes à nos droits, à des petits aspects de nos droits, consistent en de petites choses, comme la vérification de nos casiers, par les enseignants, les parents qui fouillent nos tiroirs, ce genre de choses. Bien qu'on nous dise que tout cela est fait pour notre bien — « Je veux seulement m'assurer que rien ne se passe », ce sont des violations de nos droits d'enfants. Comment pouvons-nous affirmer nos droits et les intégrer à nos vies si nous ne les connaissons même pas? C'est important.

Certainly, it is very idealistic of me to think that every right will be abided by in our everyday lives. If I was writing notes to somebody all day during class, something would have to be done, but confiscating and reading the notes is crossing the line. That is one of the big things.

The second thing about empowering us to recognize and to implement our rights is to motivate kids to read the convention and find out what their rights are. It is also important to motivate people by having good laws. Who are you protecting really? When I talked about this at my house, my dad said something powerful to me. He said, "You know, Meg, I can go out on a boat right now and take a teenager with me, someone who is 14 years old, and have sex with that person, because it is the legal age of consent, and that would be fine. However, if I went out the next week and took a cod up over the side of the boat, my licence would be gone, my boat would be gone, and I would be out of a job." Really, it makes you think about our legal system and who we are protecting. We need the motivation to say these rights are good, they are what we need in our lives, so let us push them so that people can make them part of their everyday lives.

That is my spiel on empowerment, and now the other part of Team E, Ryan, is going to talk about education.

Mr. Ryan Stratton: I would like to back up some of Megan's points, and I would like to start by talking about article 29, which basically states that in order for children to develop respect for things like parents, environment, human rights, and so on, children have to know their rights. That is a good plan, that is what we would like to have happen, but we need to reinforce this. It is a good plan for children to know their rights, to be able to develop respect for everything around them, to even be able to mature at a younger age and know their rights, and have some kind of a justice system towards them.

On our telephone call, we agreed that if we introduced all these children's rights to junior and high school students, it might cause a bit of madness. They could abuse these rights, use them to their own advantage. If you start between kindergarten and grade 6 teaching children their rights, they will develop respect for everything around them and they will mature at a younger age and they will be able to be civilized and get along.

Article 29 is a very good point. It is a goal that we want to get to, but we need to reinforce it somehow. It is written on paper, but what is really being done. Article 42 backs that up — it says that everyone, children and adults, should know the children's rights. Again, that is a very good plan, a very realistic goal, but as Megan said, and I am going to back her up, we did not know our rights as children. There needs to be more public awareness and more education on these rights.

Je comprends qu'il est très idéaliste de ma part de penser que chacun de nos droits sera respecté dans notre quotidien. Si j'écrivais des mots à un ou une camarade toute la journée pendant la classe, il faudrait que quelque chose soit fait, mais la confiscation et la lecture des notes, c'est aller trop loin. C'est l'une des choses fondamentales.

La deuxième chose, en ce qui concerne nos aptitudes à reconnaître et à appliquer nos droits, c'est qu'il faut motiver les enfants à lire la Convention et à s'informer sur leurs droits. Il est aussi important de motiver les gens au moyen de bonnes lois. Qui protégez-vous, en réalité? Lorsque j'en ai parlé chez moi, mon père a dit quelque chose de très profond. Il m'a dit : « Tu sais, Meg, je peux partir sur un bateau à l'instant même et emmener avec moi un adolescent, quelqu'un qui a 14 ans, et faire l'amour avec lui parce qu'il a l'âge du consentement, et ce serait acceptable. Par contre, si je partais la semaine prochaine et que je pêchais de la morue du bord de mon bateau, mon permis me serait retiré, mon bateau me serait confisqué et je me retrouverais sans travail ». Vraiment, c'est le genre de chose qui nous porte à réfléchir sur le système judiciaire et à nous demander qui nous protégeons. Il nous faut la motivation pour dire que ces droits sont bons, que c'est ce qu'il nous faut dans nos vies, alors faisons-en la promotion pour que les gens puissent les intégrer à leur quotidien.

C'est ce que j'avais à dire au sujet de l'habilitation, et maintenant, l'autre moitié de l'équipe E, Ryan, va parler de l'éducation.

M. Ryan Stratton : J'aimerais revenir sur certaines choses que disait Megan, et je commencerai avec l'article 29 qui, en fait, stipule que, pour inculquer aux enfants le respect, notamment, de leurs parents, de l'environnement, des droits de la personne, et cetera, les enfants doivent connaître leurs droits. C'est un plan qui se vaut, c'est ce que nous aimerions voir arriver, mais il nous faut, à cette fin, renforcer ceci. C'est une bonne idée que les enfants connaissent leurs droits, qu'on leur inculque le respect de tout ce qui les entoure et qu'ils puissent même mûrir plus jeunes, connaître leurs droits et avoir une espèce de régime de justice pour eux.

Lors de notre conférence téléphonique, nous avons convenu que si on exposait tous les droits des enfants aux enfants des écoles secondaires des premier et deuxième cycles, cela pourrait créer le chaos. Ils pourraient en abuser, les exploiter à leur avantage. Si on commence à enseigner leurs droits aux enfants de la maternelle à la sixième année, ils acquièrent le respect de tout ce qui les entoure, ils mûrissent plus jeunes et ils peuvent être civilisés et s'entendre.

L'article 29 est très valable. C'est un objectif qu'on voudrait atteindre, mais il nous faut le renforcer d'une manière ou d'une autre. C'est écrit noir sur blanc, mais qu'est-ce qu'on fait vraiment à son sujet? L'article 42 l'appuie — il dit que tout le monde, enfants comme adultes, devrait connaître les droits des enfants. Et encore une fois, c'est un excellent principe, un objectif très réaliste, mais comme l'a dit Megan, et je suis d'accord avec elle, nous ne connaissons pas nos propres droits en tant qu'enfants. Il faut sensibiliser le public et plus d'éducation sur ces droits.

As I was reading article 42, it mentioned that some schools have taken it upon themselves to teach human rights in health education classes, and that is a good first step. The opportunity we have here today is a perfect place to tell you that the problem is that we do not know our rights. Even those of us who are so involved, even we do not know our rights, and everybody should know them. That is what article 42 is pointing out.

The government owns the CBC — television and radio. Why not take advantage of that? There are educational shows, cartoons and original series. If the writers of these shows knew the rights of the child, they could incorporate them with the lessons of learning, sharing, fair play and caring for others. You can work in human rights there and really use the CBC to your own advantage.

I think that would be a great first step, along with many other ways, to have everyone know their human rights.

Ms. Rachel Gardiner: What I want to talk about today is basically how Canada, which is such an industrialized nation, is a nation that really does take care of its children. We really do have a nation that is recognized as such a great place to live by the United Nations, but the fact is that we do fall down on some parts of it.

Survival and development of the children to the maximum extend possible is assured under the Convention on the Rights of the Child. What shocks me when I think about this is the number of children living in poverty today in Canada. Governments have not been blind to this. In 1980s, the party in power promised to eradicate child poverty by 2000; in 1980, one in seven children was living in poverty. In 1999, one in five children was living in poverty — a drastic increase.

Obviously, poverty is not the environment for optimum development. The government says that it is trying to achieve the goals of this convention. If we are letting one in seven children live in poverty, then really we are not helping them achieve the best that they can.

Article 4 states as follows:

States Parties shall undertake all appropriate legislative, administrative, and other measures for the implementation of the rights recognized in the present Convention. With regard to economic, social and cultural rights, States Parties shall undertake such measures to the maximum extent of their available resources...

Canada, an industrialized nation and a nation that is regarded as one of the wealthier nations, is not using its resources to the best of its abilities to help these children attain optimum development and move on with their lives so they can get out of poverty. We all know that poverty is a very harsh cycle. It is difficult for children to get out of poverty once they have started

En lisant l'article 42, j'ai vu qu'il mentionnait que certaines écoles ont décidé d'elles-mêmes d'enseigner les droits de la personne dans le cadre de cours d'éducation en santé, et c'est un bon premier pas. Cette occasion qui nous est donnée aujourd'hui est idéale pour vous dire que le problème, c'est que nous ne connaissons pas nos droits. Même ceux d'entre nous qui sommes tellement engagés, même nous, nous ne connaissons pas nos droits, et tout le monde devrait les connaître. C'est ce que fait ressortir l'article 42.

Le gouvernement est propriétaire de la SRC — la télévision et la radio. Pourquoi ne pas en tirer parti? Il y a des émissions éducatives, des dessins animés et des séries originales. Si les scénaristes de ces émissions connaissaient les droits de l'enfant, ils pourraient les incorporer aux leçons d'apprentissage, de partage, d'équité et de compassion. Il y a moyen de promouvoir les droits de la personne et d'exploiter véritablement la SRC à votre propre avantage.

Je pense que ce serait une première chose à faire qui serait fantastique, en plus de bien d'autres mesures, pour que tout le monde connaisse les droits de la personne.

Mme Rachel Gardiner : Ce dont je voudrais parler aujourd'hui est, en fait, de la manière dont le Canada, qui est un pays tellement industrialisé, est un pays qui ne s'occupe vraiment pas de ses enfants. Nous avons un pays qui est reconnu par les Nations Unies comme un endroit tellement merveilleux où vivre, mais le fait est que le tableau n'est pas si brillant à certains égards.

La survie et le développement des enfants dans une mesure optimale sont assurés par la Convention relative aux droits de l'enfant. Ce qui me choque, quand je pense à cela, c'est le nombre d'enfants qui vivent dans la pauvreté, de nos jours, au Canada. Les gouvernements n'y ont pas été insensibles. Dans les années 1980, le parti au pouvoir a promis d'éradiquer la pauvreté des enfants pour l'année 2000; en 1980, un enfant sur sept vivait dans la pauvreté. En 1999, c'était un enfant sur cinq qui vivait dans la pauvreté — une augmentation radicale.

Bien évidemment, la pauvreté n'est pas un contexte qui favorise un développement optimal. Le gouvernement dit qu'il essaie d'atteindre les objectifs de cette convention. Si nous laissons un enfant sur sept vivre dans la pauvreté, nous ne les aidons vraiment pas à réaliser leur plein potentiel.

L'article 4 stipule ce qui suit :

Les États parties s'engagent à prendre toutes les mesures législatives, administratives et autres qui sont nécessaires pour mettre en œuvre les droits reconnus dans la présente Convention. Dans le cas des droits économiques, sociaux et culturels, ils prennent ces mesures dans toutes les limites des ressources dont ils disposent [...]

Le Canada, un pays industrialisé et perçu comme l'un des plus riches qui soient, n'exploite pas ses ressources au mieux de ses capacités pour aider ces enfants à réaliser un développement optimal et à orienter leur vie de manière à sortir de la pauvreté. Nous savons tous que la pauvreté est un cycle très dur. Il est difficile pour les enfants de sortir de la pauvreté une fois qu'ils ont

living in it, because they often do not have the chance to go on to post-secondary education, because their families cannot support them.

This is something Canada needs to look at. There are various to direct more resources toward children, through child care programs, through more scholarships for post-secondary education, through more affordable housing for families that are in poverty. This is something Canada must do, to help these children attain optimum development and thus the best chance at life. The best way to help these children is to invest in them at a young age. It will benefit all of us, not just the children. Canada must fulfil its obligations under this convention, to really help those children who are suffering.

Ms. Shireen Marzouk: Today, I have chosen to speak about the inability of a child to secure reunification with parents, referring to refugees and immigrants especially.

I attended a refugee advisory council annual meeting last Friday. Some of the stories of what is going on in Canada — a country that stands up for human rights and the protection of children — were very sad.

There is no avenue today by which refugee children in Canada can be reunited with their parents or siblings outside of Canada. Adult refugees can do this, yet minors do not have the right to do so. Minors today only have the right to apply for permanent residence for themselves, and it cannot include parents and siblings.

My question is this: What good is it for a child to live without his or her parent? At the meeting I attended, a 16 year old boy from Sudan spoke. He came to Canada with his mom, and a week later she was deported back to Sudan. The boy is now being treated for post-traumatic stress and depression. Why are children separated from their parents?

Section 7 of the Charter, a child has a right to life, liberty and security. A 16 year old, under the convention, is still a child — every human being below the age of 18 is considered a child. Article 9 of the convention states, in part, the following: “States Parties shall ensure that a child shall not be separated from his or her parents against their will...”

It is ironic that a country that is very committed to refugee protection, to the rights of children and to principles of family reunification has a law failing to allow refugee children to reunite with their parents and siblings. Just as Rachel said before, we are trying to get our youth to become more educated, to give them that opportunity. It was very important for me to have my parents in my life, to guide me become the person I am today. The 16 year old boy from Sudan is now in Canada, while his mother is in Sudan, half way across the world. A developing child still needs that psychological support from the parents, guardians, or siblings, whoever is to take care of them.

commencé à y vivre, parce que souvent, ils n'ont pas la chance d'avoir de l'éducation postsecondaire puisque leur famille ne peut pas les soutenir.

C'est quelque chose que doit examiner le Canada. Il y a diverses façons d'axer plus de ressources sur les enfants, par le truchement de programmes de soins de l'enfance, de bourses d'éducation postsecondaire, de logements plus abordables pour les familles défavorisées. C'est un devoir du Canada, pour aider ces enfants à réaliser un développement optimal et avoir plus de chances dans la vie. Le meilleur moyen d'aider ces enfants est d'investir en eux à un jeune âge. Cela nous profitera à tous, non pas seulement aux enfants. Le Canada doit s'acquitter de ses obligations en vertu de cette convention, pour vraiment aider ces enfants qui souffrent.

Mme Shireen Marzouk : Aujourd'hui, j'ai choisi de parler de l'incapacité d'un enfant de faire en sorte d'être réuni avec ses parents, et particulièrement les réfugiés et immigrants.

J'ai assisté, vendredi dernier, à la réunion annuelle d'un conseil consultatif des réfugiés. Certains des récits qui y ont été faits sur ce qui se passe au Canada — un pays qui défend les droits de la personne et la protection des enfants — étaient très tristes.

Il n'y a aucun moyen, de nos jours, pour les enfants de réfugiés au Canada d'être réunis avec leurs parents ou frères et sœurs qui sont hors du Canada. Les réfugiés adultes peuvent le faire, et pourtant, pas les mineurs. Les mineurs, de nos jours, n'ont le droit de demander la résidence permanente que pour eux et ils ne peuvent pas englober leurs parents et frères et sœurs dans leur demande.

La question que j'ai à poser est la suivante : à quoi sert à un enfant de vivre sans ses parents? À la réunion à laquelle j'ai assisté, j'ai entendu un garçon de 16 ans. Il est venu au Canada avec sa mère, et une semaine plus tard, elle était renvoyée au Soudan. Le garçon est maintenant traité pour stress post-traumatique et dépression. Pourquoi les enfants sont-ils séparés de leurs parents?

L'article 7 de la Charte stipule qu'un enfant a le droit à la vie, à la liberté et à la sécurité. À 16 ans, en vertu de la Convention, on est encore un enfant — tout être humain âgé de moins de 18 ans est considéré comme un enfant. L'article 9 de la Convention stipule, en partie, que : « Les États parties veillent à ce que l'enfant ne soit pas séparé de ses parents contre leur gré [...] ».

Il est ironique qu'un pays qui est tellement déterminé à protéger les réfugiés, les droits des enfants et les principes de la réunification des familles ait une loi qui ne permet pas aux enfants réfugiés d'être réunis avec leurs parents et frères et sœurs. Comme le disait Rachel tout à l'heure, nous essayons de faire en sorte que nos jeunes soient plus instruits, pour leur donner cette possibilité. Il a été très important pour moi d'avoir mes parents dans ma vie, pour m'aider à devenir la personne que je suis aujourd'hui. Le garçon de 16 ans du Soudan est maintenant au Canada, tandis que sa mère est au Soudan, à l'autre bout du monde. Un enfant en développement a encore besoin du soutien psychologique de parents, de gardiens ou de frères et sœurs, de toute personne qui en a la charge.

There are many things that can be done. First of all, allow refugee children to include the name of the parent or sibling on the permanent resident application, or remove the bar on sponsorship of social assistance. Also, allow children of individuals recognized as Canadian refugees to be brought to Canada. There are cases where a child is left in a particular country and the parent comes to Canada.

For example, a man who lived in Ghana — he had seven children there — told us his story. His village in Ghana was burned down, and he had been fleeing from village to village for two years. He visited the Canadian immigration office in Ghana, and they told him they had four spots. He told them he had seven children. He was told, “We have four spots — take it or leave it.” He thought to himself, “Maybe I could take three children now, and bring my other four children over later.” So he told the immigration office he would take the four spots. He is now here in Canada with his three sons. It was so sad to hear him describe how he might never see his four remaining children again.

He said that the process is taking a long time, plus there are DNA tests to prove that the four children are his. They are children. We are trying to get them away from these sorts of things. Canada is not taking any steps towards becoming a better nation for this cause.

The Deputy Chairman: I want to thank all four of you for your comments.

Before we begin, I just want to make one brief comment to Megan, to reassure her and her father, that once Bill C-2 is passed, all children under the age of 18 will be protected from sexual exploitation. Age and consent will be irrelevant under 18 year of age. That is good news for you to take back. Hopefully, it will pass soon.

Everything that all of you have said is extremely interesting. I am particularly struck by the issue on privacy, because, among the many examples of the right to privacy I had heard, that was one I had not thought about. I remember locker searches and those kinds of things. As you say, however, it is one thing to take away a note, but it is quite another to read it. That is something I am going to stuff away in my mind as something we can work on.

The education issue is a huge issue, and the role of the media in education is extremely important. We heard good news this morning about new materials being made available, so hopefully no one will be graduating from grade 12 in Newfoundland in the future without having been exposed to the convention.

I think the issues around immigration are very important. We had the Minister of Immigration in front of us last week. Those are very complex issues. The right of a child not to be separated against his or her will is a very important one. It is not an easy one to resolve. You do not want to expose children to possible

Bien des choses peuvent être faites. Tout d’abord, on pourrait permettre aux enfants réfugiés d’inscrire le nom d’un parent, d’un frère ou d’une sœur sur la demande de résidence permanente; on pourrait supprimer l’interdiction de parrainage de l’aide sociale. De plus, il faudrait permettre aux enfants de personne reconnues comme des réfugiés canadiens à être amenés au Canada. Il arrive que des enfants soient laissés derrière dans un pays particulier tandis que le parent vient au Canada.

Par exemple, un homme qui vivait au Ghana — il a sept ou huit enfants là-bas — nous a raconté son histoire. Son village, au Ghana, a été incendié, et pendant deux ans, il a été en fuite, allant d’un village à l’autre. Il est allé au bureau de l’immigration du Canada au Ghana, où on lui a dit qu’il avait droit à quatre places. Il leur a dit qu’il avait sept enfants. On lui a répondu « il y a quatre places, c’est à prendre ou à laisser ». Il a pensé « peut-être que pourrais emmener trois des enfants maintenant et faire venir les quatre autres plus tard ». Alors il a dit au bureau de l’immigration qu’il prendrait les quatre places. Il est maintenant ici au Canada, avec ses trois fils. C’était tellement triste de l’entendre dire qu’il craint maintenant de ne jamais revoir ses quatre autres enfants.

Il a dit que la démarche est très longue, et en plus, il faut des tests d’ADN pour prouver que les quatre enfants sont les siens. Ce sont des enfants. Nous essayons de leur éviter ce genre de choses. Le Canada ne prend aucune mesure pour devenir un meilleur pays pour ce genre de cause.

La vice-présidente : Je tiens à vous remercier tous de vos commentaires.

Avant de commencer, je voudrais faire un bref commentaire à Megan, pour la rassurer, ainsi que son père, qu’une fois que le projet de loi C-2 aura été adopté, tous les enfants de moins de 18 ans seront protégés contre l’exploitation sexuelle. L’âge et le consentement n’auront aucun lien à moins de 18 ans. C’est une bonne nouvelle à ramener chez vous. Espérons que cette loi sera bientôt adoptée.

Tout ce que vous avez dit, tous, ici, est extrêmement intéressant. Je suis particulièrement frappé par la question de la protection de la vie privée, puisque, parmi les nombreux exemples que j’ai entendus sur le droit à la vie privée, c’en est un auquel je n’avais jamais pensé. Je me rappelle les fouilles de casiers et ce genre de mesures. Comme vous le dites, cependant, c’est une chose que de confisquer une note, mais c’en est une autre que de la lire. C’est quelque chose dont je vais devoir me souvenir, sur laquelle nous pouvons travailler.

La question de l’éducation est un enjeu énorme, et le rôle des médias dans l’éducation est extrêmement important. Nous avons entendu de bonnes nouvelles ce matin au sujet de matériel didactique qui devenait disponibles, alors nous espérons que personne ne finira le secondaire à Terre-Neuve à l’avenir sans avoir été exposé à la Convention.

Je pense que les questions entourant l’immigration sont très importantes. Nous avons accueilli ici le ministre de l’Immigration, la semaine dernière. Ce sont des questions très complexes. Le droit d’un enfant de ne pas être séparé contre son gré ou sa volonté sera très important. Ce n’est pas un problème facile à

exploitation by being sent here in order to get all the others out here. It is a delicate and challenging issue, which is why talking about rights is important because then you can look at the issues in all their complexity. If you do not talk about it from a rights point of view, you do not get that kind of dimension to it.

I think what you are talking about, Rachel, is what they call the principle of first call, which, according to the embedded principle in the Convention on the Rights of a Child, states that children should have first call on a nation's resources.

Senator Carstairs: Until 1984, I was a high school teacher. I do remember confiscating notes, but I have to say that I did not read them. I did not think that I had a right to read them, but I sure had a right to confiscate. I had a real discomfort level with checking kids' lockers, even when we had serious indications that there might be drugs, but I became horrified to discover the amount of pornography in people's lockers — which made me wonder whether I should be checking lockers more regularly.

What touched me in all your stories and your interpretations is the bad job we have done in letting you know your rights. I remember back in 1982 making all of my high school students read the Charter of Rights and Freedoms. Every one of them had to read every single line. They thought I was nuts. "Why is she making us read this Charter?" I thought it was critical for them to understand their rights as Canadians.

The one article that you did not touch on, which is dear to my heart, is the corporal punishment of children. I am very opposed to corporal punishment of children, whether it is the strap in school, the stick or wooden spoon at home, or whatever, because to me it is dehumanizing and it also teaches violence.

I would really like to hear from you your views about the fact that our law in Canada still allows for the corporal punishment of children.

Ms. Fitzgerald: You know, they kind of made fun of me before we came here. It was, like, you are going to talk for 25 minutes. I am trying not to, but they are looking, so I have no other choice in this matter.

I am guilty — I will say it up front — of not reading the convention in its entirety. When we were talking to Florian on the phone, he told us to read up to article 16. However, now that I know corporal punishment is allowed, I am disgusted. I really am. In my house it was, if I ever did anything wrong — my mom never said anything, never laid a hand on us. Dad never laid a hand on us. No one ever laid a hand on us. However, if I did something wrong, I would hear, "Wait until your father gets home," but he would not even do anything. He would crack the belt and I would go off apologizing, mom, I am sorry. He never touched us. I do

résoudre. On ne voudrait pas exposer les enfants à une exploitation possible s'il est envoyé ici dans le but d'y faire venir tous les autres. C'est un enjeu délicat et difficile, et c'est pourquoi il est tellement important de discuter des droits, parce qu'alors on peut examiner les enjeux dans toute leur complexité. Si on n'en parle pas du point de vue des droits, on ne donne pas à la question le même genre de dimension.

Je pense que ce dont vous parlez, Rachel, est ce qu'on appelle le principe du premier appel qui, selon le principe enchâssé dans la Convention relative aux droits de l'enfant, stipule que les enfants devraient avoir le premier service des ressources d'un pays.

Le sénateur Carstairs : J'étais enseignante jusqu'en 1984. Je me rappelle avoir confisqué des notes, mais je dois préciser que je ne les lisais pas. Je ne pensais pas avoir le droit de les lire, mais il est certain que j'avais le droit de les confisquer. J'étais très mal à l'aise à l'idée de vérifier les casiers des enfants, même lorsque nous avions de sérieux soupçons qu'il pourrait s'y trouver des drogues, mais j'ai été horrifiée de découvrir la quantité d'ouvrages pornographiques qu'il y avait dans les casiers — ce qui m'a amenée à me demander s'il ne faudrait pas vérifier les casiers plus régulièrement.

Ce qui m'a touchée, dans tous vos récits et vos interprétations, c'est combien nous nous y sommes mal pris pour faire connaître vos droits. Je me rappelle, en 1982, avoir fait lire la Charte des droits et libertés à tous mes étudiants du secondaire. Ils devaient tous en lire chaque ligne. Ils m'ont pensé folle. « Pourquoi vous nous faites lire cette Charte? » J'ai pensé qu'il était essentiel qu'ils connaissent leurs droits en tant que Canadiens.

Il y a un article dont vous n'avez pas parlé, qui me tient à cœur, et c'est celui qui concerne le châtement corporel des enfants. Je suis vivement opposée au châtement corporel des enfants, que ce soit avec la ceinture à l'école, le bâton ou la cuillère en bois à la maison, ou quoi que ce soit d'autre, parce que pour moi, c'est déshumanisant et que cela enseigne la violence.

J'aimerais beaucoup savoir ce que vous pensez du fait que notre loi, au Canada, permet encore le châtement corporel des enfants.

Mme Fitzgerald : Vous savez, ils se sont un peu moqués de moi avant notre venue ici. On me disait des choses du genre : « Est-ce que tu vas devoir parler pendant 25 minutes? » J'essaie de ne pas le faire, mais ils nous regardent tous, alors je n'ai pas de choix.

Je suis coupable — je l'avoue tout de suite — de n'avoir pas lu la Convention dans son intégralité. Quand nous avons parlé à Florian au téléphone, il nous a dit de lire jusqu'à l'article 16. Cependant, maintenant que je sais le châtement corporel est autorisé, je suis révoltée, vraiment. Chez moi, si je faisais quelque chose de mal — ma mère ne disait jamais rien, n'a jamais levé la main sur nous. Mon père n'a jamais, non plus, levé la main sur nous. Personne ne l'a jamais fait. Cependant, si je faisais quelque chose de mal, je me faisais dire « attends que ton père soit rentré », mais il ne faisait rien. Il faisait claquer la

not even know why I was so scared. I knew he was not going to hurt us. I knew he would never do that, but he would crack the belt and it scared me so much, and I can see how it almost works.

Violence is not the answer to anything, I do not think. I am totally disgusted. I am dumbfounded that the law allows for corporal punishment of children. I am going to do my best this summer to work on that and to see how far I can get talking to you guys because it is gross. I cannot say anything else. That is disgusting. I do not know how the other senators feel about this, but I am with her on this. We are going to be buddies on this issue.

In school, that really is the worst part for me. What happens in the home, I think, is almost a little different, because this is where you have to learn your values, your responsibilities as a child, and what you want to be when you grow up. In the home is where you learn that. In school, you get educated to use your math, your science, and your social skills, but corporal punishment in school to me is just honestly an awful idea. Why should teachers, people who know us for all of nine months of our lives, have the right to use violence against us if we are chatting in class, socializing, or what have you. Under no circumstances do I believe that teachers, these people who hardly know us, should be given the right to use corporal punishment. I think it is absolutely disgusting. That is all I have to say.

The Deputy Chairman: Thank you, Megan. That was a pretty powerful statement. I am glad to say that in schools corporal punishment is no longer permissible, but that is only very, very recent.

Mr. Stratton: I would like to chip in a quick two cents here. There has to be a thin line between corporal punishment and child abuse. If you take that to court — you were corporally punishing him, or were you hitting him? If corporal punishment was taken right out, then there would not be those thin lines, and trying to get out of that child abuse situation.

Violence does not help at all because parents are supposed to help you make the right decisions. They are supposed to help you out. If you are afraid of your parents, if you are afraid that they will physically hurt you, you will not open up to them, you will not talk to them and you will not have a good relationship with them.

If children miss out on a good relationship with their parents, then they miss a lot of that guidance. They miss out on a lot of information that parents can give to children to make wise decisions. If you are afraid of your parents, then you will not go to them. You will not to friends with them. You will not trust them. You will not share with them because you will be afraid. That is my two cents on that.

ceinture, et je courais m'excuser, maman, je suis désolée. Il ne nous a jamais touchés. Je ne sais même pas pourquoi j'avais tellement peur. Je savais qu'il n'allait pas nous faire mal. Je savais qu'il ne nous ferait jamais cela, mais il faisait claquer la ceinture et cela me faisait tellement peur, que je peux voir que ça marche presque.

La violence n'est pas la réponse à tout, je ne le pense pas. C'est tout à fait révoltant. Je suis ébahie que la loi permette le châtement corporel des enfants. Je vais faire de mon mieux cet été pour travailler là-dessus et voir jusqu'où peut aller cet entretien avec vous, parce que c'est vraiment terrible. Je ne peux rien dire d'autre. C'est dégoûtant. Je ne sais pas ce qu'en pensent les autres sénateurs, mais je suis d'accord avec elle. Nous allons nous battre contre cela ensemble.

À l'école, c'est vraiment ce qu'il y a de pire pour moi. Ce qui se passait à la maison, je pense, est un peu différent, en quelque sorte, parce que c'est là qu'on doit apprendre ses valeurs, ses responsabilités d'enfant, et ce qu'on veut être quand on va devenir grand. C'est à la maison qu'on apprend cela. À l'école, on nous enseigne les mathématiques, les sciences et les aptitudes sociales, mais le châtement corporel à l'école, pour moi, c'est tout simplement un concept horrifiant. Pourquoi les enfants, les gens qui nous suivent pendant neuf mois de nos vies, auraient le droit d'employer la violence contre nous si nous discutons en classe, nous socialisons ou quoi que ce soit d'autre. En aucun cas je crois que les enseignants, des gens qui nous connaissent à peine, devraient avoir le droit de recourir au châtement corporel. Je pense que c'est tout simplement révoltant. C'est tout ce que j'ai à dire.

La vice-présidente : Merci, Megan. C'est une déclaration pleine d'émotion. Je suis heureux de dire que le châtement corporel n'est plus permis dans les écoles, mais ce n'est encore que très, très récent.

M. Stratton : J'aimerais dire un petit mot là-dessus. La ligne entre le châtement corporel et la violence contre l'enfant est certainement très mince. Si on parle à un tribunal — est-ce que vous lui imposez un châtement corporel ou est-ce que vous le frappez? Si le châtement corporel était exclu, il n'y aurait pas cette mince différence, qui peut permettre de se tirer de cette accusation de violence contre un enfant.

La violence ne sert absolument à rien, parce que les parents sont censés nous aider à prendre les bonnes décisions. Ils sont censés vous aider. Si vous avez peur de vos parents, si vous avez peur qu'ils vous frappent, vous ne serez pas ouvert avec eux, vous ne leur parlerez pas et vous n'aurez pas de bons rapports avec eux.

Si les enfants n'ont pas la chance d'avoir une bonne relation avec leurs parents, il manque un élément important de cet encadrement. Il leur manque beaucoup de renseignements que les parents peuvent donner aux enfants pour les aider à prendre de sages décisions. Quand on a peur de nos parents, on ne va pas s'adresser à eux. On ne sera pas leurs amis. On ne leur fera pas confiance. On ne partagera rien avec eux parce qu'on aura peur d'eux. C'est ce que j'avais à dire là-dessus.

Ms. Gardiner: What Ryan and Meg have said really sums it up for me as well. What Ryan said about child abuse is totally true. He raises a good point when he says if corporal punishment is illegal, then there are no thin lines between corporal punishment and child abuse, between something that is allowed and something that is illegal, and can be severely punished.

There are so many other ways to teach children what is right and what is wrong, that it should not be allowed, because it is not the only option to teach children. There are so many other ways that people know about. It is not a big secret.

Ms. Marzouk: I think that Rachel touched on a good point. It was used a long time ago in schools for discipline, and it worked, but it is a wrong way to do it. Rachel said that there are other ways to teach children what is right and what is wrong. It obviously comes under what Ryan said earlier about child abuse.

When you are exposed to that stuff when you are young, it traumatizes you as a child too, because it exposes you to violence. Schools do not need more violence. There is already enough violence going on in schools. There are many issues going on today in schools, and students do not need this extra pressure of having to go to school and teachers hitting you. It is not right.

I do not know about you guys, but my school does not use that kind of punishment. There are other ways, like detention, that you can use to discipline a child, which I think are much more effective and a better way of teaching the child that what they are doing is wrong.

Senator Poy: I want the four of you to think about bullying in school. Do you think that is an extension of corporal punishment both in the homes and in the schools that extends to, “I am bigger, I am stronger.” The whole thing about corporal punishment is that parents or teachers can hit children who are younger and often smaller — not always, but often. Bullying is an extension of that because those who are physically stronger will bully those who are weaker. I would like you to express something on that.

Megan, you talk about privacy. You mention letters at home being read by parents. I am a parent and I was very careful when I raised my children to respect their privacy. If their doors were closed, I would always knock. I would never enter unless I am invited. I would never read anything they write in their desk, or even on their desk. Do you think it is right for parents to read letters of children? Are they protecting them, or is that an invasion of privacy? To me, that is an invasion of privacy. Maybe you can answer that and we can go on to bullying.

Ms. Fitzgerald: I am on both sides. I certainly think it is an invasion of privacy. It is personal stuff. Even though, as a child, you are living under your parents’ roof, and you are certainly not

Mme Gardiner : Ce qu’ont dit Ryan et Meg résume ce que j’ai à dire aussi. Ce que disait Ryan au sujet de la violence contre les enfants est tout à fait vrai. Il soulève un excellent argument en disant que si le châtement corporel devenait illégal, il n’y aurait plus cette mince différence entre le châtement corporel et la violence contre l’enfant, entre quelque chose qui est permis et quelque chose qui est illégal et qui peut être sévèrement puni.

Il y a bien d’autres façons d’enseigner aux enfants ce qui est bon et ce qui est mal, ce qui devrait être permis ou non, parce que ce n’est pas le seul moyen d’enseigner aux enfants. Il y a tellement d’autres façons que les gens connaissent. Ce n’est pas un grand secret.

Mme Marzouk : Je pense que Rachel a soulevé un bon élément. Le châtement corporel était utilisé, il y a longtemps, dans les écoles, pour la discipline, et c’était efficace, mais ce n’était pas la bonne façon de faire les choses. Rachel a dit qu’il y avait d’autres moyens d’enseigner aux enfants le bien et le mal. Cela revient évidemment à ce que disait Ryan tout à l’heure au sujet de la violence contre les enfants.

Lorsqu’on est exposé à ce genre de choses quand on est jeune, on est traumatisé en tant qu’enfant aussi, parce que cela nous expose à la violence. Les écoles n’ont pas besoin de plus de violence. Il y a déjà assez de violence dans nos écoles. Il y a bien des problèmes de nos jours dans nos écoles, et les étudiants n’ont pas besoin de ces pressions supplémentaires en devant aller à l’école et subir les enseignants qui les frappent. C’est mal.

Je ne sais pas comment c’est pour vous, mais à mon école, il n’y a pas ce genre de châtement. Il y a d’autres façons, comme les retenues, qui servent à discipliner un enfant, et je pense que c’est beaucoup plus efficace et un bien meilleur moyen d’enseigner aux enfants que ce qu’ils font n’est pas bien.

Le sénateur Poy : J’aimerais vous inviter tous les quatre à réfléchir à propos de l’intimidation à l’école. Pensez-vous que c’est une extension de châtement corporel subi à la maison et dans les écoles qui revient à dire « je suis plus grand, je suis plus fort »? Toute cette affaire au sujet du châtement corporel revient au fait que les parents et les enseignants peuvent frapper des enfants qui sont plus jeunes et, souvent, plus petits — pas toujours, mais bien souvent. L’intimidation est une extension de cela parce que ceux qui sont physiquement plus forts vont intimider les plus faibles. J’aimerais que vous parliez de cela.

Megan, vous parlez de protection de la vie privée. Vous avez parlé de lettres, à la maison, que lisent les parents. Je suis parent et j’ai toujours fait très attention, en élevant mes enfants, à respecter leur vie privée. Si leur porte était fermée, je frappais toujours avant d’entrer. Je ne serais jamais entrée sans y être invitée. Je n’aurais jamais rien lu qu’ils avaient écrit et mis dans leur bureau, ni même sur leur bureau. Pensez-vous que les parents ont le droit de lire les lettres des enfants? Est-ce qu’ils les protègent, ou est-ce de l’ingérence dans leur vie privée? Selon moi c’est de l’ingérence. Peut-être pourrez-vous répondre à cela, et nous pourrions poursuivre avec l’intimidation.

Mme Fitzgerald : Je suis des deux côtés. Je pense certainement que c’est une atteinte à la vie privée. C’est personnel. Même si, quand on est enfant, on vit sous le toit de nos parents et qu’on ne

paying for your own room, it is given to you, you are provided with that, so parents need to have some kind of knowledge of what is going on with your life. If you do not talk to your parents, how will they know if they do not read, but I do not think it is right? It is certainly an invasion of your privacy, but on the other hand, Internet journals are very popular now. I know a story of a young girl who is about 13, I think, and she had written in her journal on the Internet that she did not want to live any more, and she wanted to kill herself.

Her journal was a private journal, so not everyone could see it, but she had left her page open on the computer and her mom read it. Her mom found out that this is what was going on, and it was the only way that she knew. It was the only way she found out there were such issues with this child. In that case, if the mother had not read the journal, I know that the people surrounding the issue fully believe that the girl would have killed herself. In some cases, it is helpful to know what is going on in your child's life, but it is an invasion of their privacy. I think it needs to be something that you talk about in the family and not just as part of Canadian rights, or the Convention on the Rights of the Child. It needs to be something that you are comfortable with in your own family.

If something is that private, if you do not want something to be found, in my opinion, it will not be found. I have good hiding places for stuff that I really do not want to be found. It is hard to say if it is right or not, but certainly on both sides of the issue I am for and against. I know that is the worse kind of answer you could ever get.

Senator Poy: That child who left the page on the computer, I think the child wanted it to be read. As you said, you know all the hiding places, so you would not leave it on the computer. I think that it was a message there. Whenever people who need help and they do not want to talk about it, somehow there is always that message asking for help, and that may be part of it too.

I want to mention something Ryan said about using the CBC to teach Canadians, and even cartoons for little children to learn about their rights. I think it is a great idea, and Ryan will be in the right program. He is going to Ryerson in Radio and Television Arts, so he will be in the right field.

The Deputy Chairman: Ryan, there is a wonderful series but it is outdated, so it is now time for you to do them again. It was done by the National Film Board called *Rights from the Heart*, and it is for all age groups. They have a set for the three main age groups. If you take this on as a project, look them up and you will see where other people have been. It will give you some ideas. It is all a graphic work. It is wonderful.

Senator Oliver: Megan began her talk by saying that this was a bittersweet experience. I think that it is for us a sweet experience because of all the dozens and dozens of witnesses that we have heard. This particular session is one of the most revealing and one

paie certainement pas pour notre chambre, elle est à nous, elle nous est donnée, alors les parents doivent savoir un peu ce qui se passe dans nos vies. Si on ne parle pas à nos parents, comment peuvent-ils savoir ce qui se passe s'ils ne lisent pas? Mais je ne pense pas que ce soit forcément bien. C'est certainement une atteinte à la vie privée, mais d'un autre côté, les journaux Internet sont maintenant très populaires. Je connais l'histoire d'une jeune fille d'environ 13 ans, je pense. Elle avait écrit dans son journal sur Internet qu'elle ne voulait plus vivre, qu'elle voulait se tuer.

Son journal était privé, alors ce n'est pas tout le monde qui pouvait le lire, mais elle avait laissé une page ouverte sur l'ordinateur et sa mère l'a lue. Sa mère a donc ainsi appris ce qui se passait, et c'est la seule façon dont elle a pu le savoir. C'est la seule manière par laquelle elle a pu apprendre qu'il y avait de tels problèmes avec cette enfant. Dans ce cas-là, si la mère n'avait pas lu le journal, je sais que les gens qui connaissent la question sont tout à fait convaincus que la jeune fille se serait suicidée. Dans certains cas, il est utile de savoir ce qui se passe dans la vie de notre enfant, mais c'est effectivement de l'ingérence dans leur vie privée. Je pense que c'est quelque chose dont il faut parler dans la famille, et non pas seulement qu'en tant que droit au Canada, ou droit prévu par la Convention relative aux droits de l'enfant. C'est quelque chose qui doit être discuté ouvertement dans la famille.

Si quelque chose est tellement intime, si on ne veut pas que cette chose soit trouvée, à mon avis, elle ne le sera pas. J'ai de bonnes cachettes pour les choses que je tiens à ne pas laisser découvrir. Il est difficile de dire si c'est bien ou pas, mais il y a certainement des aspects, des deux côtés de la question, pour lesquels je suis pour et contre. Je sais que c'est le pire genre de réponse que vous pourrez jamais recevoir.

Le sénateur Poy : Cet enfant qui a laissé la page ouverte sur son ordinateur, à mon avis, voulait qu'elle soit lue. Comme vous l'avez dit, vous connaissez toutes les cachettes, alors vous ne laissez pas quelque chose comme cela à l'écran de l'ordinateur. Je pense que c'était un message. Quand quelqu'un a besoin d'aide et ne veut pas en parler, d'une façon ou d'une autre, il y a toujours ce message d'appel à l'aide, et cela pourrait bien en être un.

Je voudrais revenir sur quelque chose dont parlait Ryan, au sujet du recours à la SRC pour enseigner aux Canadiens, et même des bandes dessinées pour les petits enfants, pour qu'ils connaissent leurs droits. Je pense que c'est une excellente idée, et Ryan sera dans le bon programme pour cela. Il va étudier à Ryerson, en radio et télévision, alors il sera dans le bon domaine.

La vice-présidente : Ryan, il y a une excellente série télévisée, mais elle est dépassée, alors le temps est venu de la refaire. Elle était faite par l'Office national du film, et ça s'appelait *Droits au cœur* et ça s'adressait à tous les groupes d'âge. Ils ont un plateau pour les trois principaux groupes d'âge. Si vous adoptez ce projet, renseignez-vous là-dessus et vous verrez où d'autres gens ont été. Cela vous donnera certaines idées. C'est une œuvre graphique. Elle est merveilleuse.

Le sénateur Oliver : Megan a commencé son intervention en disant que c'était une expérience douce-amère. Je pense que pour nous, c'est une douce expérience, à cause des dizaines et des dizaines de témoins que nous avons entendus. Cette séance

of the most interesting. We, the people of Canada, and the senators, are lucky that you students have agreed to come and share with us some of your views on the covenant. It is a sweet event for us.

I have two questions. Two presenters said we must know what our rights are, and we fail unless we know what our rights are. I practised law for 32 years and I had a lot of clients come and see me. Frankly, most Canadians have no idea what their rights are. In the olden days they used to pay me money to tell them what their rights were.

I am being facetious, but my serious question is, I do not know what rights you want to know. Do you want to know the rights under the UN charter? Do you want to know the rights under the provincial and federal Human Rights Act? Do you want to know the rights under the Charter of Rights and Freedoms, and how many others, Right to Privacy? What rights do you need to know?

My second question, which is a philosophical question, is there are so many things that every citizen and person in Canada has a right to have, and we cannot have them all. How do we prioritize them? For instance, Rachel made me think of this when she talked about poverty. Every Canadian certainly has a right not to starve and to have food, but also every Canadian has a right to have a house and a home and not sleep out in the street. Everyone has a right to an education, everyone has a right to health care and so on, but the fact is, 25 per cent of Canadians cannot read or write. That is just a fact.

What do we choose? Should we put all our efforts into making sure that every child has a right to read and write, and forget about whether they have a house? Which of these things should be a priority? I would like to hear the four of you comment on that, if you do not mind.

Ms. Gardiner: What you talked about with a right to housing, a right to food, and a right to education, I think food and the shelter should take precedence because when a child has this kind of environment in which to grow, education comes along with it. If we give someone an education without an environment in which to grow, in which they are loved, and in which they are safe, then this education does not go anywhere. It does not have an effect on them as much as if they are in an environment where they feel comfortable, safe and provided for.

If a child is able to get an education, but does not have anywhere to go with it, then it is useless for them. Sure they are getting some sort of education, but they do not have an environment in which to use their education, or an environment where they can further their education.

What they need first is to have food and shelter, and to have the opportunity to have optimal development. When that happens, that is when education is key, and that is when education will have the biggest impact on them.

particulière est l'une des plus révélatrices et des plus intéressantes que nous ayons eue. Nous, la population du Canada et les sénateurs, avons de la chance que vous, étudiants, ayez convenu de venir nous faire part de vos points de vues sur la question. C'est une douce expérience pour nous.

J'ai deux questions à poser. Deux témoins ont dit que nous devons savoir ce que sont nos droits, et nous échouons si nous ne les connaissons pas. J'ai pratiqué le droit pendant 32 ans et bien des clients sont venus me voir. Très franchement, la plupart des Canadiens n'ont aucune idée de ce que sont leurs droits. Dans le bon vieux temps, ils me payaient pour les renseigner sur ce qu'étaient leurs droits.

Je plaisante, mais ma question sérieuse, c'est que je me demande quels droits vous voulez connaître. Voulez-vous connaître les droits stipulés par la Charte des Nations Unies? Voulez-vous connaître les droits stipulés dans les lois provinciales et fédérale relatives aux droits de la personne? Voulez-vous connaître les droits prévus par la Charte des droits et libertés et combien d'autres, le droit à la protection des renseignements personnels? Quels droits voulez-vous connaître?

Ma deuxième question, qui est d'ordre philosophique, c'est qu'il y a tellement de choses que chaque citoyen et chaque personne au Canada a le droit d'avoir, et on ne peut pas toutes les avoir. Comment déterminer les priorités? Par exemple, Rachel m'y a fait penser quand elle parlait de la pauvreté. Tout Canadien, c'est certain, a le droit de ne pas être affamé, d'avoir de la nourriture, mais tout Canadien a aussi le droit d'avoir un toit et un foyer, de ne pas dormir dans la rue. Tout le monde a le droit à l'éducation, tout le monde a le droit aux soins de santé, et cetera., mais le fait est que 25 p. 100 des Canadiens sont analphabètes. C'est un fait, tout simplement.

Que pouvons-nous choisir? Devrions-nous déployer tous nos efforts pour nous assurer que tous les enfants aient le droit de lire et d'écrire, et laisser tomber l'idée qu'ils aient une maison? Qu'est-ce qui devrait être une priorité? J'aimerais savoir ce que vous en pensez, si vous le voulez bien.

Mme Gardiner : Quand vous parlez du droit à une maison, à la nourriture et à l'éducation, je pense que la nourriture et le toit devraient avoir priorité parce que, lorsqu'un enfant a ce genre d'environnement où s'épanouir, l'éducation vient d'elle-même. Si nous donnons à quelqu'un l'éducation sans environnement où il peut s'épanouir, dans lequel il est aimé, dans lequel il est en sécurité, cette éducation ne sert pas à grand-chose. Elle n'a pas sur eux autant d'effet que s'ils étaient dans un environnement où ils se sentent à l'aise, en sécurité, et où on subvient à leurs besoins.

Si un enfant peut recevoir de l'instruction mais n'a nulle part où aller avec elle, elle ne lui sert à rien. Bien sûr, il reçoit une espèce d'éducation, mais il n'a pas de contexte où l'appliquer, un environnement où il peut enrichir son éducation.

Ce qu'il leur faut d'abord, c'est de la nourriture et un toit, et avoir des chances de développement optimal. Quand ils ont cela, c'est là que l'éducation devient la clé, et c'est là que l'éducation aura le plus d'effet sur eux.

Ms. Marzouk: I did a psychology exam a couple of days ago when we were studying about child development, and there was one pyramid called Maslow's hierarchy of needs for a child; physiological and safety. The two things that are most important are for a child to feel secure and for a child to be provided with food. Education will come after that, but education will come when these two needs are met. If they do not feel secure, how are they supposed to concentrate on education when their basic needs are not met?

They are children. They are capable of so much. Like Rachel said, you want them to prosper and grow as people, but if they lack these two things in the beginning, then how are they supposed to carry on.

Senator Oliver: What about the tens of thousands of children who die every year from malaria, AIDS and hepatitis.

Ms. Marzouk: Are you referring to the health care system in Canada?

Senator Oliver: I was thinking of the world, but I realize this is Canada.

Ms. Marzouk: What can we do about that? I do not really understand the question.

Senator Oliver: Globally, health care has to be a component of it; that is all I was saying.

Ms. Marzouk: Yes, definitely. It comes under physiological. If a person is dying of a disease, why would they care about education? If they are suffering and they cannot get out of bed, why would they care about education? Good point.

Mr. Stratton: I would like to back everybody up by saying, if I am home sick in bed, then I will not do my homework and I will not worry about studying for a test. As long as you have food in you, a place to live and you feel comfortable, then you can take care of education without feeling hungry, without feeling cold. I think that is the basis, your physical needs are met, and then you go on to educate yourself.

Your first question was, what rights should we know about? As children, to read every detail on every right will be impossible. Growing up in school, if we are exposed to a general summary of rights — here are some of your rights concerning this, concerning that and all different topics that skim the surface — if that piques your interest, if you want to know more about your rights, if you want to know in-depth what exactly these rights mean, then you will research it yourself.

In school, they can talk about smoking, they can talk about sex education and they can talk about math, but if you want to learn more, then you can take it upon yourself. I think if we are exposed to all kinds of different rights that are general summaries, if we are interested, we will find out more. I think it should be given to everybody, at least a summary, so people know exactly what is going on and where they can find more information.

Ms. Fitzgerald: I am glad I do not have your job.

Mme Marzouk : J'ai passé un examen de psychologie, il y a deux ou trois jours, quand nous étudions le développement de l'enfant, et il y avait une pyramide, appelée la hiérarchie de Maslow des besoins d'un enfant; les besoins physiologiques et la sécurité. Les deux choses qui sont les plus importantes sont qu'un enfant se sente en sécurité et qu'il soit nourri. L'éducation vient ensuite, mais elle vient quand ces deux besoins sont comblés. S'ils ne se sentent pas en sécurité, comment peuvent-ils se concentrer sur l'instruction, quand leurs besoins fondamentaux ne sont pas comblés?

Ce sont des enfants. Ils sont capables de tellement de choses. Comme le disait Rachel, on voudrait qu'ils prospèrent et grandissent pour devenir des adultes, mais s'il leur manque ces deux choses au départ, comment peuvent-ils aller plus loin?

Le sénateur Oliver : Qu'en est-il des milliers d'enfants qui meurent chaque année de la malaria, du sida et de l'hépatite?

Mme Marzouk : Est-ce que vous parlez du système de santé au Canada?

Le sénateur Oliver : Je pensais au monde, mais je sais bien qu'ici, c'est le Canada.

Mme Marzouk : Que pouvons-nous faire à ce sujet? Je ne comprends pas vraiment votre question.

Le sénateur Oliver : Globalement, les soins de santé doivent en être une composante, c'est tout.

Mme Marzouk : Oui, absolument. Cela fait partie de l'aspect physiologique. Si quelqu'un est en train de mourir d'une maladie, pourquoi s'intéresserait-il à l'instruction? S'il souffre et ne peut pas sortir du lit, pourquoi s'intéresserait-il à apprendre? C'est un bon argument.

M. Stratton : J'aimerais appuyer ce que dit tout le monde en ajoutant que si je suis chez moi, malade et au lit, je ne ferai pas de devoirs et je ne me soucierai pas d'étudier. Tant qu'on est nourri, qu'on a un endroit où vivre et qu'on connaît le confort, on peut penser à étudier sans avoir faim, sans avoir froid. Je pense que c'est la base, les besoins physiques sont comblés, et alors on peut penser à s'instruire.

Votre première question, c'était quels droits on devrait connaître. En tant qu'enfant, il serait impossible de lire tous les détails de tous les droits. En grandissant à l'école, si on est exposé à un sommaire général des droits — voici certains de vos droits à tel sujet, relativement à tous les différents sujets en surface — c'est cela qui suscite l'intérêt, si on veut en apprendre plus sur les droits, si on veut approfondir le sens réel de ces droits, alors, on fera des recherches par nous-mêmes.

À l'école, ils peuvent parler de consommation de tabac, d'éducation sexuelle et de mathématiques, mais si on veut en savoir plus, on peut se renseigner soi-même. Je pense que si on est exposé à toutes sortes de droits différents qui sont des résumés généraux, si on s'y intéresse, on se renseignera. Je pense que tout le monde devrait recevoir cette information, du moins en résumé, pour savoir exactement ce qui se passe et où on peut se renseigner de façon plus approfondie.

Mme Fitzgerald : Je suis heureuse de ne pas faire votre travail.

The Deputy Chairman: I was going to suggest you all should become one of us.

Ms. Fitzgerald: Senator Oliver, it is so hard to sit here as youth and as children and talk and act like we know it all. Then you ask us questions, and, wow, we do not know much at all.

I have grown up with the understanding that I knew everything. I got that once I hit 17. I am pretty much a know-it-all, but these questions come up, and it is hard to know the answers, especially the question you raised about which rights we should know. At the risk of sounding repetitive, it is hard to distinguish what kind of an education we should provide for any children. Why should math be any more important than a health class, but, of course, math is mandatory in our education system?

It is hard, always, to decipher which pieces of our lives should be taught in school. That applies to which rights we should learn. Certainly, as Ryan said, we should learn just enough to know. I had no inkling what these rights were until I read them last week because they were never brought up in school; they were never brought up in my social studies classes, global development classes, history, or whatever. If it was at least talked about, then we could provide some kind of motivation to learn more. As I know of right now, it is not in any curriculum in school. Maybe in some of the bigger schools in different courses and stuff, you can do a whole course on human rights. However, in elementary school when you learn that smoking is bad and marijuana is not going to help you through life, you never learn that your teachers are not supposed to read your notes. You never learn that your parents are not supposed to hit you.

You know that violence is bad, but you are never taught those basic rights. I am not saying they are not important — right now immigration laws, immigration rights and rights of separation are so important in our lives as Canadians, and what is going on socially right now — but for me to learn about that today would not help me. It needs to be the basic rights of privacy, the right to speak and the right to be heard. Those kinds of rights will spark the interest of youth and children.

The Deputy Chairman: I think you make an extremely good point. You have given us a great deal. The most fundamental thing about human rights is respect, and the smallest child deserves to be respected. That is essential, in my view. Senator Oliver has done a lot of work on human rights, but that is my sense. There is something in the Vienna convention that all human rights are inherent, universal, interdependent, and interrelated.

La vice-présidente : J'allais suggérer que vous vous joigniez tous à nous.

Mme Fitzgerald : Sénateur Oliver, il est tellement difficile pour nous d'être ici, assis devant vous, en tant que jeunes et qu'enfants, et de parler et d'agir comme si nous savions tout. Vous nous posez des questions, et en fait, on se rend compte qu'on ne sait pas grand-chose.

J'ai grandi avec l'impression que je savais tout. J'ai compris cela quand j'ai eu 17 ans. Je suis une sorte de madame je-sais-tout, mais ces questions sont soulevées, et il nous est difficile de connaître les réponses, particulièrement à la question que vous avez soulevée sur les droits que nous devrions connaître. Au risque de me répéter, il est difficile de savoir quel genre d'instruction devrait être fournie à n'importe quel enfant. Pourquoi les mathématiques devraient-elles être plus importantes qu'un cours sur la santé? Mais bien entendu, les mathématiques sont obligatoires dans notre système d'éducation.

Il est difficile, toujours, de déchiffrer quels éléments de nos vies devraient être enseignés à l'école. Cela s'applique aux droits que nous devrions connaître. Il est certain, comme l'a dit Ryan, que nous devrions en savoir juste assez pour savoir. Je n'avais pas la moindre idée de l'existence de ces droits jusqu'à ce que je les lise la semaine dernière, parce qu'on n'en a jamais parlé à l'école; on n'en a jamais parlé dans mes cours d'études sociales, de développement mondial, d'histoire ou d'autre chose. Si au moins on en avait parlé, on pourrait être un peu motivé pour en apprendre plus. D'après ce que je sais actuellement, ce n'est pas dans mon programme d'enseignement à l'école. Peut-être dans certaines plus grandes écoles, dans d'autres cours, ce genre de choses, on peut avoir tout un cours sur les droits de la personne. Cependant, à l'école primaire, quand on apprend qu'il est mauvais pour la santé de fumer et que la marijuana ne va pas nous aider dans notre vie, on est loin de penser que nos enseignants ne sont pas censés lire les notes qu'on échange entre élèves. On est loin de croire que nos parents ne sont pas censés nous frapper.

On sait que la violence est une mauvaise chose, mais on ne nous a jamais enseigné ces droits fondamentaux. Je ne dis pas qu'ils ne sont pas importants — actuellement, les lois de l'immigration, les droits de l'immigration et les droits de séparation sont tellement importants dans nos vies de Canadiens, et tout ce qui se passe dans la société actuellement — mais pour moi, ce sont des choses qu'il ne m'est pas utile d'apprendre aujourd'hui. Il faudrait qu'on nous enseigne plutôt les droits fondamentaux à la vie privée, le droit de parler et le droit d'être entendus. C'est le genre de droits qui va retenir l'attention des jeunes et des enfants.

La vice-présidente : Je pense que vous dites là quelque chose d'extrêmement important. Vous nous avez beaucoup appris. L'élément le plus fondamental des droits de la personne est le respect, et le plus petit des enfants a droit au respect. C'est essentiel, à mon avis. Le sénateur Oliver a s'est beaucoup intéressé aux droits de la personne, et c'est ce que j'en pense. Il y a quelque chose, dans la Convention de Vienne, qui dit que tous les droits de la personne sont inhérents, universels, interdépendants et interreliés.

It is not like the hierarchy of needs that Maslow talks about. However, it means that you cannot study well if you are hungry, but that does not mean you do not have the right to education if you are hungry. You still have the right to education. It means that you may not be able to benefit adequately from it. I just want to leave that little message there.

Senator Cochrane: I would like to commend you all because I think you are wonderful. You are an asset to the province. You have given us some great thoughts. Senator Carstairs has taken the wind from my sails because I wanted to know from every single one of you how we can get more young people like yourselves involved in the political system, in making legislation, and in seeing it accomplished. How can we do that? Young people are not entering the political arena.

Mr. Stratton: I will start with that one. I do not mean offence to anybody here, but when older people want young people to get involved, they need to have a middleman. If anyone here, no offence, came to me and said, we want you to be involved, I would think, what exactly is going on here? Are they just going to sit down and look at notes all day?

If you have organizations like the students' commission, like what Florian does here, if you know that he is your resource for youth, then you should keep in close contact with youth groups like that.

He will come all excited. He will take notes and learn what it is all about. Then, he will summarize it for us, get us excited, get us hyped up and we will want to be involved because he lets us know that it might be a dream to us. However, when we bring it to you older people, then you can make it reality because you have that power. If there is a bridge between what you guys are doing with politics and youth, and it is important to us, and we are excited about it, then I think youth will get involved.

This was no big public thing. It was not on the news and it was not on TV. There is not a big rally for it. Definitely I would say there are not many youth who know that the Senate committee is here right now. If they knew the Senate Committee was here right now, do you think that a lot of youth would be outside fighting for causes, they would be lobbying, and they would want to talk to you?

If you provide youth with the opportunity, if you let them know that the opportunities are there, and you get someone who is there as a middleman to get them excited, then you can get youth involved in anything because we want to get involved; we are looking for stuff to do. We are sick of sitting home saying this place is boring, I am going for a walk. We want something to do and if the opportunity comes up, we are really excited.

Ce n'est pas comme la hiérarchie des besoins dont parle Maslow. Il est certain qu'on ne peut pas bien étudier si on a faim, mais cela ne signifie pas qu'on n'a pas le droit à l'éducation si on a faim. On a toujours le droit à l'éducation. Cela signifie qu'on pourrait ne pas être en mesure d'en tirer pleinement parti. Je voulais seulement émettre ce petit message.

Le sénateur Cochrane : Je tiens à tous vous féliciter parce que je vous trouve merveilleux. Vous êtes un atout pour votre province. Vous nous avez donné d'excellents éléments de réflexion. Le sénateur Carstairs m'a un peu coupé l'herbe sous les pieds parce que je voulais demander à chacun de vous comment nous pouvons amener des jeunes gens comme vous à participer au système politique, à formuler les lois et à réaliser cela. Comment pouvons-nous y parvenir? Les jeunes gens ne s'intéressent pas à la scène politique.

M. Stratton : Je vais commencer avec cela. Je ne veux pas blesser personne, ici, mais lorsque les personnes âgées veulent faire participer les jeunes, il leur faut un intermédiaire. Si quelqu'un, ici, et je ne veux vexer personne, venait me dire, nous voulons que vous participiez, je penserais, qu'est-ce qui se passe vraiment ici? Est-ce qu'ils vont seulement rester assis à regarder leurs notes toute la journée?

Si vous avez une organisation comme la Commission des étudiants, comme ce que fait Florian, ici, si vous savez qu'il est votre ressource pour les jeunes, alors vous devriez entretenir des rapports étroits avec des groupes de jeunes comme celui-là.

Il viendra ici, tout emballé. Il prendra des notes et se renseignera sur l'objet de vos recherches. Ensuite, il résumera tout cela pour nous, nous captivera, fera monter notre enthousiasme, et nous voudrions participer parce qu'il nous dira que ce pourrait être une occasion rêvée pour nous. Cependant, lorsque nous vous apportons cela, à vous, des personnes âgées, c'est vous qui pouvez en faire une réalité parce que vous avez ce pouvoir. S'il y a un pont entre ce que vous faites avec la politique et les jeunes, et c'est important pour nous, et nous sommes emballés, alors je pense que les jeunes s'engageront.

Ceci n'était pas une grosse affaire publique. Il n'en a pas été questions dans les actualités ni à la télévision. Il n'y a pas de grand battage publicitaire pour cette consultation. Vraiment, je ne dirais pas qu'il y a tellement de jeunes qui savent qu'un comité du Sénat est ici, en ce moment même. S'ils savaient qu'il y a un comité du Sénat maintenant, pensez-vous que bien des jeunes seraient dehors à se battre pour des causes, qu'ils feraient des pressions et qu'ils voudraient vous parler?

Si vous donniez la possibilité aux jeunes, si vous leur disiez que des possibilités existent et que vous engagez l'un des leurs comme intermédiaire pour les embarquer dans votre démarche, vous pouvez faire participer les jeunes à n'importe quoi, parce que nous voulons participer; nous cherchons des choses à faire. Nous en avons assez d'être chez nous à dire « je m'ennuie, je vais faire une balade ». Nous voulons avoir quelque chose à faire, et si l'occasion se présente, nous nous enthousiasmons vraiment.

Ms. Marzouk: I honestly think that the responsibility is not only on people involved in youth groups, but the responsibility is on us, the youth that are involved and active in our community, to educate those people around us that we are doing this.

As Ryan said, it is more appealing to people our age to have the younger generation — I am not saying that you guys are old. They are more energetic and more appealing to young people because we are involved, and basically you stand as the role model for children.

One thing is the lack of communication and education amongst the youth today, and this can all start with our basic student bodies at schools. They succeed at getting youth involved. In my school, we have a number of societies and a number of clubs, and the more youth that are involved, the more youth get involved. I found that today it is really our responsibility to go out there.

I will give you an example. I am on the Muslim Student Executive and a gentleman approached older members and told us that they wanted someone to give a presentation at our school. The president, a professor of engineering, said, “I will give the presentation.” I said, “They are junior high school students and they are not going to listen to you, I will tell you that.”

Honestly, having someone like that, say, “These are Muslims, this is what they do;” junior high students do not care about that. They want someone who is energetic. One of my friends and I went to the school. It was a great turnout. It was amazing. They stood for us and clapped. One girl asked for my autograph. You feel that you are making a difference. It is our responsibility as youth to motivate people that are out there to become educated, to become more involved in the communities, and to open their minds and get involved in many things.

Ms. Gardiner: I want to echo that education is important because youth do not understand what is going on in politics. When it is on the news, it really does not make sense to them. I think people become more involved when they understand. If youth understood how different things in the political system affected them, then they would become more involved. I think that what Shireen says is true, that youth who understand and understand how it affects them, can educate other youth as to how it affects youth as a whole so that everyone can get involved and everyone can make a difference.

If youth understood how they could make a difference, I think they probably would get more involved, so education is the key.

Ms. Fitzgerald: If I was a big shot, I would lower the age to vote. Before Belinda Stronach crossed the floor and there was a little love story, I did not care one bit about politics. It took that

Mme Marzouk : Je pense franchement que ce n'est pas seulement la responsabilité des gens qui sont engagés dans les groupes de jeunes, mais une responsabilité qui nous revient, à nous les jeunes qui sont engagés et actifs dans notre collectivité, d'éduquer ces gens autour de nous sur ce que nous faisons.

Comme l'a dit Ryan, c'est plus facile pour des gens de notre âge de nous adresser à des gens d'une génération plus jeune — je ne dis pas que vous êtes vieux. Ils sont plus énergiques, plus attrayants pour les jeunes parce que nous sommes engagés et que dans le fond, vous êtes le modèle à suivre pour les enfants.

Un problème est le manque de communication et d'éducation parmi les jeunes de nos jours, et cela peut commencer avec nos groupes d'étudiants dans les écoles. Ils arrivent à faire participer les jeunes. À mon école, nous avons plusieurs sociétés et divers clubs, et plus il y a de jeunes engagés, plus il y a de jeunes qui s'engagent. J'ai appris que de nos jours, c'est vraiment notre responsabilité d'agir.

Je vais vous donner un exemple. Je siége à l'exécutif des étudiants musulmans et un jeune homme s'est adressé aux membres plus âgés et nous a dit qu'il voulait que quelqu'un fasse une présentation à notre école. Le président, un professeur de génie, a dit : « Je vais faire la présentation ». J'ai dit : « C'est une école secondaire de deuxième cycle, et ils ne vous écouteront pas, ça, je peux vous le dire ».

Très franchement, quand quelqu'un comme lui dit : « Ce sont des musulmans, voici ce qu'ils font », il n'intéresse pas les étudiants du secondaire de deuxième cycle. Ils veulent quelqu'un d'énergique. L'un de mes amis et moi sommes allés à l'école. Il y a eu beaucoup de participants. C'était fantastique. Ils se sont levés et ont applaudi. Une fille a demandé mon autographe. On a l'impression de faire une différence. C'est notre responsabilité, en tant que jeunes, de motiver les gens qui sont là à se renseigner, à s'engager dans les communautés, à ouvrir leur esprit et à s'engager dans toutes sortes de choses.

Mme Gardiner : Je voudrais, moi aussi, dire que l'éducation est importante, parce que les jeunes ne comprennent pas ce qui se passe en politique. Lorsque ça passe aux nouvelles, ils ne comprennent pas vraiment grand-chose. Je pense que les gens deviennent plus engagés quand ils comprennent. Si les jeunes comprenaient en quoi divers aspects du régime politique les touchent, ils s'engageraient plus. Je pense que Shireen a raison, que les jeunes qui savent et qui comprennent en quoi cela les concerne peuvent instruire les autres jeunes sur la manière dont ils sont concernés en général afin que tout le monde puisse s'engager et que tout le monde puisse faire une différence.

Si les jeunes comprenaient comment ils peuvent faire une différence, je pense qu'ils s'engageraient probablement plus, alors l'éducation est la clé.

Mme Fitzgerald : Si j'étais quelqu'un d'influent, j'abaisserais l'âge du droit de vote. Avant que Belinda Stronach traverse le parquet et qu'il y ait une petite histoire d'amour, je ne

for me, and I got so interested, it was like a TV soap opera. I was so excited, I stayed up. Now I sleep a lot. I stayed awake to watch CTV. That is a big step in my life.

Before this came along, it was the whole budget issue, and I knew that I will be 18, and that means I have to vote. If I have to vote, that means I have to learn everything. I was in this big panic last month to try to learn everything that ever happened in politics. I was lucky she crossed the floor because it got me a little bit interested.

As youth, we have so much on the go that we will not do anything unless we have to. For some of us, we will not do it unless we have to. By lowering the age to vote, you provide the opportunity to have to learn about this stuff, to have to make the decisions, and to inform yourself about what is going on. You have to be 18 to vote. Where are we learning our information? It is not in high school any more because once you are 18 you are almost out of Grade 12. You do not learn about politics in high school. You are just starting university and you have to get used to a whole new life in university. You cannot start teaching everybody politics then.

I think if you lower the age to vote, it would be one of those things to think about because if I knew that I had to vote at 16, then at 15, I probably would have been a little more interested and tried to get involved. I know that is a big issue, and, of course, Megan, you cannot sit here and say lower the age to vote, and you guys will go back and do it.

The Deputy Chairman: That is a great way to end. Thank you very much for coming. I hope you have enjoyed it as much as we have. This has been reported. It is part of our official record and it is really meaningful. Thank you so much.

The committee adjourned.

m'intéressais absolument pas à la politique. C'est ce que ça m'a pris, et ça m'a tellement intéressée, c'était comme un feuilleton télévisé. J'étais tellement excitée que je suis restée debout à écouter la suite. Sachez que je dors beaucoup. Je suis restée éveillée pour regarder CTV. C'est une grande étape dans ma vie.

Avant que cela arrive, c'était toute la question du budget, et je savais que j'allais avoir 18 ans, et donc que j'allais devoir voter. Si je dois voter, cela veut dire que je dois apprendre tout. Je paniquais, le mois dernier, à essayer d'apprendre tout ce qui a déjà pu arriver en politique. J'ai eu de la chance qu'elle traverse le parquet, parce que cela a éveillé mon intérêt.

En tant que jeunes, tellement de choses se passent pour nous que nous ne ferons rien à moins d'y être obligés. Certains d'entre nous ne ferons rien à moins d'y être obligés. En abaissant l'âge du vote, vous créez l'occasion d'en apprendre plus sur le sujet, de devoir participer aux décisions et de nous informer sur ce qui se passe. Il faut avoir 18 ans pour voter. Où est-ce que nous prenons nos renseignements? Ce n'est plus au secondaire, parce qu'une fois qu'on a 18 ans, on a presque fini le secondaire. On n'apprend pas grand-chose sur la politique à l'école secondaire. On ne fait que commencer l'université, et il faut s'habituer à une toute nouvelle vie à l'université. On ne peut pas commencer à enseigner la politique à tout le monde à ce moment-là.

Je pense que si on abaissait l'âge du droit de vote, ce serait l'une des choses auxquelles on pourrait penser parce que si je savais que je devais voter à 16 ans, puis à 15 ans, j'aurais probablement été un peu plus intéressée et j'aurais essayé de m'engager. Je sais que c'est un gros problème et, bien sûr, Megan, on ne peut pas venir ici dire qu'il faut réduire l'âge du droit de vote en nous attendant à ce que vous retourniez à Ottawa et que vous le fassiez.

La vice-présidente : C'est un excellent mot de la fin. Merci beaucoup d'être venus. J'espère que vous avez eu autant de plaisir que nous. La séance a été enregistrée. Elle fait partie de notre compte rendu officiel, et c'est très important. Merci infiniment.

La séance est levée.



If undelivered, return COVER ONLY to:

Public Works and Government Services Canada –
Publishing and Depository Services
Ottawa, Ontario K1A 0S5

*En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:*

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada –
Les Éditions et Services de dépôt
Ottawa (Ontario) K1A 0S5

WITNESSES

(Morning Meeting)

Office of the Child and Youth Advocate:

Jim Igloliorte, Interim Child and Youth Advocate;
Marilyn McCormack, Deputy Advocate;
Roxanne Pottle, Advocacy Education Officer;
Paule Burt, Advocacy Assessment Officer.

Futures in Newfoundland and Labrador's Youth (FINALY):

Jay McGrath, Chairperson, Provincial Youth;
Chelsea Howard, Provincial Youth Council.

Charles J. Andrew Youth Treatment Centre:

Kristin Sellon, Executive Director.

Government of Newfoundland and Labrador:

Department of Health and Community Services:

Lynn Vivian-Book, Assistant Deputy Minister.

Department of Justice:

Mary Mandville, Civil Solicitor.

Child, Youth and Family Services:

Ivy Burt, Provincial Director.

(Continued on previous page)

TÉMOINS

(Séance du matin)

Office of the Child and Youth Advocate :

Jim Igloliorte, procureur intérimaire des jeunes;
Marilyn McCormack, procureure adjointe;
Roxanne Pottle, agent d'éducation à la défense;
Paule Burt, agent d'évaluation de la défense des droits.

Futures in Newfoundland and Labrador's Youth (FINALY) :

Jay McGrath, président, Conseil provincial de la jeunesse;
Chelsea Howard, Conseil provincial de la jeunesse.

Charles J. Andrew Youth Treatment Centre :

Kristin Sellon, directrice exécutive.

Gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador :

Ministère de la Santé et des services communautaires :

Lynn Vivian-Book, sous-ministre adjointe.

Ministère de la Justice :

Mary Mandville, avocate au civil.

Service à l'enfance, à la jeunesse et à la famille :

Ivy Burt, directrice provinciale.

(Suite à la page précédente)